PROFILS MIGRATOIRES :

Exploiter au mieux le processus

Organisation internationale pour les migrations (OIM)

Les opinions exprimées dans le présent rapport sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les vues de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Les dénominations utilisées et la présentation de la matière contenue dans ce rapport ne doivent pas être interprétées comme l'expression de quelque opinion que ce soit de la part de l'OIM s'agissant du statut légal d'un pays, d'un territoire, d'une ville ou d'une région, ni de leurs autorités, pas plus que de leurs frontières.

L'OIM croit fermement que les migrations ordonnées, s'effectuant dans des conditions décentes, profitent à la fois aux migrants et à la société tout entière. En tant qu'organisme intergouvernemental, l'OIM collabore avec ses partenaires de la communauté internationale en vue de résoudre les problèmes pratiques de la migration, de mieux faire comprendre les questions de migration, d'encourager le développement économique et social grâce à la migration et de promouvoir le respect effectif de la dignité humaine et le bien-être des migrants

Etabli par la Division de la recherche sur la migration (MRD), sous la direction de Frank Laczko et de Rudolf Anich.

Edité par : Olga Sheean

Publié par : Organisation internationale pour les migrations (OIM)
17 Route des Morillons
1211 Genève 19
Suisse
Tél. : +41.22.717 91 11
Télécopie : +41.22.798 61 50
Courriel : hq@iom.int
Internet : www.iom.int

© 2012 Organisation internationale pour les migrations (OIM)

Tous droits réservés. Toute reproduction, même partielle de la présente publication est interdite sans autorisation écrite préalable de l'éditeur. Elle ne peut être, ni enregistrée dans un système d'archives, ni transmise par voie électronique ou mécanique, par xérographie, par bande magnétique ou autre.

22_12

PROFILS MIGRATOIRES :
Exploiter au mieux le processus

Partie I
Guide pratique

Organisation internationale pour les migrations (OIM)

Table de matières

Liste des tableaux **5**
Liste des figures **5**
Remerciements **7**
Acronymes **9**
Préface **11**

1. Introduction : qu'est-ce qu'un profil migratoire ? **15**
1.1. Politiques migratoires et prise en compte systématique de la migration 15
1.2. Politiques migratoires fondées sur des données probantes 16
1.3. Profil migratoire – le concept 22
1.4. Profil migratoire – le processus 29

2. Phase 1 : Planification **33**
2.1. Etape 1 : Veiller à l'appropriation par le gouvernement 33
2.2. Etape 2 : Mobiliser les ressources 34
2.3. Etape 3 : Identifier les parties prenantes 36
2.4. Etape 4 : Créer un cadre fonctionnel de coordination 38
2.5. Etape 5 : Constituer une équipe de spécialistes 42
2.6. Etape 6 : Définir des buts globaux et un plan d'action 44
2.7. Etape 7 : Adapter le modèle de profil migratoire aux besoins nationaux 47

3. Phase 2 : Mise en œuvre **53**
3.1. Etape 8 : Evaluer les structures de données existantes 53
3.1. Etape 9 : Collecter des données et d'autres éléments probants 54
3.2. Etape 10 : Analyser les données collectées et rédiger le rapport 58

4. Phase 3 : Lancement et suivi **63**
4.1. Etape 11 : Valider le contenu et lancer le rapport 63
4.2. Etape 12 : Appliquer les constatations à l'élaboration des politiques 64
4.3. Etape 13 : Améliorer les données probantes existantes – une approche progressive 66
4.4. Etape 14 : Assurer la viabilité du profil migratoire 68

5. Conclusion : Profils migratoires – pas une fin, mais un début **71**

Annexes **75**
Annexe 1 : Aperçu des profils migratoires élaborés de 2005 à mai 2011 75
Annexe 2 : Exemple de brochure destinée à promouvoir un processus d'établissement de profil migratoire 77

Bibliographie **85**

Profils migratoires : Exploiter au mieux le processus
PARTIE II - Cadre d'élaboration d'un modèle 95

Liste des tableaux et figures 103

Liste des abréviations et acronymes 105

Avant-propos 107

Carte du pays et statistiques clés 109

Résumé 111

Partie A : Tendances migratoires et caractéristiques des migrants 113
A.1. Principaux facteurs de migration et de mobilité transfrontières générale 115
A.2. Immigration 117
A.2.1. Population étrangère/née à l'étranger et immigration 117
A.2.2. Immigration aux fins d'emploi 119
A.2.3. Immigration aux fins d'études 121
A.2.4. Immigration non volontaire 122
A.3. Emigration 123
A.3.1. Citoyens résidant à l'étranger et émigration 124
A.3.2. Emigration aux fins d'emploi 126
A.3.3. Emigration aux fins d'études 127
A.3.4. Emigration non volontaire 127
A.4. Migration irrégulière 128
A.5. Migration de retour 130
A.6. Migration interne 131

Partie B : Effets de la migration 133
B.1. Migration et développement humain 134
B.2. Migration et développement économique 135
B.3. Migration, emploi et marché du travail 140
B.4. Migration et développement social 143
B.5. Migration et santé 147
B.6. Migration et environnement 150

Partie C : Gouvernance de la migration 153
C.1. Cadre d'action 153
C.2. Lois et réglementations (aux échelons national, régional et international) 154
C.3. Cadre institutionnel 154
C.4. Coopération internationale 155

Partie D : Principales constatations, conséquences pour l'action des pouvoirs publics et recommandations 157
D.1. Principales constatations sur les tendances actuelles, les politiques migratoires et les effets de la migration 157
D.2. Recommandations relatives au cadre de gouvernance de la migration 157
D.3. Recommandations relatives à la prise en compte systématique de la migration dans les politiques de développement .. 157
D.4. Recommandations concernant l'amélioration des statistiques migratoires et des informations générales disponibles 157

Annexes 159
Annexe I : Glossaire international 159
Annexe II : Glossaire national 165
Annexe III : Sources de données nationales 165
Annexe IV : Principaux instruments internationaux 166

Bibliographie 167

Liste des tableaux

Tableau 1. Défis clés à relever pour suivre une approche de la migration fondée sur des données probantes et assurer la prise en compte systématique de la migration 21
Tableau 2. Options possibles pour constituer une équipe de spécialistes 43
Tableau 3. Structure du modèle de profil migratoire 51
Tableau 4. Ressources et fonctions des pouvoirs publics comme producteurs de données 57
Tableau 5. Liste de contrôle relative au profil migratoire 63

Liste des figures

Figure 1. Concept du profil migratoire 26
Figure 2. Parties prenantes à l'établissement des profils migratoires, leurs rôles et responsabilités respectifs 38
Figure 3. Structure générale d'un profil migratoire 52

Remerciements

Ce guide, dont le projet initial a été rédigé par Marina Manke de l'OIM Vienne, a été sollicité et coordonné par la Division de la recherche sur les migrations de l'OIM, sous la direction de Frank Laczko et de Rudolf Anich. D'autres collègues de l'OIM ayant participé par le passé à l'établissement de profils migratoires ont aimablement communiqué de précieuses observations et suggestions, afin d'améliorer encore la qualité des rapports et de faire en sorte que les profils migratoires deviennent de véritables outils sous la maîtrise des gouvernements. Nous remercions en particulier Jobst Koehler (OIM Hanoï), Roberto Pitea (préalablement en poste à l'OIM Le Caire) et Silas Rapold (OIM Chișinău), qui nous ont transmis leurs commentaires régulièrement sur le contenu de ce guide, ainsi que les collègues à travers le monde qui ont bien voulu répondre à l'enquête sur les expériences de profils migratoires menées dans leur pays : Jovana Mihajlovic et Jovana Gusic (OIM Belgrade), Jill Helke (OIM Soudan/Khartoum), Rogelio Bernal (OIM Equateur), Cristina Gheorghe (OIM Bucarest), Dimale Helene (OIM Cameroun), Bougouma Diene (OIM Bruxelles), Clemencia Ramirez (OIM Colombie) et Alin Chindea (OIM Budapest).

Nous aimerions aussi exprimer notre sincère gratitude à tous les collègues et amis issus de divers organismes et pays et animés du même esprit, qui ont été une source d'inspiration et ont fourni des observations sur la migration et la façon dont il serait possible de la décrire et de l'analyser au mieux pour formuler des recommandations d'action et apporter des solutions à des problèmes complexes : Olga Chudinovskikh, Université d'Etat de Moscou ; Michel Poulain, Université de Louvain ; Paolo Valente et Ayima Okeeva, Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CENUE) ; et Amaya Sotes Linares-Rivas, Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Nous remercions tout particulièrement Thomas Mortensen (service danois de l'immigration), dont les idées clairvoyantes et éclairantes ainsi que les commentaires en rapport direct avec ce document nous ont aidés à axer nos travaux sur les actions à mener.

Acronymes

BSEC	Coopération économique de la mer Noire
CE	Commission européenne
CEDEAO	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CENUE	Commission économique des Nations Unies pour l'Europe
CEPALC	Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes
CIDPM	Centre international pour le développement des politiques migratoires
DAES	Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies
EU BAM	Mission de l'Union européenne d'assistance à la frontière entre la Moldavie et l'Ukraine
FMI	Fond monétaire international
FMMD	Forum mondial sur la migration et le développement
GMG	Groupe mondial sur la migration
HCR	Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OIT	Organisation internationale du travail
OMD	Objectif du Millénaire pour le développement
ONG	Organisation non gouvernementale
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
SACM	Mission culturelle saoudienne
TIC	Technologies de l'information et des communications
UE	Union européenne
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la population
UNGM	Base de données des Nations Unies sur les migrations internationales
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Préface

Ce guide offre des indications pratiques concises sur la façon de préparer, de mettre en œuvre et de suivre le **processus d'établissement du profil migratoire** d'un pays.

Il a été élaboré dans le respect des recommandations formulées par le Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD). Concrètement, les participants au FMMD d'Athènes en 2009 et de Mexico en 2010 ont demandé que les partenaires internationaux analysent les expériences relatives aux profils migratoires établis jusqu'ici, de façon à répertorier les meilleures pratiques, les principaux défis et les stratégies fructueuses.

Partant de l'expérience de plus de 80 pays dont le profil migratoire a été établi par diverses parties prenantes (Organisation internationale pour les migrations [OIM], Commission européenne [CE], Banque mondiale, Centre international pour le développement des politiques migratoires [CIDPM] et Consortium pour la recherche appliquée sur les migrations internationales [CARIM], entre autres[1]), le guide expose les principaux enseignements qui s'en dégagent et les grands défis communs à tous les rapports de profil migratoire. Précisons toutefois qu'il porte essentiellement sur le processus d'établissement des rapports, et non sur le contenu ou la présentation de ceux-ci[2].

Ce guide résume la façon dont les équipes de pays organisent les phases de préparation, de mise en œuvre et de suivi de l'établissement d'un profil migratoire. Presque tous les membres du personnel de l'OIM ayant participé à la mise en place d'un tel profil ont cité la viabilité, la pertinence pour l'action publique et le lien avec le cadre général de développement comme des objectifs importants, impossibles à atteindre si les rapports de profil migratoire ne sont pas produits en collaboration avec un large éventail de parties prenantes – organismes gouvernementaux, partenaires internationaux, société civile et chercheurs.

Depuis leur création par la Commission européenne en 2005, les profils migratoires se sont éloignés de leur vocation initiale de présentation d'un aperçu de la migration et sont de plus en plus souvent adoptés par les pays comme un outil visant à élaborer et à promouvoir des politiques migratoires fondées sur des données probantes. Progressivement, les constatations et les recommandations

[1] Pour une vue d'ensemble des profils migratoires établis jusqu'ici, voir l'annexe 1.

[2] On trouvera dans la partie 2 de la présente documentation d'orientation la description et les indicateurs possibles des tendances migratoires, des catégories de migrants et des effets de la migration.

formulées en corollaire aux initiatives de mise en place de profils migratoires sont intégrées dans un contexte plus large de définition de l'action publique. Cette pratique se retrouve non seulement dans la gouvernance de la migration, mais aussi dans les grands programmes de développement des pays, qui traitent de questions comme la réduction de la pauvreté, l'environnement ou les politiques de l'emploi et de réglementation du marché du travail – nous la désignons par l'expression « prise en compte systématique de la migration » ; elle est aussi parfois appelée « intégration de la migration ».

Les profils migratoires offrent un cadre harmonisé sur le plan international – mais aussi pertinent sur le plan national – pour suivre les processus migratoires, tout en tenant compte des systèmes réglementaires, des cadres d'action et des initiatives de coopération internationales déjà en place. Outre la description des populations de migrants et de leurs caractéristiques, ces profils proposent des pistes pour mettre sur pied des systèmes de suivi des phénomènes migratoires dans le temps, et expérimenter des méthodes permettant d'évaluer le lien entre migration et développement et de mesurer les effets socioéconomiques de la migration.

Bien qu'ils soient souples et établis par pays, les profils migratoires visent une **harmonisation internationale**, par l'utilisation d'un modèle normalisé et d'une structure de rapport prédéfinie. Le modèle fournit divers indicateurs des tendances et effets de la migration, que les pays peuvent sélectionner selon leurs priorités nationales et leur situation au regard de la migration. Il recommande également des ressources qu'il est possible d'exploiter pour générer les données de ces indicateurs – statistiques et administratifs – et met en évidence les inconvénients et limites potentiels de ces ressources.

Dans leur forme élargie la plus récente, les profils migratoires servent d'instruments de **renforcement des capacités** des Etats, des acteurs de la recherche et des parties prenantes internationales, tout en contribuant à **resserrer la coopération** entre eux.

Le guide et le modèle sont deux parties complémentaires de la *documentation d'orientation sur les profils migratoires*, conçues pour offrir des points de référence initiaux à l'établissement d'un profil migratoire. Bien que la construction d'un profil soit un exercice singulier, déterminé par les besoins, les priorités nationales, les réalités de la migration et les ressources disponibles du pays concerné, de nombreux acteurs intervenant dans le processus tireront profit de la présente documentation d'orientation, notamment :

- **Les administrations et autres autorités publiques**, qui découvriront les avantages qu'elles pourraient tirer de l'établissement d'un profil migratoire pour soutenir leurs efforts d'élaboration et de mise en œuvre des politiques ;
- **Les équipes de pays qui coordonnent le processus d'établissement des profils migratoires** (groupes de travail techniques, par exemple), qui découvriront, sur la base d'expériences menées dans d'autres pays, des pratiques efficaces pour assurer la viabilité et l'impact à plus long terme de ces profils ;
- **Les spécialistes techniques rédigeant les rapports de profil migratoire et l'ensemble des chercheurs**, qui apprendront comment fournir les documents nécessaires de manière conviviale et ciblée, afin de répondre aux besoins de différents utilisateurs (responsables politiques, spécialistes techniques, chercheurs, médias et société en général) ;
- **La communauté internationale**, qui apprendra à se servir des profils migratoires pour renforcer les synergies et complémentarités institutionnelles entre les différents acteurs travaillant sur la migration.

Si la partie 2 de la documentation d'orientation sur les profils migratoires – le modèle – est technique par nature et s'adresse principalement aux spécialistes et aux statisticiens qui travailleront sur le texte du rapport proprement dit, le présent guide est davantage axé sur les actions à mener et sur la pratique. Il est structuré comme suit :

- La section 1 explique en quoi la mise en place d'un profil migratoire permet de définir une méthode de gouvernance de la migration qui soit fondée sur des données probantes et de faire en sorte que la migration soit systématiquement prise en compte dans d'autres domaines d'action. Elle comprend une vue d'ensemble des profils migratoires établis à ce jour, soulignant les enseignements clés à retirer de ces expériences et mettant en évidence les principaux facteurs de réussite.
- La section 2 décrit la phase de « mise en place du cadre » dans lequel se déroulera le processus d'établissement des profils migratoires, exposant en détail les étapes et les conditions initiales à prendre en considération avant de lancer le processus dans un pays en particulier. Elle propose des étapes concrètes visant à encourager le soutien des gouvernements et l'appropriation par ceux-ci des profils migratoires dès le début du processus.
- La section 3 explique la mise en œuvre du processus d'établissement d'un profil migratoire. Cela comprend notamment l'instauration de procédures de collecte de données aboutissant à la publication d'une version pilote du rapport, et la mise en place des conditions propices à la systématisation de cette collecte par la suite. Sont également proposées diverses activités

de renforcement des capacités dont le but est d'accentuer l'impact de l'établissement des profils migratoires sur l'élaboration et la mise en œuvre des politiques.

- La section 4 offre une vue d'ensemble des étapes et actions relatives au lancement du rapport de profil migratoire. Elle décrit aussi les mesures applicables en phase de suivi.
- La section 5 conclut en rappelant les messages clés et en exposant les principaux facteurs de réussite.

1. Introduction : qu'est-ce qu'un profil migratoire ?

Les politiques de migration ont en effet été pendant trop longtemps fondées sur des intuitions et des anecdotes et mues par des intérêts politiques. Il est temps maintenant de regarder la réalité en face et d'en tirer les conclusions voulues pour aboutir à une vision commune de la façon dont les migrations internationales pourraient bénéficier à tous.

Kofi Annan, ancien Secrétaire général des Nations Unies,
Discours d'ouverture au Dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale
sur la question des migrations internationales et du développement,
14 septembre 2006

1.1. Politiques migratoires et prise en compte systématique de la migration

L'élaboration des politiques migratoires est devenue l'un des domaines les plus débattus et les plus importants de l'administration publique. On observe un consensus croissant sur le fait que la migration touche directement à la prospérité des Etats et au bien-être des individus, et devrait donc être envisagée dans un contexte plus large de développement. En conséquence, de plus en plus de pays incluent la migration dans leurs stratégies nationales de développement et dans leurs programmes d'intégration régionale (voir l'encadré 1). A l'échelle internationale, le Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD) offre aux pays d'origine et de destination un espace où ils peuvent définir des actions conjointes et mutuellement bénéfiques visant à maximiser les effets favorables de la migration pour toutes les parties concernées.

Le fait que la migration ne soit pas seulement la **conséquence** de facteurs socioéconomiques, environnementaux et politiques, mais qu'elle produise aussi des **effets** notables sur divers aspects du développement, tant au niveau macro- que microéconomique, a deux implications directes pour l'élaboration des politiques :

- Les **politiques migratoires** ne peuvent pas suivre une approche purement restrictive, mais doivent tenir compte de la façon dont les changements intervenant dans le cadre de gouvernance de la migration influent sur les questions socioéconomiques et environnementales.
- D'**autres politiques sectorielles**, comme celles relatives à la démographie, à la réglementation du marché du travail, à l'emploi, à la protection sociale, au développement économique, au développement régional, à la réduction

de la pauvreté ou encore à la santé, devraient tenir compte des effets de la migration – une pratique que nous désignons par l'expression **prise en compte systématique de la migration**[3].

Encadré 1. Prise en compte systématique de la migration – études de cas de la Fédération de Russie et de la République de Serbie

- **En 2011, la Fédération de Russie** a élaboré un projet de politique migratoire dans le cadre d'une révision générale de sa stratégie socioéconomique pour 2020. Ce projet partait du constat que la migration n'était pas uniquement la conséquence de divers facteurs économiques et sociaux, mais qu'elle pouvait aussi contribuer au développement du pays.
- **En 2010, la République de Serbie** a adopté la stratégie nationale de l'emploi 2011–2020, avec l'appui technique du Programme sur la jeunesse, l'emploi et la migration, fondé par le Fonds pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et mis en œuvre par un consortium composé de l'OIM, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et de l'Organisation internationale du Travail (OIT), en coopération avec le Gouvernement serbe. Un livre blanc sur la politique en matière de migration de main-d'œuvre a aussi été élaboré, afin de mettre en avant les effets non négligeables de la migration sur le marché du travail serbe et de communiquer des suggestions et des recommandations en vue de l'intégration de la migration dans la stratégie nationale de l'emploi.

Source: Bureau régional à Vienne.

En outre, pour s'attaquer plus efficacement et plus durablement aux relations réciproques entre la migration et le développement, il convient de s'éloigner de l'approche de la politique unique et d'adopter une démarche d'action publique intégrée, en d'autres termes de considérer les **processus migratoires** et les **effets de la migration** comme deux questions de politique générale distinctes, mais d'égale importance.

1.2. Politiques migratoires fondées sur des données probantes

L'élaboration de politiques migratoires est un concept relativement nouveau. Très peu d'établissements d'enseignement dispensent une formation sur les politiques migratoires en tant que telles, et beaucoup de pays commencent seulement à mettre au point leurs cadres d'action dans ce domaine, car la migration n'était pas pour eux une question cruciale par le passé[4].

A l'échelle régionale, l'élaboration de politiques migratoires est aussi un domaine en évolution – on citera ici le travail que mène l'Union européenne pour établir une politique migratoire commune et les efforts moins formels d'autres régions à travers les processus consultatifs régionaux (comme le Processus de Colombo et le Processus de Puebla).

[3] Pour plus d'informations sur la prise en compte systématique de la migration, voir GMG 2010.

[4] C'est, par exemple, le cas des anciens régimes autoritaires qui contrôlaient strictement les mouvements de leur population ou encore des pays qui commencent tout juste à attirer des immigrants en raison de l'amélioration de leur situation économique ou du changement des réalités politiques.

Pour concevoir des politiques migratoires efficaces et les rendre cohérentes avec d'autres domaines, il faut disposer d'un cadre d'analyse global, fiable et dynamique, souvent appelé base de connaissances ou ensemble de données probantes.

En matière de migration, toutefois, cette pratique est encore en évolution, même si son application à d'autres sphères de l'administration publique, comme la santé et la médecine, a rapidement progressé ces dernières décennies (voir l'encadré 2).

Par rapport aux approches classiques et réactives[5] menées dernièrement, les politiques fondées sur des données probantes sont mises au point par des décideurs progressistes et davantage tournés vers l'action, qui :

- Sont mieux informés sur les **données probantes disponibles** ;
- Savent comment y **accéder** ;
- Peuvent les **apprécier de manière critique** (Sutcliffe et Court, 2005).

Pendant tout un temps, l'élaboration de données probantes sur la migration a surtout été motivée par la nécessité de déterminer le nombre total de migrants internationaux, en vue (notamment) d'allouer les budgets de l'Etat et de calculer des indicateurs macroéconomiques et sociaux nationaux (comme les estimations de la croissance par habitant et de la pauvreté).

Encadré 2. Elaboration de politiques fondées sur des données probantes

- Issue des domaines de la médecine et de la santé, l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes est de plus en plus répandue dans d'autres sphères de la gouvernance publique.
- Son intérêt a été largement reconnu dans le programme de modernisation mis en place par le Gouvernement du Royaume-Uni dans les années 1990 (Gouvernement du Royaume Uni, 1999).
- A l'échelle internationale, l'approche a notamment été appliquée par la Banque mondiale à sa stratégie de réduction de la pauvreté.
- Elle consiste à adopter une démarche volontariste, cohérente et éclairée – qui s'attaque aux causes et non aux symptômes et repose sur des données objectives, crédibles, pertinentes et pratiques.
- L'élaboration de politiques fondées sur des données probantes jette des « ponts institutionnels » entre chercheurs et pouvoirs publics, et permet d'améliorer et d'élargir la base d'informations disponibles.

Source: Davies, 2004 ; et Sutcliffe et Court, 2005.

Cette implication financière directe a conduit les acteurs étatiques et internationaux à essayer de s'entendre sur les **données qu'ils devaient recueillir sur les populations de migrants et les flux migratoires internationaux** et sur la façon de rendre ces données fiables et comparables internationalement,

[5] Le terme « réactives » ici signifie que l'on agit en réaction aux changements de l'environnement au lieu d'essayer d'influer en amont sur cet environnement.

l'objectif étant de pouvoir calculer le nombre total de migrants internationaux dans le monde.

La place accrue accordée aux implications de la mobilité humaine sur le développement et la nécessité d'une prise en compte systématique de la migration dans d'autres politiques sectorielles ont suscité une **demande de nouveaux types de données probantes**. Les responsables politiques et les analystes des pays d'origine et de destination, de même que les donateurs et la communauté internationale, ne se satisfont plus de connaître uniquement le nombre de migrants internationaux en valeur absolue. Ils ont dorénavant besoin de données plus multifactorielles sur les **caractéristiques** des migrants, comme les motivations qui les ont poussés à migrer, la durée de leur séjour à l'étranger ou encore leur origine sociodémographique et économique. Ils ont aussi besoin d'en savoir plus sur le niveau d'intégration des migrants dans la société d'accueil, les effets de la migration sur la situation socioéconomique des pays d'origine et de destination, la mesure dans laquelle les migrants respectent les régimes d'immigration, et si leurs droits et libertés sont préservés.

Autrement dit, en plus des données démographiques traditionnelles sur la migration (le nombre de migrants internationaux résidant sur une longue période dans un pays particulier ou changeant de résidence permanente au cours d'une période précise), il est clairement nécessaire de disposer d'**évaluations plus sophistiquées des effets de la migration** qui soient comparables sur le plan international. Il est également nécessaire d'élaborer des méthodes permettant d'**évaluer les politiques migratoires et de s'assurer de leur cohérence** avec d'autres politiques sectorielles.

On comprend de mieux en mieux que les changements apportés aux politiques migratoires elles-mêmes ainsi qu'aux cadres réglementaires des processus migratoires influent sur la migration et ses effets, tout comme le font les activités de partenaires internationaux de plus grande envergure, qui mettent en œuvre des actions de développement liées à la migration et conçoivent divers programmes et projets de coopération internationale.

En conséquence, la prise en compte systématique de la migration et l'adoption d'une approche d'élaboration des politiques migratoires à partir de données probantes nécessiteraient de collecter, d'analyser et d'incorporer dans le processus de formulation des politiques les catégories d'informations étroitement liées suivantes :

- Données sur les tendances migratoires et caractéristiques des migrants (populations de migrants et flux migratoires), à la fois en chiffres absolus

et réparties en sous-catégories sur la base de la nationalité, du pays natal, de l'âge, du sexe, du niveau d'études, des qualifications ou du métier, par exemple ;
- Informations sur la façon dont la migration influe sur divers aspects socioéconomiques et environnementaux ;
- Informations sur le cadre de gouvernance de la migration, notamment les priorités d'action, la réglementation, la législation et les structures institutionnelles ;
- Informations sur les initiatives de coopération internationale précédentes, actuelles et prévues.

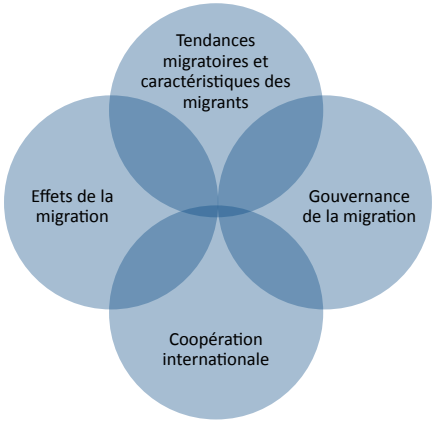

Analyser les tendances migratoires qui influent sur les sociétés d'accueil et d'origine et sur les catégories de migrants est une tâche difficile. La nature dynamique et complexe de la migration appelle l'emploi de diverses sources de données, souvent dispersées entre plusieurs organismes et créées dans un but administratif et non aux fins d'analyse. Dans de nombreux pays, les fonctions de gestion des migrations se répartissent entre plusieurs parties prenantes – selon le modèle dit « décentralisé » de la gestion des migrations, qui aboutit souvent à un déficit de communication des informations et de coopération. Il existe néanmoins des directives internationales sur la façon de décrire les populations de migrants et les flux migratoires, les plus importantes étant les Recommandations des Nations Unies (DAES, 1998) et les lignes directrices en vue de l'amélioration des systèmes de collecte des données (Bilsborrow *et al.*, 1997).

Evaluer les effets de la migration de manière globale et fiable est une entreprise encore plus complexe, car elle demande d'évaluer simultanément plusieurs variables, comme l'économie, la démographie, la protection sociale, l'environnement, la santé, la sûreté et la sécurité. Certaines méthodes d'évaluation des effets de la migration sur les personnes et les ménages ont été expérimentées récemment (voir, par exemple, Chappell *et al*., 2010). Cependant, les initiatives visant à concevoir une approche commune pour suivre et évaluer ces effets sur les plans national et mondial commencent seulement à prendre de l'ampleur (FMMD, 2011 ; DAES, 2011).

Le tableau 1 présente une vue d'ensemble des principaux défis à relever pour suivre une approche fondée sur des données probantes et veiller à la prise en compte systématique de la migration, tout en proposant des mesures correctives susceptibles d'être incluses dans le processus.

Tableau 1. Défis clés à relever pour suivre une approche de la migration fondée sur des données probantes et assurer la prise en compte systématique de la migration

Défis à relever	Réponses possibles
1. **Caractère complexe et dynamique de la migration** La migration peut intervenir plusieurs fois dans la vie d'une personne ; elle peut être entreprise pour diverses raisons ; sa durée est variable ; et elle peut être évolutive, circulaire ou répétitive.	Surveiller les tendances et les schémas migratoires au moyen d'indicateurs portant sur les populations de migrants et les flux migratoires, et les classer par catégories selon le motif, la durée et le sens de la migration.
2. **Diversité des données à l'échelle nationale.** Données sur les populations de migrants et les flux migratoires dispersées parmi diverses sources	Réunir et organiser toutes les données disponibles.
3. **Données non comparables sur le plan international.** Les divergences dans les priorités et les lois des différents pays ont une incidence sur les approches existantes de collecte de données probantes relatives aux processus migratoires.	Appliquer une approche ascendante pour décrire les processus migratoires, exploiter les données disponibles à l'échelon national et indiquer en quoi les données nationales diffèrent des notions et définitions recommandées internationalement pour les métadonnées.
4. **Données probantes sur les effets de la migration insuffisantes.** Les opinions divergent quant à la façon dont la migration influe sur les pays d'accueil et de départ, sachant qu'il existe très peu de cadres génériques élaborés pour produire des évaluations fiables et objectives.	Expérimenter et harmoniser de nouvelles méthodes et approches visant à évaluer les effets de la migration à différents niveaux – effets microéconomiques sur les migrants et leurs ménages, et effets macroéconomiques sur divers aspects socioéconomiques de la vie dans les pays d'origine et de destination.
5. **Dispersion des agents chargés de l'élaboration des politiques dans diverses institutions de l'Etat.** Devant la complexité de la migration, sa gouvernance et l'élaboration des politiques sont souvent réparties entre plusieurs institutions de l'Etat, lesquelles ne coopèrent et ne communiquent pas toujours efficacement. La prise en compte systématique de la migration nécessite de travailler avec une liste encore plus longue de parties prenantes.	S'attaquer à l'amélioration des informations sur la migration et à l'élaboration de données probantes de meilleure qualité au moyen d'une approche faisant intervenir l'ensemble du gouvernement, de façon à réunir les utilisateurs et les producteurs des données au sein d'une équipe travaillant de concert à la réalisation d'objectifs communs.
6. **Protection et confidentialité des données.** Les idées fausses sur les types de données à protéger sont monnaie courante, à telle enseigne que même des données agrégées ou statistiques sont considérées comme confidentielles.	Sensibiliser les parties prenantes aux types de données qui doivent être protégés et à ceux qu'il est possible de communiquer à l'extérieur de l'organisme de collecte.
7. **Capacités et ressources nationales limitées** . Les pays en développement, en particulier, pâtissent d'infrastructures obsolètes de collecte et de traitement des données, les informations statistiques disponibles étant très rares voire inexistantes.	En dépit des carences de leurs infrastructures et de leurs technologies de l'information et des communications (TIC), les pays peuvent néanmoins commencer à compiler les données existantes et à les exploiter à des fins statistiques. Les infrastructures sont améliorées progressivement, mais l'élaboration des politiques ne peut pas attendre que toutes les bases de données soient en place.

1.3. Profil migratoire – le concept

Là où les données probantes sont incomplètes, dispersées ou compilées de manière irrégulière, les organisations et les organismes établissent de plus en plus souvent des profils de pays destinés à rassembler les informations et les éléments pertinents disponibles afin de pouvoir s'y reporter plus facilement.

Le « profilage » des pays doit, toutefois, être distingué de la technique utilisée dans des domaines appliqués tels que l'investigation criminelle (profilage psychologique) ou la médecine (profilage de l'ADN). Son objectif principal est de soutenir l'élaboration de politiques publiques dans des domaines aussi divers que l'environnement, la santé et le commerce (voir l'encadré 3).

Encadré 3. Profils de pays soutenant l'élaboration des politiques – exemples issus d'autres domaines

Diverses parties prenantes nationales et internationales ont établi des profils de pays sur différents sujets. Les produits finals de ce type d'analyses sont des rapports écrits qui décrivent la situation d'une région précise, récapitulant les informations disponibles dans le but de dégager certains schémas, des caractéristiques types et les relations entre les variables. Les rapports comprennent généralement une évaluation des systèmes publics et des cadres administratifs en place, et fournissent des recommandations sur la façon dont la gouvernance publique pourrait être rationalisée et renforcée en vue d'obtenir de meilleurs résultats. On peut citer les exemples suivants :

- Profils nationaux de gestion des produits chimiques, avec le soutien de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) ;
- Profils de pays en matière d'eau douce, établis avec l'appui des Nations Unies (DAES, 2004a) ;
- Profils de pays en matière de développement humain, établis avec l'appui du PNUD ;
- Profils de pays en matière de politiques de santé, utilisés comme outils d'action parallèlement à des documents de politique générale, et établis par l'Evidence-to-Policy Initiative (Initiative « Des données probantes aux politiques », E2PI) (E2PI, 2010) ;
- Profils de certains pays de destination en cours d'élaboration par l'OIM.

Parmi les exemples de profils nationaux et infranationaux en rapport avec la migration, on citera les suivants.

- Profils de la population résidente permanente en situation régulière, réalisés par les Etats-Unis d'Amérique ;
- Profils migratoires régionaux, comme ceux du Yorkshire ou du Nord-Est au Royaume-Uni (voir www.nesmp.org.uk).

En pratique, la compilation ou le profilage des données dans le cadre de l'élaboration des politiques revient à :

- Recenser les questions, processus et catégories clés ;
- Donner un aperçu de leur principales qualités et caractéristiques ;
- Les classer par ordre d'importance (dans l'ordre décroissant) ;
- Déterminer les similarités et les corrélations ;
- Elaborer des mesures précises et des recommandations d'action pour chaque question ou catégorie.

Le profilage permet de décrire et d'évaluer l'étendue, les effets et la gouvernance de la migration, en tenant compte de sa complexité et de sa variabilité. Les nombreuses facettes de la migration imposent des outils d'analyse à la fois complexes et ciblés, susceptibles de garantir une approche globale et réaliste. Etablir un profil de pays est l'une des approches possibles.

Les profils migratoires de pays ont été introduits pour la première fois par la Commission européenne en 2005, afin de remédier au manque de données probantes sur les processus migratoires et leurs effets dans les pays ciblés par les programmes d'aide extérieure de l'Union européenne (voir l'encadré 4). Ils avaient pour objectif d'appuyer l'approche globale de la question des migrations sous la forme de documents, établis en coopération avec les gouvernements, qui « réuniraient toutes les informations concernant la migration et le développement, permettant ainsi l'adoption d'une méthode d'action plus appropriée et contribuant à une meilleure compréhension des résultats des politiques mises en œuvre » (Commission des Communautés européennes, 2005).

Encadré 4. Profils migratoires – éléments clés

- Les profils migratoires ont été proposés par la Commission européenne en 2005 dans sa communication intitulée « Migration et développement : des orientations concrètes », afin de soutenir l'approche globale de la question des migrations de l'Union européenne, qui visait à :
  - Evaluer la situation au regard de la migration ;
  - Recenser les besoins et les problèmes ;
  - Concevoir des réponses personnalisées.
- Les profils migratoires élargis, proposés par la Commission européenne en 2008, visent à répondre à la nécessité d'approcher les migrations et leurs dimensions économiques de façon plus systématique, coordonnée structurellement et cohérente sur le plan de l'action publique (Conseil de l'Union européenne, 2008a et 2008b).
- Ils reposent sur un modèle commun adaptable à la situation nationale, qui recouvre :
  - Les tendances migratoires et les caractéristiques des migrants ;
  - Les effets de la migration sur le développement ;
  - La gouvernance et les cadres d'action ;
  - La coopération internationale en matière de migration.
- Plus de 80 profils ont été établis jusqu'ici grâce à des fonds de la Commission européenne, de l'OIM et de ses Etats Membres.
- Les profils ont été réalisés par des parties prenantes internationales (Commission européenne, OIM, CIDPM, CARIM et Institut d'économie internationale de Hambourg) et les gouvernements eux-mêmes – qui ont tous une compréhension différente de ce qu'englobe un profil migratoire.
- Les profils ont un impact maximal lorsqu'ils s'accompagnent d'activités de renforcement des capacités et qu'ils sont appuyés par la formulation de politiques et la conclusion de partenariats.

Les profils migratoires de première génération donnaient effectivement une analyse d'ensemble de la situation migratoire, mais ne permettaient pas d'atteindre les deux autres objectifs, à savoir : 1) explorer le lien entre la migration et le développement ; et 2) contribuer à l'élaboration des politiques.

Pour combler ces lacunes, la Commission européenne a proposé d'utiliser un concept plus vaste appelé « profil migratoire élargi », qui permettrait non seulement de recueillir des données, mais aussi de contribuer à la coopération interinstitutions sur la migration, et qui s'accompagnerait d'une stratégie globale de renforcement des capacités.

Les profils migratoires élargis, qui sont souples et demeurent évolutifs, reposent sur trois grands principes :

- Il n'est pas réaliste d'envisager une transformation radicale des données sur la migration ; il faut donc chercher à améliorer **progressivement** la qualité et le champ d'application des profils migratoires, en accompagnant cette évolution d'un ensemble de mesures de renforcement des capacités, pour un bénéfice maximal. C'est ce que désigne le « processus d'établissement des profils migratoires ».
- Les phénomènes migratoires doivent être analysés en conjonction avec les cadres législatifs et les politiques applicables, car ces éléments sont **interdépendants** : les tendances migratoires façonnent les cadres réglementaires qui, à leur tour, influent sur la portée et l'étendue de la migration.
- L'analyse de la migration et de ses effets doit être **complexe et pluridisciplinaire**, afin d'étudier autant d'effets et de processus secondaires que possible et d'éviter les conclusions simplistes et biaisées.

Dans un premier temps, la qualité et le champ d'application des profils migratoires seront insuffisants dans bien des cas, mais les déficits de données seront de plus en plus souvent mis en évidence et comblés.

En 2008, le Conseil de l'Union européenne a élargi cette vision « évolutive » des profils migratoires en préconisant de les utiliser plus systématiquement afin d'assurer une coordination structurelle et la cohérence des politiques. Les profils migratoires élargis contribueraient à enrichir la base d'informations et de connaissances non seulement au sujet des flux et des populations de migrants, mais aussi au sujet de la dimension économique de la migration (Conseil de l'Union européenne, 2008a).

Les profils migratoires constituent un outil de référence qui soutient aussi les partenariats pour la mobilité. Leur emploi devrait être généralisé, leur qualité renforcée et leur comparabilité accrue. Ils devraient également être actualisés. Les pays tiers concernés doivent être encouragés à adopter cet outil. A l'avenir, son influence pourrait être amplifiée par la création d'un réseau d'observatoires de la migration. Cet outil d'analyse devrait aussi aider à formuler des politiques

migratoires appropriées, à tenir compte de la migration dans les politiques de réduction de la pauvreté, à orienter plus efficacement la programmation des instruments financiers et à faciliter l'évaluation d'impact des initiatives mises en œuvre (Conseil de l'Union européenne, 2008b, p. 3).

Pour résumer (voir aussi la figure 1), les profils migratoires élargis ont plusieurs fonctions :

- Favoriser la mise en place d'un espace de **coopération interinstitutions**, lequel doit permettre une meilleure circulation des données, des actions stratégiques plus cohérentes et des modalités de coopération améliorées ;
- **Recenser** les sources de données nationales et internationales sur diverses catégories de migrants et sur leurs caractéristiques ;
- **Regrouper les données les plus récentes** sur les populations de migrants et les flux migratoires, de manière concise et harmonisée sur le plan international ;
- Réaliser une **analyse globale et objective des effets de la migration** ;
- **Evaluer le cadre pratique et administratif** en place en matière de gestion des migrations, ainsi que sa cohérence avec les objectifs plus larges de développement ;
- Recommander des mesures et des politiques précises ;
- Analyser la **coopération internationale sur la migration** et déterminer la direction dans laquelle poursuivre la collaboration et le soutien.

Figure 1. Concept du profil migratoire

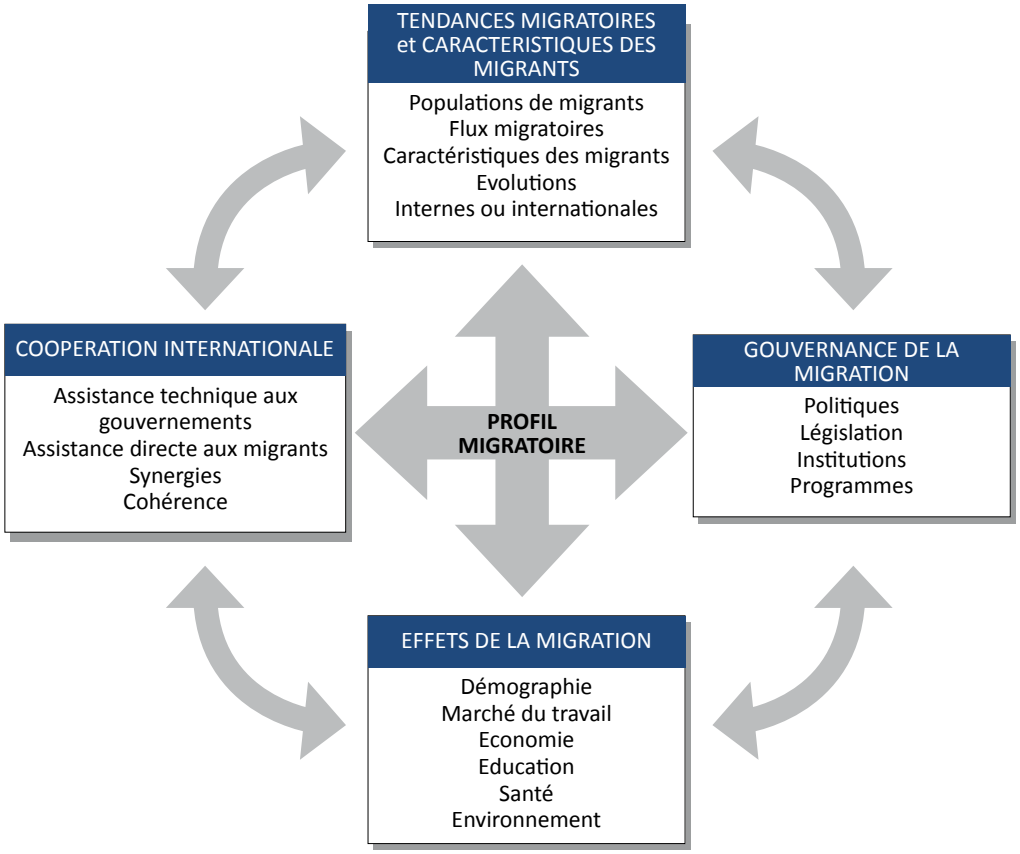

Rassembler les données sur la migration issues de diverses sources statistiques et administratives et les présenter sous une forme structurée et logique n'est pas une idée neuve. En fait, de nombreux pays produisent déjà des rapports sur la migration régulièrement, même si la collecte, la présentation et l'interprétation des données varient selon la gouvernance de la migration, les priorités d'action et le contexte national. Cependant, beaucoup d'autres pays n'ont pas encore créé de rapport global décrivant la situation migratoire ou établissant un lien entre migration et développement.

La majorité des rapports existants sur la migration (et, de plus en plus souvent, sur ses effets et son lien avec d'autres politiques sectorielles) ont été élaborés avec l'appui de la communauté internationale. Entre autres exemples, on citera les Perspectives des migrations internationales publiées tous les ans

par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)[6], les rapports statistiques[7] et les rapports d'orientation[8] publiés chaque année par le Réseau européen des migrations (REM), ou les panoramas communiqués par le CIDPM sur les tendances de la migration irrégulière[9]. En 2009, le PNUD a introduit la question de la mobilité et du développement humains dans son rapport annuel sur le développement humain, après avoir mené des analyses par pays et les avoir résumées dans une publication de synthèse intitulée : *Lever les barrières : Mobilité et développement humains (PNUD, 2009)*.

Cependant, les profils migratoires diffèrent des autres rapports sur les tendances migratoires à divers titres :

- Ils abordent *de manière structurée et globale* non seulement l'analyse des schémas migratoires et des caractéristiques des migrants, mais aussi les effets de la migration sur les sociétés d'accueil et d'origine.
- Ils offrent une vue d'ensemble du *cadre de gouvernance de la migration*.
- Ils examinent les *mesures de coopération internationale*.
- Ils proposent des *options d'action* qui pourraient aider à tirer de la migration le meilleur parti possible en faveur du développement.

L'approche est *pluridisciplinaire*, surtout pour ce qui concerne l'évaluation d'impact, car elle s'intéresse à la façon dont la migration influe sur un large éventail de domaines liés au développement, comme la démographie, l'économie, le capital humain, le marché du travail, l'emploi et la cohésion sociale. Elle est également *globale*, car elle aborde la migration de chaque pays sous l'angle de ces différents domaines.

Parallèlement, les données probantes recueillies doivent être présentées lisiblement, de sorte que les décideurs et autres utilisateurs puissent se faire une idée d'ensemble de la situation et découvrir des possibilités d'action et leurs effets potentiels.

Bien que les *profils* migratoires cherchent principalement à décrire la migration dans un contexte national, l'analyse tient aussi compte de la nature internationale de la migration. Les *tendances* migratoires, quant à elles, sont

[6] Voir les dernières éditions en date pour 2010 à l'adresse suivante : http://www.oecd.org/document/41/0,3746,fr_2649_33931_45626986_1_1_1_1,00.html.
[7] Voir : http://emn.intrasoft-intl.com/Downloads/prepareShowFiles.do?entryTitle=2%2E%20Annual%20Reports%20on%20Asylum%20and%20Migration%20Statistics.
[8] Voir : http://emn.intrasoft-intl.com/Downloads/prepareShowFiles.do?entryTitle=1%2E%20Annual%20Policy%20Reports.
[9] Voir : http://research.icmpd.org/1250.html.

examinées au niveau des couloirs de migration entre les pays d'origine et de destination. Le recensement de ces couloirs, en imposant l'étude des données des pays de destination ventilées par nationalité, contribue à faire découvrir des sources supplémentaires de données probantes possibles sur la migration.

Le contexte régional de la migration permet d'analyser la situation de manière plus globale. Dans le même temps, aux fins de l'élaboration des politiques, il convient de garder à l'esprit que toutes les villes ou régions d'un pays ne sont pas touchées de manière égale par la migration. En conséquence, chaque fois qu'il est possible, les profils migratoires devraient viser à dégager les schémas et les effets à l'échelle des communautés locales.

L'annexe 1 résume les principaux cadres dans lesquels les profils migratoires précédents ont été établis. On y trouvera les acteurs et les donateurs concernés, une brève description ainsi que les avantages et inconvénients respectifs de chaque approche.

La majorité des profils migratoires établis jusqu'ici ont porté essentiellement sur la réalisation du produit final – le rapport – en passant à côté de questions essentielles, comme le fait de savoir si et comment le rapport sera mis à jour, ou de quelle façon les données probantes recueillies pourraient être exploitées par les responsables politiques dans la pratique (voir l'encadré 5).

Il serait néanmoins injuste de dire que les profils migratoires conçus pour offrir un bref aperçu statistique des tendances migratoires ne présentent guère d'utilité ou d'intérêt. Au contraire, au vu du manque de données, de leur piètre qualité et de l'impossibilité de les comparer, tous les efforts visant à réunir davantage d'informations sur la migration et ses effets, à analyser la situation et à formuler des recommandations d'action sont les bienvenus.

Pour autant, en se focalisant sur le rapport, on n'exploite pas les possibilités considérables de renforcement des capacités et d'impact à plus long terme qu'offre le « processus d'établissement de profils migratoires », dans lequel la rédaction et la publication du rapport ne constituent que la partie émergée de l'iceberg.

Les profils migratoires initiaux ont été établis pour répondre à un certain nombre d'attentes : ils offraient des aperçus concis des processus migratoires dans des pays où les panoramas de la migration étaient très rares, voire inexistants. Dans certains cas, surtout dans un contexte politique plus large tel que l'intégration de l'Union européenne, ils ont incité à mettre en place un

processus régulier de collecte des données sur la migration – comme ce fut le cas, par exemple, en Bosnie-Herzégovine, où le profil migratoire est devenu une pratique régulière du gouvernement (Ministère de la sécurité de Bosnie-Herzégovine, 2010).

Les évaluations des profils migratoires établis jusqu'ici ont montré que, dans les pays où le processus se réduisait à la production d'un rapport, la pertinence et la qualité du produit final, et son impact sur l'élaboration des politiques étaient moins encourageants que dans ceux où l'établissement du rapport s'accompagnait d'activités supplémentaires de renforcement des capacités et de coordination.

Encadré 5. Profils migratoires polyvalents

Les profils migratoires élargis sont conçus pour plusieurs emplois :

- **Outils de collecte de données**, afin de mettre en évidence les déficits d'information, et d'améliorer la collecte, l'analyse et le partage des données ;
- **Outils de renforcement des capacités**, afin d'aider les gouvernements à s'approprier la mise à jour régulière des profils migratoires ;
- **Outils d'intervention**, afin d'encourager une plus grande cohérence et une approche plus globale de la planification et des politiques de la migration ;
- **Outils de référence**, afin de soutenir de plus larges espaces de coopération interétatiques (des partenariats pour la mobilité, par exemple) en fournissant la plateforme de suivi et d'évaluation de l'efficacité et de l'impact des initiatives mises en œuvre.

1.4. Profil migratoire – le processus

Conçus à l'origine comme de brefs aperçus des tendances migratoires les plus récentes, les profils migratoires comprennent désormais une analyse d'impact et s'accompagnent d'un large éventail d'objectifs en matière de renforcement des capacités et de développement de partenariats (aboutissant aux profils migratoires élargis). Le processus d'établissement de profils migratoires peut être divisé en trois grandes phases :

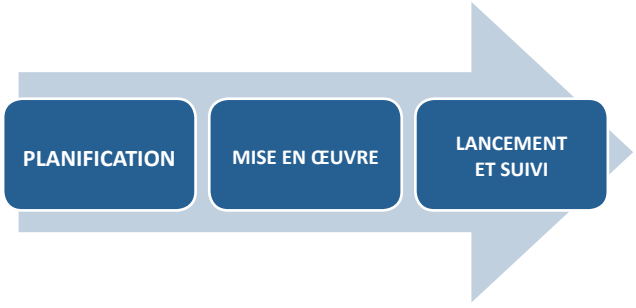

Le présent guide décrit un processus idéal d'établissement d'un profil migratoire, qui permettrait d'obtenir durablement des résultats optimaux. Le champ d'application du processus et l'éventail des activités de soutien, toutefois, dépendront de divers facteurs :

- Les ressources et délais disponibles, qui définissent la portée et la durée de l'initiative de mise en place du profil migratoire ;
- Le soutien de l'ensemble du gouvernement et l'appropriation du processus par celui-ci (et non l'appui de l'un de ses représentants seulement) ;
- La disponibilité de données et d'informations existantes sur les tendances et les effets de la migration et leur qualité.

La phase de planification du processus d'établissement du profil migratoire comprend les étapes suivantes :

- **Lancer** le processus dans le pays ;
- Définir **des objectifs génériques** ;
- Identifier les **parties prenantes** (partenaires, groupes cibles et bénéficiaires) et s'accorder sur leurs rôles et apports respectifs ;
- Sélectionner un **espace de coordination** efficace et fonctionnel ;
- Constituer une **équipe de spécialistes** pour traiter les informations et les données recueillies, et rédiger le rapport ;
- Concevoir un **cadre opérationnel** qui définisse les résultats escomptés, les apports de chaque entité participante, le calendrier de réalisation des résultats, les étapes importantes, l'évaluation et les suites à donner ;
- S'entendre sur le contenu du profil migratoire en **adaptant le modèle commun** aux priorités et réalités nationales et aux besoins d'action publique immédiats en matière de gouvernance et de prise en compte systématique de la migration.

La phase de mise en œuvre comprend quant à elle les étapes suivantes :

- Pour préparer l'analyse des tendances migratoires, **recenser les sources existantes et potentielles de données sur la migration** et proposer des mesures concrètes pour améliorer la disponibilité, la qualité, l'actualité et la fiabilité des données ;
- Pour préparer l'analyse des effets de la migration, **recenser d'autres sources pertinentes d'informations** qui pourraient aider à déterminer l'étendue des effets de la migration sur le pays d'accueil/de départ ;
- Envisager la collecte ou la génération de **nouveaux types de données** ;
- **Renforcer les capacités des parties prenantes gouvernementales** pour leur permettre de recueillir et d'interpréter les données sur la migration ;

- Organiser des **consultations parmi les parties prenantes nationales** (gouvernement et spécialistes) afin d'orienter les activités plus efficacement ou de vérifier les résultats préliminaires ;
- Rédiger le rapport de profil migratoire.

Les phases de lancement et de suivi consistent à vérifier que le contenu du rapport est approuvé par le gouvernement et les autres parties prenantes compétentes, et à préparer le terrain pour y donner suite. Elles comprennent les étapes suivantes :

- Présenter le projet de profil migratoire pour validation au cours d'un atelier destiné aux fonctionnaires gouvernementaux, aux décideurs publics et aux universitaires de tout le pays ;
- Concevoir les mécanismes qui permettront d'appliquer les constatations issues du profil migratoire à l'élaboration des politiques ;
- Elaborer des stratégies nationales (y compris la création de centres spécialisés de recherche et d'information sur la migration), afin de renforcer la sensibilisation à la valeur des informations et des études sur la migration ;
- Pour assurer la viabilité du profil migratoire, il conviendrait qu'une institution étatique désignée (une autorité chargée de la migration ou un bureau de la statistique) prenne en main l'actualisation régulière du profil migratoire, permettant ainsi au gouvernement de faire son affaire de la suite du processus.

Chacune des étapes mentionnées plus haut s'accompagne de divers défis. Le présent guide aborde ceux qu'ont rencontrés les équipes de pays ayant participé à l'établissement de profils migratoires par le passé, et propose des solutions pour les relever. A cet effet, il décrit les pratiques efficaces et inefficaces, car il est possible de tirer des enseignements dans les deux cas.

2. Phase I : Planification

2.1. Etape 1 : Veiller à l'appropriation par le gouvernement

Le fait d'entretenir le dialogue avec le gouvernement et d'impliquer celui-ci dans le processus aussi tôt que possible permet de s'assurer que l'établissement du profil migratoire n'aboutira pas à un simple rapport statistique. L'expérience a montré que, si le profil migratoire est prévu non seulement comme un outil de référence, mais aussi comme un instrument d'élaboration des politiques, il devient possible de gagner et d'utiliser concrètement le soutien actif des décideurs clés des organismes liés à la migration ou autres.

Les premières tentatives d'élaboration de profils migratoires par pays ont souvent émanées de parties prenantes externes, telles que les donateurs. L'absence d'appropriation ou d'approbation du « produit fini » par les gouvernements a rendu la collecte des données nécessaires particulièrement difficile et a parfois généré des griefs, au motif que les données exploitées étaient dépassées, donnaient une représentation erronée de la réalité et n'avaient aucune utilité pratique.

Les profils migratoires élargis ne sont pas une fin en soi, mais des outils permettant d'aborder l'élaboration des politiques migratoires selon une *approche fondée sur des données probantes*, ainsi que des instruments de renforcement des capacités et d'assistance technique (voir l'encadré 6). Le gouvernement demeure le principal bénéficiaire, mais il est également un partenaire actif à part entière qui contribue à la conception du profil migratoire et peut assurer sa viabilité après le lancement initial. En particulier, le rôle du gouvernement dans le processus recouvre les tâches suivantes :

- Apporter des éléments concrets de nature à servir les objectifs de l'établissement des profils migratoires ;
- Mettre en place les cadres d'exécution et de coopération ;
- Planifier les activités de mise en œuvre ;
- Suivre la mise en œuvre ;
- Approuver les produits.

Il est important d'expliciter les résultats que l'on peut raisonnablement atteindre dans un contexte national donné compte tenu des ressources disponibles, afin d'éviter de créer des attentes irréalistes ou de nuire à la relation avec les participants à l'entreprise.

Une fois le soutien du gouvernement acquis, il est possible d'amorcer des discussions plus larges avec d'autres parties prenantes et des donateurs potentiels, de façon à déterminer d'autres ressources possibles et, par là-même, à définir les contours du processus et ses résultats envisageables.

Encadré 6. Avantages des profils migratoires pour les gouvernements

Le processus d'établissement d'un profil migratoire présente divers avantages selon que le pays est d'abord un pays d'origine ou de destination ou selon qu'il est un pays en développement ou un pays développé.

Sur le court terme, ce processus permet :
- De compiler les données probantes existantes sur la migration et ses effets (à partir de sources nationales et internationales), de recenser les renseignements manquants et de chercher à améliorer l'information disponible ;
- De réaliser une analyse globale de la migration et de ses effets sur le développement, et de communiquer les résultats de cette analyse et les recommandations qui s'ensuivent aux décideurs publics ;
- De créer un outil de mobilisation de l'opinion et d'évaluation des implications pour l'action des pouvoirs publics, permettant de resserrer la coopération avec des partenaires stratégiques tels que l'Union européenne (UE).

Sur le long terme, il permet :
- De lancer un processus régulier et systématique d'information sur les tendances et les effets de la migration ainsi que sur les structures et programmes s'y rapportant (par exemple, conformément à la méthode de suivi de l'UE – voir Commission de l'Union européenne, 2009) ;
- De transformer les lacunes existant dans les données probantes en points d'action des pouvoirs publics, sous la forme d'un plan de collecte et de traitement des informations relatives à la migration, par exemple ;
- D'ajuster le cycle d'élaboration des politiques de façon à y intégrer les données collectées.

En voici quelques exemples :

En Mauritanie, l'établissement de profils migratoires a conduit à inscrire la migration dans la stratégie nationale de l'emploi.

Au Soudan et en Afrique centrale et occidentale, les profils migratoires ont aidé les gouvernements à affiner leur compréhension du lien entre migration et développement.

En Serbie, ils ont mis au jour les lacunes existant dans les données.

Au Soudan, les profils migratoires ont été la première étape vers une coopération interinstitutions sur la migration.

2.2. Etape 2 : Mobiliser les ressources

Comme autre condition préalable indispensable au lancement d'un profil migratoire, il convient de trouver les ressources nécessaires et d'obtenir les engagements correspondants, de sorte que les plans puissent être mis en pratique.

Réussir à concilier les intérêts du gouvernement concerné et ceux des donateurs n'est pas un exercice facile. En effet, les donateurs ne veulent pas ou ne peuvent pas toujours soutenir des activités de grande ampleur de

renforcement des capacités si ces activités ne figurent pas au nombre de leurs priorités du moment. Néanmoins, dans la mesure où l'établissement de profils migratoires élargis est un facteur direct de bonne gouvernance, non seulement en matière de migration mais aussi dans le cadre plus large du développement, il faut s'efforcer de présenter tous les tenants et les aboutissants du processus aux donateurs.

La mise en place d'un processus global placé sous le contrôle des gouvernements peut offrir plusieurs avantages aux donateurs et à la communauté internationale :

- Une **vue d'ensemble** complète et fiable de la situation migratoire d'un pays particulier ;
- Une plus grande capacité des pays d'origine à surveiller les migrations et, partant, à élaborer des **politiques de régulation de la migration** plus efficaces et fondées sur des données probantes ;
- Une plus grande capacité des pays d'origine à **intégrer la migration dans les politiques de développement**, afin d'améliorer les résultats obtenus en matière de développement et de réduire les facteurs d'incitation à l'émigration.

Jusqu'ici, peu de gouvernements ont fourni les ressources nécessaires à l'élaboration du profil migratoire de leur pays (voir l'encadré 7). Pour autant, cette possibilité n'est pas à exclure et l'on doit continuer de débattre avec les pouvoirs publics de la contribution qu'ils pourraient apporter au processus. Cette contribution ne doit pas nécessairement être financière. Les apports en nature, comme le détachement de personnel pour participer à des groupes de travail ou de discussion et aux réunions d'un comité directeur, ou encore la prise en charge des coûts de traduction et d'interprétation, peuvent faciliter l'établissement de profils migratoires et, une fois encore, démontrer la volonté d'un gouvernement de soutenir ce processus.

Encadré 7. Parrainage des profils migratoires

Les deux principaux donateurs qui ont soutenu l'élaboration de profils migratoires ont été l'Union européenne (à travers ses instruments d'aide extérieure) et les Etats Membres de l'OIM.

Des cofinancements et des financements partiels ont également été apportés par les gouvernements de différents pays – Allemagne, Belgique, Hongrie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie et Suisse – ainsi que par le Fonds de dotation Sasakawa.

L'Union européenne et l'OIM ont toutes deux aussi établi des profils migratoires. Parmi les autres agents de réalisation engagés dans cet exercice, principalement avec un financement de l'UE, on peut citer l'OIM, le Centre international pour le développement des politiques migratoires (CIDPM), le Consortium pour la recherche appliquée sur les migrations internationales (CARIM) et l'Institut d'économie internationale de Hambourg.

Il est également très important de souligner le fait que les profils donnent une vue d'ensemble de la situation migratoire **à un moment donné** ; les profils doivent en effet être **actualisés à** mesure que cette situation évolue et que les cadres associés changent.

Les discussions sur ce qu'il convient de faire du profil migratoire une fois le premier rapport lancé devraient normalement avoir lieu lors de la phase de planification.

2.3. Etape 3 : Identifier les parties prenantes

L'établissement de profils migratoires dissimule un ensemble complexe de questions, comme les processus migratoires, leurs effets socioéconomiques et les liens avec le développement, les structures et les cadres de gestion des migrations, et la coopération internationale. Il est donc essentiel d'identifier de façon claire les parties prenantes à cet exercice, ainsi que leurs rôles et responsabilités, pour parvenir à des résultats satisfaisants et viables (voir la figure 2).

Plusieurs groupes de parties prenantes prennent part aux activités d'élaboration et d'appui du profil migratoire d'un pays :

- **Les décideurs de l'exécutif et du corps législatif** travaillent au niveau stratégique, formulant les politiques et mettant en place les cadres d'action (législation, programmes). Ils peuvent être considérés comme les utilisateurs premiers des profils migratoires et comme les acteurs susceptibles d'appliquer les recommandations et les changements proposés, et assurent à ce titre la viabilité du profil migratoire après sa phase initiale.
- **Les autorités participant à la gouvernance de la migration** sont les utilisatrices des profils migratoires, mais aussi les principales productrices des différentes données administratives sur la migration qui n'ont pas encore nécessairement été communiquées ni agrégées en vue de l'élaboration de politiques nationales.
- **Les autres autorités publiques** n'intervenant pas directement dans la gouvernance de la migration, mais dont la sphère d'activité subit l'influence de la migration. Ce sont, par exemple, les représentants des agences de placement ou de l'emploi, et les ministères du développement économique, du développement régional, des finances, de l'environnement et de la santé. Ces institutions ne disposent pas nécessairement de données sur les processus migratoires proprement dits, mais elles possèdent des informations sur plusieurs aspects du développement socioéconomique

général du pays, et peuvent donc devenir sources de données sur les effets de la migration.

- **Les bureaux de la statistique** produisent les statistiques officielles de la migration, à partir d'enquêtes, de recensements ou d'autres données administratives disponibles.
- **Les chercheurs et universitaires**, qui comprennent à la fois les spécialistes sélectionnés travaillant directement sur le contenu des profils migratoires et un éventail plus vaste de spécialistes nationaux et internationaux (voir l'encadré 8 pour plus d'informations sur leur rôle dans l'établissement des profils migratoires).

Encadré 8. Profils migratoires – combler le vide institutionnel entre l'action publique et la recherche

Bien que l'établissement des profils migratoires soit considéré comme un processus sous la maîtrise des gouvernements, le rôle qu'y tiennent les chercheurs et les experts est considérable.

La migration est un sujet complexe, pour lequel il n'existe aucune stratégie d'analyse établie. Cela étant, les chercheurs se sont attachés à en approfondir la compréhension et à élaborer plusieurs outils méthodologiques permettant de l'analyser, parmi lesquels la description des processus migratoires et l'évaluation de leurs effets dans différentes sphères.

Comme dans nombre d'autres sciences sociales, toutefois, les résultats de la recherche ne sont souvent pas transmis aux principaux décideurs et responsables politiques, c'est-à-dire aux personnes susceptibles de mettre en œuvre les recommandations issues de ces travaux. Ce vide institutionnel entre le monde de l'action publique et celui de la recherche a récemment été reconnu la Commission européenne, qui a rédigé un guide pratique de communication des travaux de recherche réalisés au service des politiques fondées sur des données probantes, guide qui vise à faire en sorte que les chercheurs parlent un langage compréhensible par les responsables politiques et que ceux-ci intègrent les recommandations d'action issues de la recherche (Commission européenne, 2010). En offrant un but commun et en fournissant un cadre de coopération, les profils migratoires contribuent à combler ce vide institutionnel entre action publique et recherche.

- **Les représentants de la société civile** sont surtout des utilisateurs des profils migratoires, mais ils peuvent aussi contribuer à en enrichir le contenu en raison de leur accès direct aux différents groupes de migrants, et donc de leur connaissance privilégiée de la situation des migrants dans le pays et à l'étranger. Entrent dans cette catégorie les associations de la diaspora et les organisations non gouvernementales (ONG) travaillant sur la protection des droits des migrants qui, dans certains pays, font partie de conseils publics assurant la liaison avec les autorités responsables de la migration et d'autres autorités.
- **Les partenaires et donateurs internationaux** ayant déjà participé à l'établissement de profils migratoires. Ces partenaires varient et ont notamment englobé jusqu'ici le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le CIDPM. Au Moldova, l'établissement des profils migratoires a fait intervenir des représentants de l'UE, du PNUD, de la CENUE, du Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), de la Mission de l'Union européenne d'assistance à la frontière entre la

République de Moldova et l'Ukraine (EU BAM), des Etats membres de l'UE et d'autres pays de destination, comme la Turquie et l'Ukraine. Viennent s'ajouter à ce groupe des représentants de structures régionales, telles que l'Organisation de coopération économique de la mer Noire (OCEMN) (qui a appuyé l'élaboration des profils migratoires des pays de la mer Noire), la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Mission culturelle saoudienne (SACM).

Figure 2. Parties prenantes à l'établissement des profils migratoires, leurs rôles et responsabilités respectifs

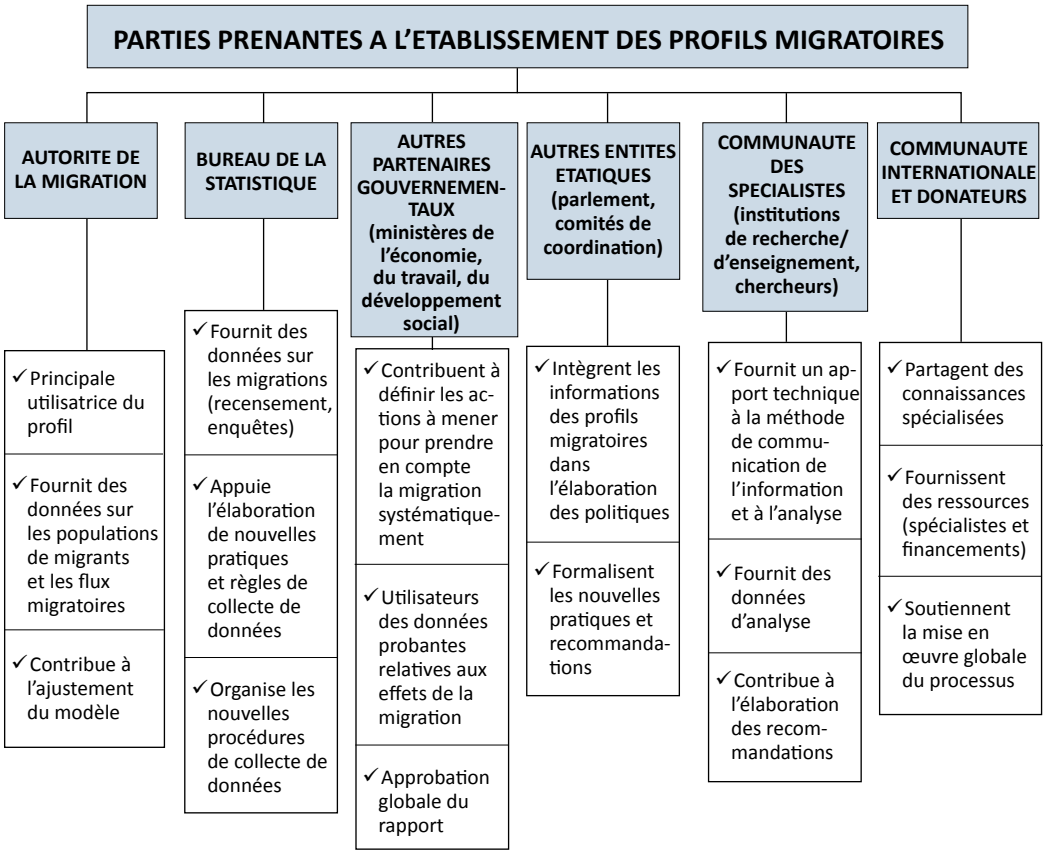

2.4. Etape 4 : Créer un cadre fonctionnel de coordination

Après avoir identifié les parties prenantes clés du processus d'établissement du profil migratoire, il est important de mettre en place un **cadre de coordination**

régulière et de réalisation d'activités conjointes, qui s'appuiera sur une large participation, tout en restant pratique et axé sur la production du rapport de profil, lequel sera approuvé par le gouvernement et directement utilisé dans l'élaboration des politiques. Il est capital pour la réussite des profils migratoires élargis de mener des réunions régulières et de définir de façon transparente les rôles et responsabilités de chaque partenaire concerné.

Ce cadre de coordination peut prendre des formes variées, être créé à différents niveaux (technique et décisionnel) et contribuer à produire, entre autres, les résultats suivants :

- Elaboration d'une vision commune du profil migratoire en tant que produit fini, ce qui comprend la définition de ses objectifs génériques, la détermination des principales priorités thématiques et l'adaptation du modèle de profil migratoire aux besoins nationaux.
- Partage de données sur les indicateurs retenus et d'autres informations nécessaires.
- Mise à disposition des documents d'orientation et de normalisation les plus récents, de façon à permettre l'évaluation de la gestion des migrations, dans son sens le plus large et en liaison avec les procédures de collecte de données et de gestion des connaissances.
- Examen des projets de profil migratoire et approbation de leur contenu final.
- Contribution à l'élaboration d'un plan d'action commun pour l'amélioration des approches et méthodes existantes de génération de données aux échelons institutionnel et national, et particulièrement pour la mise en place de mécanismes de partage de données.
- Sensibilisation des autres fonctionnaires de l'organisme concerné au travail qu'implique l'élaboration de profils migratoires et à la nécessité pour ces personnes de donner leur avis en retour sur le contenu et le processus d'établissement du profil.
- Information des décideurs à l'échelon interinstitutions ou gouvernemental, de façon à les sensibiliser aux recommandations d'action et autres préconisations pratiques découlant de l'établissement du profil migratoire.

Dans nombre de pays ayant mis au point des profils migratoires élargis, ce cadre de coopération a pris l'une des formes suivantes :

- un groupe de travail technique ;
- un comité d'experts ;
- un comité (ou groupe) de pilotage.

La coopération interinstitutions sur la migration a représenté un défi de taille, compte tenu de la complexité de la migration et de la diversité des parties prenantes intervenant dans sa gouvernance. L'absence de dialogue et de coopération constructive entre organismes est malheureusement une situation courante dans de nombreux pays (même parmi ceux qui s'efforcent depuis longtemps de gérer les migrations), qui freine considérablement l'adoption d'approches intégrant l'ensemble des administrations publiques.

Un certain nombre de pays ont réussi malgré tout à établir des cadres de coordination interinstitutions pour s'attaquer aux questions liées à la migration, comme la Commission gouvernementale sur les politiques migratoires instaurée en 2009 par la Fédération de Russie, ou l'Organe de coordination du suivi et de la gestion des migrations institué en République de Serbie. D'autres pays ont étendu le mandat de comités interinstitutions existants pour y inclure la migration.

La mise en place d'un cadre pour coordonner l'élaboration d'un profil migratoire élargi peut se faire de l'une des deux façons suivantes :

- Dans les pays où il n'existe aucun cadre de coordination technique interinstitutions, il est possible de créer un groupe de travail technique spécialisé, qui sera chargé de travailler spécifiquement sur le profil migratoire ;
- Dans les pays où la coopération interinstitutions est déjà bien avancée, la tâche d'élaboration du profil migratoire peut être ajoutée au cadre de référence ou au mandat d'une structure existante.

L'établissement d'un profil migratoire nécessite une coordination interinstitutions à deux niveaux : **décisionnel et technique**. Dans de précédents projets, on s'était principalement attaché à créer des cadres techniques de coordination (voir l'encadré 9), qui réunissaient des fonctionnaires compétents dans le domaine de l'acquisition de données et non dans ceux de l'élaboration de stratégies ou de la gestion des connaissances.

L'avantage de travailler au niveau technique est que les fonctionnaires participants sont pleinement conscients des défis que constitue la collecte de données fiables sur la migration et peuvent donc contribuer largement à la production du rapport de profil migratoire. Néanmoins, bien que les groupes de travail créés au niveau technique soient efficaces pour élaborer le profil migratoire proprement dit, un mécanisme de coordination à un échelon supérieur est également nécessaire pour être sûr que le produit fini recevra l'approbation du gouvernement et nourrira effectivement le processus d'élaboration des politiques.

Même si elles instaurent un dialogue avec les partenaires gouvernementaux sur la mise en place d'un groupe de travail technique, les équipes de projet peuvent ne pas avoir une grande influence sur le choix des fonctionnaires désignés pour y participer (ou sur le contenu de leur portefeuille).

Le principal défi d'une approche efficace et orientée vers les résultats est de parvenir à coordonner les contributions des membres du groupe de travail technique, dont les spécialités et les compétences dans le domaine de l'action publique varient. Les autres défis liés au groupe de travail technique sont notamment :

- S'assurer que les résultats obtenus par le groupe de travail technique sont transmis à un niveau décisionnel supérieur ;
- Examiner s'il convient d'institutionnaliser le groupe de travail technique après le lancement du premier rapport de profil migratoire ;
- Veiller à l'efficacité de la collaboration et de la coordination entre les ministères, le bureau national de la statistique et la société civile ;
- Identifier les institutions qui fourniront des mises à jour.

Lors de la mise en place d'un cadre de coordination, le niveau d'implication des partenaires non étatiques et leur contribution potentielle aux travaux du groupe comptent également parmi les plus importantes décisions à prendre. Dans les projets de profil migratoire mis en œuvre jusqu'ici, les partenaires non étatiques et les organisations internationales se sont vu attribuer une place égale dans les groupes de travail technique et les comités d'experts. Cette politique a eu comme avantages supplémentaires de contribuer à élargir le dialogue entre les parties prenantes étatiques et non étatiques, de mettre les résultats de recherche les plus récents à la disposition des responsables des politiques et de sensibiliser les chercheurs et les universitaires aux priorités de l'action publique et aux besoins nationaux.

Encadré 9. Cadres de coordination mis en place lors de précédents processus d'établissement de profils migratoires

AFRIQUE DE L'OUEST ET AFRIQUE CENTRALE : un programme financé par l'Union européenne sur la période 2008–2010 accordait une large place au renforcement des capacités, dont l'un des éléments clés était la mise en place de structures de coordination interinstitutions. Dans certains pays, de nouvelles instances (des groupes de travail techniques, par exemple) ont dû être créées ; dans d'autres, le travail sur le profil migratoire a simplement été ajouté au portefeuille d'activités d'entités existantes.

Nigéria : le groupe de travail technique a été institutionnalisé sous l'égide de la Commission nigériane pour les réfugiés, responsable de l'élaboration des politiques.

République démocratique du Congo : le Ministère des Congolais de l'étranger a reconnu le groupe de travail technique comme le principal organe responsable de la collecte des données sur la migration.

République de Moldova : un groupe de travail technique interministériel a été créé dans les buts suivants :
- Examiner et approuver le modèle et le projet de profil migratoire ;
- Aider les consultants chargés des recherches à collecter des données ;
- Rassembler non seulement différents ministères, mais aussi, pour la première fois, les utilisateurs et les producteurs des données ;
- Définir les sujets sur lesquels effectuer des recherches ciblées ;
- Fournir des éléments pour le rapport à différents stades du processus de rédaction ;
- Donner suite à un atelier national sur la planification de politiques stratégiques et à un atelier sur la collecte des données ;
- Examiner et approuver un projet de stratégie de gestion des données nationales.

Dans de nombreux pays, l'établissement du profil migratoire a eu un autre effet favorable : la coopération et la confiance qui s'étaient installées durant le travail conjoint interinstitutions sur le rapport de migration se sont maintenues après l'achèvement du rapport.

Optez pour ce qui vous convient le mieux !

2.5. Etape 5 : Constituer une équipe de spécialistes

Composer et former une équipe de spécialistes qualifiés, compétents et efficaces qui traitera et analysera les informations et les données est un facteur d'une extrême importance dans le succès des profils migratoires. Le choix des spécialistes et consultants qui conviennent à la situation représente un défi majeur pour les responsables du processus d'établissement de profils migratoires, particulièrement lorsque les ressources sont rares.

Dans la pratique, plusieurs approches sont envisageables, chacune présentant des avantages et des inconvénients (voir le tableau 2).

La principale difficulté réside dans le fait de réunir la combinaison de spécialistes la mieux adaptée, à tous les niveaux. Idéalement, plusieurs approches doivent être conjuguées.

Tableau 2 . Options possibles pour constituer une équipe de spécialistes

Action possible	Avantages	Inconvénients
Embaucher un chercheur indépendant	Possibilité de procéder à une analyse objective et indépendante, hors de toutes « pressions politiques » (Sutcliffe et Court, 2005).	Approche et langage trop théoriques, non axés sur la pratique et l'action, d'où la nécessité de combler le vide ainsi créé entre la recherche et l'action publique ou de communiquer les constatations issues de la recherche aux fins d'élaboration des politiques.
Embaucher un représentant de l'Etat	Confiance accrue des pouvoirs publics dans le rapport rédigé. Compréhension privilégiée des besoins en matière d'action publique.	Pressions politiques et difficulté de rester objectif et indépendant.
Embaucher un spécialiste national (issu ou non du secteur public)	Gain de temps et d'argent (coûts de traduction) du fait de la connaissance de la langue locale. Meilleure connaissance des priorités et de la situation locales et nationales. Possibilité de renforcer les capacités des institutions locales.	Méconnaissance possible des approches et discours internationaux les plus récents, surtout pour les spécialistes locaux non anglophones. Difficulté à se faire une idée globale et objective de la situation. Difficulté accrue pour accéder aux données nécessaires en l'absence d'un soutien des partenaires gouvernementaux.
Embaucher un spécialiste international	Reconnaissance internationale et connaissance des approches et des normes récentes. Capacité d'avoir recours à plusieurs sources et pratiques. Possibilité de renforcer les capacités de recherche locales au moyen d'un « jumelage ».	Connaissance spécifique du contexte national potentiellement limitée. Possibilités réduites d'étudier les données issues de la recherche nationale par manque de connaissance de la langue locale. Difficulté à accéder aux données nationales en tant que membre de l'équipe établissant les profils migratoires en l'absence d'un appui du gouvernement.
Embaucher un seul spécialiste	Coordination plus aisée. Gain possible de temps et d'argent, du fait de la compétence et de la qualité du travail du spécialiste sélectionné.	Difficulté de trouver une personne réunissant toutes les compétences techniques nécessaires. En cas de lacunes du spécialiste, problème potentiel de qualité du projet de rapport et des documents à produire, nécessitant une nouvelle rédaction. Données et analyse potentiellement plus faibles, allongeant le délai nécessaire pour obtenir l'approbation.
Embaucher une équipe de spécialistes – option de « jumelage »	Plus grande facilité à réunir toutes les compétences nécessaires. Contribution potentielle au renforcement des capacités du spécialiste local si un autre spécialiste est recruté sur le plan international.	HCoordination plus difficile des événements et des produits. Potentiellement plus coûteux.

2.6. Etape 6 : Définir des buts globaux et un plan d'action

Définir des buts et des projets clairs, ciblés et réalistes est une condition préalable importante à la réussite du processus de mise en place d'un profil migratoire. Compte tenu de la multiplicité des parties prenantes et du rôle joué par ces profils dans l'élaboration de politiques migratoires fondées sur des données probantes, l'établissement d'un profil migratoire peut être utile à double titre :

- **Amélioration des données probantes sur la migration**, ce qui implique :
  - De procéder à une évaluation critique des données existantes sur la migration et de leur relation avec le développement ;
  - De répertorier de nouveaux types de données qui n'avaient pas encore été collectées ou analysées et de proposer des sources et des méthodes pour les produire ;
  - De contribuer à l'instauration d'un cadre institutionnel et de procédures de production des types de données probantes ainsi répertoriés, mais aussi de mécanismes interinstitutions et intergouvernementaux de partage de données et de coopération ;
  - D'associer les chercheurs et les universitaires au processus, de bâtir des « ponts institutionnels » entre le monde de la recherche et celui de l'action publique[10] ;
  - D'analyser les données disponibles et nouvellement produites, et de présenter les constatations et les recommandations de façon conviviale et orientée vers l'action ;
  - D'appuyer les pouvoirs publics dans la création de mécanismes de production régulière et systématique des données.

- **Amélioration des politiques migratoires**, ce qui implique :
  - D'améliorer l'utilisation par les décideurs publics des données existantes et nouvellement produites sur la migration et sur leurs effets, à tous les stades de l'élaboration des politiques – conception, mise en œuvre, suivi et évaluation ;
  - De sensibiliser individuellement les décideurs publics à l'utilité d'une approche des politiques migratoires fondée sur des éléments probants et de renforcer leur capacité à trouver des données et à y accéder ;
  - D'encourager une coordination et une coopération interministérielles plus soutenues ;

[10] Voir Commission européenne, 2010.

- D'utiliser les données dans l'élaboration des politiques migratoires et de les intégrer à tous les stades du cycle d'élaboration des politiques : formulation, mise en œuvre, suivi et évaluation.

Les objectifs des profils migratoires varieront d'un pays à l'autre.

En fonction des pratiques établies en matière de communication de l'information sur la migration et selon les ressources disponibles et la sophistication des systèmes migratoires, chaque pays peut se concentrer sur des composantes différentes de l'établissement des profils migratoires et en tirer des avantages différents.

Certains pays disposent parfois déjà de systèmes évolués de suivi des processus migratoires et de communication de l'information sur le sujet, mais leurs systèmes en place ne sont pas toujours assez exhaustifs pour envisager la migration de façon globale et cohérente sous l'angle du développement– par exemple, s'ils s'intéressent uniquement à la question de l'application des lois en matière de migration ou aux tendances migratoires, sans en analyser les effets. Le principal objectif de l'établissement d'un profil migratoire dans ces pays devra donc être d'évaluer de façon critique les approches existantes et d'en dégager les aspects susceptibles d'être améliorés pour mieux s'adapter aux buts d'une logique d'élaboration des politiques migratoires fondée sur des éléments probants.

Dans d'autres pays, où aucun rapport régulier ou systématique sur la migration n'a encore été produit, le processus d'établissement de profils migratoires pourrait porter dans un premier temps sur quelques tâches : créer un cadre d'information, déterminer les déficits et besoins principaux, formuler des recommandations quant aux mesures réalistes à même de faire progresser l'analyse de la migration.

Les équipes de pays participant à ce processus pourraient décider de se concentrer sur une seule composante, par exemple, l'élaboration du rapport proprement dit. Une telle approche, toutefois, se traduira uniquement par la collecte et l'évaluation de données déjà disponibles dans le pays, négligeant d'autres objectifs essentiels, comme l'amélioration de ces données, la production de données nouvelles et le renforcement de leur emploi dans l'élaboration des politiques.

Là encore, les avantages d'un processus centré uniquement sur la production d'un rapport ne dureront guère, et la possibilité de renforcer les effets obtenus et de contribuer effectivement à l'amélioration des données sur

la migration, de l'analyse de cette question et de l'efficacité de l'action publique ne sera pas exploitée.

L'encadré 10 énumère les activités clés qu'il est possible de mettre en œuvre pour obtenir les résultats et les objectifs visés.

Renforcer les capacités des parties prenantes gouvernementales pour leur permettre de collecter et d'interpréter correctement les données sur la migration est une activité importante, qui doit être maintenue pendant toute la durée du processus d'établissement du profil migratoire (voir l'encadré 11, sur les activités de cette nature au Moldova).

Encadré 10. Activités envisageables dans le cadre de l'établissement d'un profil migratoire

- Fournir une vue d'ensemble des données disponibles et de leur qualité.
- Evaluer les capacités statistiques existantes des producteurs nationaux de données.
- Examiner l'emploi des statistiques de la migration dans les processus décisionnels et l'élaboration des politiques.
- Recenser les besoins et priorités des utilisateurs de données et les lacunes existant dans les données.
- Etudier la production de données nouvelles.
- Mettre en place un groupe de travail technique interministériel collaborant avec les chercheurs.
- Adapter le modèle de profil migratoire aux réalités nationales (en sélectionnant des modules thématiques et en recensant les indicateurs disponibles).
- Réunir les informations, analyser les données et élaborer un projet de rapport.
- Organiser un atelier national de planification de l'action publique pour valider le profil migratoire et renforcer la cohérence des politiques de migration.
- Confier à une structure nationale ou à un représentant institutionnel la responsabilité de coordonner les mises à jour régulières du profil migratoire.
- Déterminer les mécanismes et formuler des recommandations qui permettraient de mieux exploiter les données sur les migrations et le profil migratoire à l'appui de l'élaboration des politiques.
- Faire des recommandations et élaborer un plan d'action concernant la production et la diffusion régulières du profil migratoire (prévoyant, par exemple, la méthode de collecte de données et le calendrier de production).
- Organiser, à l'intention des producteurs de données, des séances de formation sur la collecte d'informations, la gestion de bases de données et les technologies de l'information.
- Organiser, à l'intention des décideurs publics, des séances de formation sur la prise en compte systématique de la migration dans les programmes d'action en matière de développement et d'emploi.
- Soutenir la mise en place d'unités d'analyse dans les organismes.
- Elaborer les boîtes à outils et les modules d'autoformation favorisant la viabilité du processus d'établissement du profil migratoire.
- Conduire des études thématiques pour remédier aux lacunes existant dans les données.
- Déterminer les sources qui n'ont pas encore été utilisées pour produire des données nouvelles liées à la migration (documents fiscaux, par exemple).
- Prévoir dans le recensement national des questions essentielles pour les statistiques de la migration.
- Ajouter des questions ou des modules portant sur la migration aux enquêtes menées régulièrement auprès des ménages.
- Effectuer des enquêtes portant spécifiquement sur la migration.
- Fournir une assistance sur les TIC (technologies de l'information et des communications) aux bureaux nationaux de la statistique et aux autres producteurs de données nationales.
- Renforcer/soutenir les capacités des centres nationaux spécialisés dans la recherche sur la migration qui existent déjà.

Encadré 11. Cas de la Moldova – activités intervenant dans le processus d'établissement d'un profil migratoire élargi

En Moldova, l'élaboration du rapport et le fonctionnement du groupe de travail technique s'accompagnent d'une large palette d'activités de renforcement des capacités et d'assistance, dont les suivantes :

- Formation à la collecte des données et aux méthodes de gestion du profil migratoire, destinée aux spécialistes techniques des organismes gouvernementaux ;
- Atelier destiné aux décideurs publics sur l'emploi du profil migratoire dans l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes, et sur l'intégration de la migration dans la planification nationale du développement (une partie d'un autre projet pilote financé par la Commission du développement durable et le PNUD intitulé « Pilot Project on Mainstreaming Migration into National Development Strategies » [Projet pilote sur l'intégration de la migration dans les stratégies de développement nationale]) ;
- Exercice de jumelage avec le bureau national de la statistique d'un Etat membre de l'Union européenne ou une autre institution compétente, afin de donner au personnel technique les moyens d'assumer la responsabilité de la production régulière du profil migratoire ;
- Jumelage/voyages d'étude organisés avec les bureaux nationaux de la statistique russe et ukrainien et d'autres institutions compétentes (Agence fédérale des services de migration de la Fédération de Russie, par exemple) pour rechercher les moyens d'échanger régulièrement des données sur la migration ;
- Nombreuses séances de travail technique organisées régulièrement entre spécialistes internationaux et organismes gouvernementaux (principalement ceux qui travaillent avec les services nationaux de l'état civil et le Bureau national de la statistique) pour améliorer les compétences et les pratiques en matière de collecte et d'analyse de données, et notamment de création de métadonnées globales ;
- Recherches complémentaires visant à recenser la diaspora, financées par la Banque mondiale.

2.7. Etape 7 : Adapter le modèle de profil migratoire aux besoins nationaux

Les rapports de profil migratoire sont élaborés sur la base d'un modèle commun, que tous les collègues de l'OIM interrogés au cours de la préparation du présent guide pratique ont accueilli avec satisfaction. Le modèle offre un point de référence très utile aux équipes nationales qui travaillent partout dans le monde. Cependant, l'idée de ce modèle n'est pas toujours bien comprise, certains y voyant une « règle d'or » qu'il faut respecter à tout prix.

Les équipes de pays qui entament le processus d'établissement d'un profil migratoire doivent comprendre que, au vu de la nature complexe et multiforme de la migration, il serait impossible, et plutôt contreproductif, de garantir la comparabilité et une totale synergie entre les rapports nationaux. Le modèle doit être envisagé comme **« un outil flexible qui pourra être utilisé dans diverses régions et adapté selon le cas »** (GFMD, 2009, p. 8), comme un menu d'options possibles dans lequel sélectionner les aspects de la migration les plus pertinents au vu du contexte national.

En outre, pour que les profils migratoires présentent une utilité pour l'action publique à l'échelle nationale et soient bel et bien utilisés comme des instruments d'élaboration de politiques migratoires et de prise en compte systématique de la migration, le modèle de profil proposé doit être adapté aux réalités et priorités nationales.

La deuxième partie de la présente publication contient un modèle commun de rapport de profil migratoire, qui comprend une structure d'ensemble ainsi qu'une liste d'indicateurs essentiels et non essentiels sur différentes catégories de migrants et de migrations, liste accompagnée de sources possibles de données, disponibles à l'échelon national ou international, sur ces indicateurs.

Cette version du modèle a été largement révisée sur la base de plusieurs modèles précédents : le premier a été élaboré par la Commission européenne pour produire des profils migratoires susceptibles d'être annexés aux documents de stratégie par pays, et le second a été conçu comme un modèle plus global et plus étendu.

La différence essentielle avec le modèle actuel, révisé en décembre 2011, tient à ce que ce dernier tente, d'une part, d'intégrer les commentaires et recommandations formulés à la suite de la mise en œuvre de projets et d'activités d'établissement de profil migratoire menés entre 2005 et 2011, et, d'autre part, d'adopter une approche plus globale et plus cohérente de l'analyse des migrations.

En particulier, le modèle commun a été élaboré conformément aux recommandations du FMMD :

> *Il est proposé [que les profils migratoires] soient divisés en quatre parties : une brève présentation des données de migration accompagnée de définitions claires, une analyse détaillée des données sur la migration (évaluation de l'impact potentiel de la migration sur de nombreux secteurs de la vie sociale, politique et économique du pays d'origine), analyse du marché du travail dans divers secteurs : politiques pertinentes, questions commerciale, démographie, capital humain et migration de certains groupes qui sont importants du point de vue de la gestion de la migration ; évaluation de la capacité de gestion de la migration dans le pays d'origine – institutions, politiques qui sont mises en place. Tous les partenariats internationaux nécessitent des ressources financières et une organisation extérieure pour réaliser l'exercice de renforcement des capacités au tout début tout en conservant l'appropriation du pays concerné.* (FMMD, 2009, p. 8).

Le modèle se décompose en plusieurs sections couvrant les sujets suivants :

- Tendances migratoires et caractéristiques des migrants :
  - principaux facteurs de migration et de mobilité transfrontières générale ;
  - immigration ;

  - émigration ;
  - migration irrégulière ;
  - migration de retour ;
  - migration interne.

- Effets de la migration sur :
  - le développement humain ;
  - le développement économique ;
  - l'emploi et le marché du travail ;
  - le développement social ;
  - la santé ;
  - l'environnement.

- Gouvernance de la migration :
  - cadre d'action ;
  - lois et réglementations ;
  - cadre institutionnel ;
  - coopération internationale.

- Principales constatations, conséquences pour l'action des pouvoirs publics et recommandations.
- Annexes.

La structure du modèle proposé a été pensée pour englober les questions de migration et de prise en compte systématique de la migration applicables à tous les pays, que ceux-ci soit développés ou en développement ou qu'ils soient d'abord des pays d'origine, de destination ou de transit (voir le tableau 3). (Voir aussi l'encadré 12, qui reprend les mesures prises par la Serbie pour adapter le modèle de profil migratoire aux besoins du pays.)

Il est à espérer que le modèle sera utile aux équipes de pays pour structurer leurs propres rapports (voir la figure 3) et élaborer un plan d'action permettant de recenser les données les plus pertinentes à collecter et à traiter pour formuler des recommandations d'action.

Pour adapter le contenu du modèle de profil migratoire, procédez comme suit :

- **Sélectionnez les modules du profil migratoire à inclure dans le modèle** : les acteurs et les décideurs intervenant dans l'élaboration des politiques devront parvenir à un accord précisant les grands sujets et thèmes que le profil migratoire devra traiter pour être pertinent dans le contexte et

compte tenu des priorités du pays en matière de migration. Pour ce faire, il est possible de convoquer toutes les parties à une réunion ou de leur demander de commenter par écrit la table des matières du profil migratoire.

- **Choisissez d'un commun accord la liste des indicateurs à retenir** pour le pays afin d'analyser de façon fiable les sujets et thèmes sélectionnés. Cet accord doit se faire au niveau technique – idéalement lors de discussions au sein du cadre de coordination établi (un groupe de travail technique ou tout autre cadre consultatif).

Encadré 12. Cas de la Serbie – adaptation du modèle de profil migratoire à la situation nationale

En République de Serbie, les mesures suivantes ont été prises pour adapter le modèle général de profil migratoire aux besoins du pays :

- L'élaboration d'un profil migratoire est énoncée comme une priorité dans le Programme national modifié d'intégration de la République de Serbie à l'Union européenne, adopté par le Gouvernement de la République de Serbie en décembre 2009 (chapitre 3.24.2, Gestion de la migration).
- Le gouvernement, par l'entremise du Commissariat aux réfugiés de la République de Serbie et avec l'appui de l'OIM et de la Commission européenne, a mis en place un groupe de travail technique pour établir le profil migratoire.
- Etaient représentés dans ce groupe le Ministère de l'intérieur, le Ministère des affaires étrangères, le Ministère de l'économie et du développement régional, le Bureau de la statistique de la République de Serbie, le Ministère du travail et de la politique sociale, le Ministère des cultes et de la diaspora, le Ministère des droits de l'homme et des minorités, le Ministère pour le Kosovo-et-Métochie et le Commissariat aux réfugiés de la République de Serbie.
- Un consultant externe a procédé à l'examen du modèle général de profil migratoire et préparé un premier projet de liste d'indicateurs, en tenant compte des spécificités de la migration en Serbie et du parcours du pays en vue de l'accession à l'UE.
- La liste d'indicateurs a été approuvée par le groupe de travail technique.
- Des formulaires ont été élaborés à partir de la liste d'indicateurs approuvée, et distribués aux membres du groupe de travail en vue de la collecte des données.
- Les données de migration reçues ont été réunies dans un projet de rapport.
- Un projet de rapport de profil migratoire doit être présenté au Gouvernement pour adoption.

Tableau 3. Structure du modèle de profil migratoire

Sections/parties du modèle	Principaux objectifs et lectorat visé
Résumé	**Objectif** : présenter le fond du rapport sous une forme aussi conviviale que possible, de sorte que les lecteurs, surtout les décideurs publics, qui n'ont pas le temps de lire le rapport intégralement, puissent se faire une idée générale de son contenu. **Lectorat** : toute personne qui s'intéresse aux constatations et recommandations clés et veut avoir un aperçu des tendances migratoires, des caractéristiques des migrants et des éléments prouvant les effets de la migration que le rapport est parvenu à cerner.
Tendances migratoires et caractéristiques des migrants	**Objectif** : offrir une analyse fiable des tendances migratoires et décrire les caractéristiques des catégories de migrants les plus pertinentes, en respectant la nécessité d'adopter de bonnes pratiques de mise en forme des données et de recourir autant que possible à des illustrations. **Lectorat** : toute personne qui veut avoir une vue d'ensemble des processus migratoires.
Effets de la migration	**Objectif** : examiner (pour la première fois dans certains pays) l'incidence des processus migratoires dominants sur différents domaines socioéconomiques, tels que le développement global du pays, l'emploi et le marché du travail, la protection sociale, la santé, et l'environnement. Cette analyse est extrêmement délicate, aussi le principal objectif devrait-il être de réunir l'ensemble des données probantes décrivant les incidences de la migration sur le développement ou, si les données de ce type sont rares, d'essayer de recenser les lacunes et de définir les mesures qui pourraient aider le pays à progresser dans l'élaboration d'un système de collecte et d'analyse des données relatives aux effets de la migration. **Lectorat** : principalement les fonctionnaires gouvernementaux et les spécialistes travaillant dans des domaines sans lien direct avec la migration – par exemple, les fonctionnaires des ministères de l'économie, des finances, du travail et de l'emploi, de la protection sociale et du développement régional.
Gouvernance de la migration	**Objectif** : présenter une vue d'ensemble actualisée de la situation au regard de la gestion des migrations, ce qui comprend les politiques, la législation et les institutions concernées. **Lectorat** : toute personne souhaitant disposer d'un outil de référence actualisé sur les cadres de gouvernance de la migration.
Coopération internationale	**Objectif** : faire le point sur les programmes et projets connexes et sur les acteurs internationaux s'intéressant à la migration dans le pays, et tenter d'évaluer le degré de synergie et l'efficacité de leurs activités. **Lectorat** : parties prenantes nationales souhaitant se tenir informées de l'action de la communauté internationale en matière de migration dans leur pays ; donateurs et parties prenantes internationales travaillant à préserver la pertinence par rapport aux besoins du pays et à éviter toute redondance.
Principales constatations et recommandations	**Objectif** : récapituler et commenter les constatations du rapport, et formuler des recommandations ciblées et concrètes indiquant comment la migration pourrait servir au mieux le développement du pays. **Lectorat** : parties prenantes internationales et nationales de tous horizons.
Annexes	**Objectif** : fournir des références techniques à l'appui des termes et des données utilisés pour élaborer le rapport. **Lectorat** : spécialistes techniques souhaitant connaître la méthode d'établissement du rapport.

Figure 3. Structure générale d'un profil migratoire

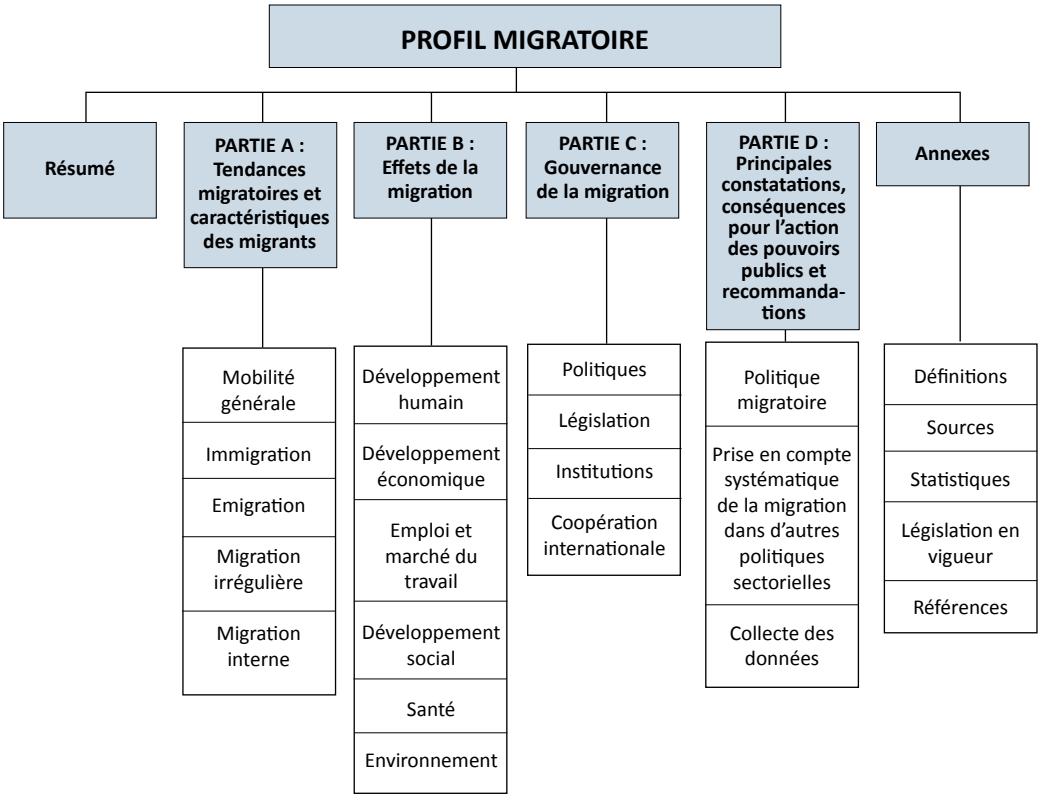

3. Phase 2 : Mise en œuvre

3.1. Etape 8 : Evaluer les structures de données existantes

En dépit de l'importance de la question, peu d'indicateurs s'inscrivent dans un cadre de description de la migration convenu internationalement – surtout ceux concernant la mesure des populations et des flux de migrants internationaux (DAES, 1998). Or, malgré le faible nombre d'indicateurs, seulement 25 % des pays environ sont réellement capables de produire des données et de les communiquer à la communauté internationale (DAES, 2004b, p 13).

Il est certes important de travailler à l'échelle internationale afin de produire des données comparables d'un pays à l'autre, mais il est aujourd'hui reconnu qu'une approche « ascendante » de la collecte de données offre de meilleurs résultats. L'OIM encourage les approches visant à renforcer les capacités de collecte de données sur la migration et de production de statistiques, en étroite collaboration avec d'autres partenaires internationaux (OIM, 2007 ; CFGD, 2009 ; CENUE/UNFPA, 2011).

Le rassemblement de données sur la migration et leur intégration dans le profil migratoire relèvent de la même démarche de renforcement des capacités :

- Recenser les données déjà disponibles dans le pays et mettre en évidence les principales lacunes.
- S'accorder sur la liste des indicateurs prioritaires pour le pays.
- Recueillir les ensembles de données retenus.
- Envisager de réunir d'autres données, qui ne sont pas encore systématiquement collectées ni exploitées à des fins opérationnelles ou dans le but d'élaborer des politiques.
- Analyser les données recueillies et élaborer des stratégies de production de statistiques de meilleure qualité.

Dans le cadre (ou indépendamment) de l'établissement du profil migratoire de leur pays, des gouvernements du monde entier mènent, avec l'appui de la communauté internationale et en particulier de l'OIM, des évaluations essentielles des infrastructures existantes de collecte et de traitement des données ainsi que des méthodes de production de statistiques sur la migration (voir, par exemple, le cas du Nigéria, dans l'encadré 13).

Encadré 13. Cas du Nigéria – évaluation des données dans le but de renforcer les capacités d'analyse des autorités de l'immigration

Au Nigéria, l'OIM a réalisé une évaluation globale de l'Unité de la planification, de la recherche et de la statistique appartenant au Service de l'immigration du pays. Cette évaluation été complétée par des informations du système de gestion des données sur la migration utilisé par l'ensemble du Gouvernement nigérien.

Ses résultats ont été exploités pour mener des interventions de renforcement des capacités en faveur de l'Unité et de tout le Service de l'immigration. Les données ont été réunies après examen des travaux publiés sur la gestion des migrations et des données migratoires au Nigéria, et à partir de sources de l'OIM (profil de pays sur la migration au Nigéria, étude des frontières de l'Illéla) et de la base de données Eurostat.

Deux tables rondes ont été organisées avec des agents de l'immigration et des membres du groupe de travail technique interinstitutions chargé de l'établissement du profil de pays sur la migration au Nigéria, en plus des sept visites menées sur le terrain dans les Etats d'Abuja, de Sokoto et de Kaduna, où plus de 14 unités relevant du siège du service de l'immigration, du commandement des zones, du commandement des Etats et des autorités locales ont été consultées.

Source: OIM, 2010.

Les constatations et les recommandations issues de l'évaluation des données peuvent être documentées dans des rapports séparés ou des sections distinctes du profil migratoire. Dans certains pays, les autorités intègrent directement les résultats obtenus dans leurs plans de gestion des données.

3.1. Etape 9 : Collecter des données et d'autres éléments probants

La qualité et la pertinence du rapport de profil migratoire dépendent en grande partie de l'efficacité avec laquelle l'équipe de pays organise le processus de collecte des données relatives aux indicateurs sélectionnés, ainsi que des autres informations et documents nécessaires à l'analyse.

Le principal objectif de cette étape est de veiller à ce que l'équipe de spécialistes ait accès à toutes les données dont elle a besoin, y compris celles produites par les autorités compétentes mais non encore intégrées dans les statistiques officielles. Les données administratives, telles que les renseignements sur les mouvements transfrontières ou les différents permis délivrés aux étrangers, ne sont souvent pas traitées par les bureaux de la statistique et ne sont donc pas prises en compte dans les analyses courantes de la migration.

La collecte des données ne devrait toutefois pas être simplement déléguée à un spécialiste ou à une équipe de spécialistes. Sans soutien adéquat de la part des pouvoirs publics ou du groupe de travail technique, l'équipe de spécialistes devra se contenter de sélectionner des données parmi celles qui ont

déjà été rendues publiques et qui, de ce fait, ont déjà été traitées et analysées par d'autres chercheurs.

Plusieurs équipes chargées d'établir des profils migratoires sont parvenues à réunir des données qui n'avaient pas encore été communiquées ni traitées en vue de la formulation de politiques. En Serbie, par exemple, le processus d'élaboration du profil migratoire a permis de recueillir de nouvelles données sur la diaspora et la migration irrégulière. Dans des pays d'Afrique occidentale et centrale, ces équipes ont aidé à obtenir des données administratives (renseignements sur les entrées et les sorties, par exemple) qui n'étaient pas encore disponibles aux fins d'analyse. Les profils migratoires élaborés dans la région de la mer Noire ont débouché sur des données plus complètes sur l'immigration et de nouvelles statistiques sur la traite des êtres humains.

Plusieurs méthodes de collecte de données peuvent être envisagées :

- Le téléchargement de données déjà publiées sur Internet (par exemple celles fournies sur les sites web des bureaux nationaux de la statistique et des ministères des pays de destination et celles disponibles à l'échelle internationale ; pour des suggestions de liens et de bases de données, voir CENUE/UNFPA, 2011, page 83) ;
- La création de tableaux types à diffuser auprès des parties prenantes concernées – les « producteurs de données » – dans le pays et dans les principaux pays de destination ;
- La recherche de sources secondaires et l'extraction de données et références pertinentes ;
- La conduite d'entretiens avec des spécialistes de la migration, en vue de recueillir des informations qualitatives sur des aspects de la migration qui n'ont pas encore été pris en compte par les sources de données existantes.

Le tableau 4 présente les diverses autorités étatiques participant à la collecte de données sur la migration dans le cadre de leur mandat (pour une présentation complète des sources de données nationales et internationales, voir aussi CENUE/UNFPA, 2011, p 83).

La phase de collecte des données incluse dans le processus d'établissement d'un profil migratoire peut nécessiter une assistance considérable de la part de la communauté internationale, sous la forme par exemple :

- D'un soutien en vue de la modernisation des technologies de l'information et des communications (TIC) et de la création d'une base de données

destinée à la collecte et au stockage réguliers d'ensembles de données issus de divers organismes, de façon à jeter les fondements d'une analyse de séries chronologiques et à simplifier les mises à jour futures du profil migratoire ;
- D'un renforcement des capacités, au moyen d'ateliers et de formations sur les statistiques migratoires et sur la gestion de l'information/des bases de données, par exemple.

L'analyse des effets de la migration est un domaine d'étude nouveau, dans lequel des méthodes officielles et reconnues internationalement continuent d'être élaborées. Les profils migratoires peuvent contribuer à ce processus et aider à mettre en évidence les questions clés selon le contexte national.

Lors de l'étude théorique des effets de la migration, on peut différencier les conséquences sur la société et l'économie dans leur ensemble (effets macroéconomiques) de celles sur le migrant et son ménage/sa famille (effets microéconomiques). Les profils migratoires se rapportent principalement à l'analyse du premier type d'effets de la migration, que l'on peut effectuer à partir des données sur les tendances migratoires et des indicateurs socioéconomiques. L'examen du deuxième type d'effets nécessiterait de concevoir et de mener des enquêtes spécialisées.

Les effets de la migration peuvent être mis en lumière à différents niveaux : migrant, ménage/famille, communauté et pays. On pourrait y ajouter les « couloirs de migration » ou les « systèmes de migration ». En Europe de l'Est et en Asie centrale, on utilise aussi la catégorie « systèmes de migration commun » ; plus étendu qu'un couloir de migration, ce type de systèmes comprend plusieurs pays d'origine et de destination.

Il peut également être important de différencier les effets directs et indirects (ou effets de contagion) de la migration.

L'analyse d'impact doit également prendre en compte la durée des effets – autrement dit, déterminer s'ils sont limités dans le temps (ou de courte durée, comme les fonds rapatriés entièrement dépensés en articles de consommation) ou de longue durée (comme les fonds rapatriés qui sont placés).

Chappell et al. définissent les effets de la migration comme des « conséquences favorables ou défavorables sur les capacités des personnes » (2010, p 25).

Le Groupe mondial sur la migration (GMG) propose d'évaluer le lien entre migration et développement au moyen d'une approche dite des 3 T, où T1 désigne le transfert de personnes (la migration elle-même), T2 le transfert de connaissances et de savoir-faire, et T3 le transfert d'avoirs financiers (GMG, 2010).

D'autres domaines de l'analyse des effets de la migration pourraient tenir compte du contexte international, et s'intéresser par exemple aux conséquences de la migration sur les processus régionaux et les pays de transit, en particulier en matière de sécurité, lorsque des migrants en situation irrégulière se retrouvent en détresse à l'étranger.

Il convient également d'examiner la dimension des droits de l'homme.

Tableau 4. Ressources et fonctions des pouvoirs publics comme producteurs de données

Autorité	Fonctions	Données collectées et bases de données en place
Ministères des affaires étrangères (ou extérieures)	Autorisation avant le départ nécessaire pour entrer dans un pays (visas).	Bases de données spécialisées (locales ou intégrées dans d'autres bases de données nationales). Renseignements sur les demandes de visa déposées et les visas délivrés.
	Accompagnement et enregistrement des citoyens résidant à l'étranger et délivrance des documents.	Renseignements sur les enregistrements auprès des autorités consulaires, passeports nationaux délivrés, actes de l'état civil (naissances et décès).
Gardes frontière	Admission sur le territoire et contrôle des départs. Refoulement, retour de migrants et lutte contre les passages illégaux de frontières et la criminalité s'y rapportant.	Systèmes d'information pour la gestion des frontières ; dans certains pays, il existe uniquement des documents papier. Renseignements sur les mouvements transfrontières (documents de voyage), les refoulements, les éloignements/expulsions, les tentatives d'entrée illégale avortées ou réussies, le trafic illicite de migrants et la traite des personnes.
Police **Ministères de l'intérieur** **Organismes spécialisés chargés des migrations**	Contrôle du respect des règles d'immigration (séjour, résidence, emploi) par les étrangers. Fourniture d'une protection et d'une aide sociale aux migrants forcés (personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays ou demandant l'asile). Mise en œuvre de programmes de migration nationaux spécialisés. Intégration des étrangers.	Registres des étrangers ou bases de données locales/documents papier. Renseignements sur l'enregistrement des étrangers pour des séjours de courte durée, demandes de permis de séjour/permis délivrés, demandes d'asile et détermination du statut de réfugié, enregistrement des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, demandes de participation à des programmes spécialisés, naturalisations. Fichiers des services de répression (étrangers appréhendés, étrangers ayant commis un délit ou une infraction administrative, étrangers renvoyés).

Ministères du travail, de la protection sociale et de l'emploi	Délivrance de permis de travail. Etablissement de quotas et d'autres plafonds relatifs à l'emploi d'étrangers.	Renseignements sur les étrangers occupant un emploi/sans emploi. Bases de données sur les permis de travail délivrés. Déclarations des employeurs relatives aux citoyens étrangers employés.
Ministères de l'émigration ou de la diaspora	Encouragement des liens avec les citoyens résidant à l'étranger. Aide et protection en faveur des citoyens qui travaillent à l'étranger.	Renseignements sur les représentants de la diaspora enregistrés dans des bases de données. Demandes d'information des autorités nationales des pays où résident des membres de la diaspora.
Bureaux nationaux de la statistique	Collecte et production de statistiques officielles.	Enquêtes auprès des ménages (niveau de vie ou population active, par exemple). Recensements. Données sur l'enregistrement du lieu de résidence (liées aux registres d'état civil, lorsqu'ils existent).

3.2. Etape 10 : Analyser les données collectées et rédiger le rapport

Trouver le juste équilibre entre couverture détaillée et concision des informations est l'un des autres défis et facteurs clés de la réussite du processus d'établissement des profils migratoires.

Sachant que ces profils s'adressent à des utilisateurs très divers, les descriptions fastidieuses ou les analyses trop techniques risquent de rebuter ceux qui ne disposent pas des connaissances spécialisées ou du temps nécessaires pour les lire. Les hauts fonctionnaires, en particulier, en leur qualité de « moteurs d'une approche de la migration fondée sur des données probantes », ont uniquement besoin de connaître les principales constatations et recommandations (voir l'encadré 14 sur les moyens de rendre l'analyse des données plus facile à utiliser).

L'élaboration et l'analyse des statistiques nécessitent des compétences techniques pointues. Il existe, aux échelons national et international, des normes détaillées sur la collecte et la protection des données primaires, sur l'agrégation des données utilisées pour calculer le nombre d'événements ou de personnes similaires, et sur les moyens permettant de faire en sorte que les conclusions de l'analyse reflètent fidèlement la réalité et ne reposent pas sur des données probantes de mauvaise qualité ou des erreurs d'interprétation.

Cependant, dans leur quête de données et d'analyses de qualité, les statisticiens et les chercheurs perdent souvent de vue l'objectif initial des statistiques. Les tableaux sans fin remplis de chiffres et contenant des termes mal connus ou les argumentations théoriques de plusieurs centaines de pages n'encouragent guère les utilisateurs qui n'ont que peu voire pas du tout de connaissances techniques à exploiter ces données dans leur travail quotidien.

Lors de la rédaction du rapport, les spécialistes doivent garder à l'esprit les intérêts des cinq types d'utilisateurs finals des profils migratoires :

- Responsables politiques ou hauts fonctionnaires ;
- Spécialistes techniques du gouvernement ;
- Universitaires et chercheurs ;
- Communauté internationale ;
- Société civile, médias et grand public.

Les profils migratoires NE SONT PAS des textes scientifiques, ni des documents de recherche. Les informations techniques, telles que les définitions, la description des sources de données et les tableaux statistiques, peuvent être présentés en annexe, tandis que le corps du rapport sera axé sur les politiques (voir l'encadré 15 sur les bonnes pratiques en matière d'information sur les tendances migratoires).

Encadré 14. Analyse des migrations accessible

De nombreuses organisations et structures cherchent à rendre les données et les études plus faciles à utiliser. La Commission européenne a élaboré un guide pratique destiné à aider les chercheurs à structurer et à présenter leurs produits de manière à les rendre aisément compréhensibles par leurs utilisateurs potentiels (Commission européenne, 2010).

L'Office norvégien de l'immigration a adopté une approche intéressante pour présenter des données sur la migration ; ses rapports annuels se lisent comme un livre, au format PDF, mais les utilisateurs peuvent également télécharger toutes les données au format Excel.

Cela ne signifie pas, toutefois, qu'il ne faille pas réaliser d'analyse détaillée ou approfondie. Bien au contraire, la complexité de la migration appelle une étude et une comparaison minutieuses de diverses sources de données, afin de vérifier si les conclusions sont valides et restent vraies lorsqu'elles sont confrontées à d'autres données.

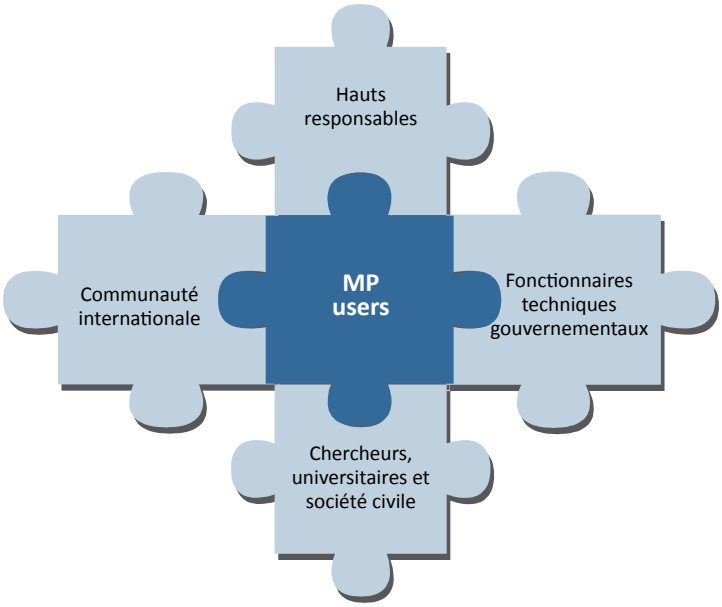

Encadré 15. Bonnes pratiques d'information sur les tendances migratoires

Danemark : publication d'aperçus thématiques en complément des rapports sur les tendances générales
Depuis 2001, le Ministère des réfugiés, de l'immigration et de l'intégration réalise des aperçus statistiques annuels sur la migration et l'asile, qui présentent les principales données du pays sur les processus migratoires et les procédures connexes, notamment des statistiques sur les visas, les permis de séjour et l'asile[11]. En 2010, **un panorama statistique spécialisé sur l'intégration** a été publié pour la première fois, en vue non seulement de décrire les processus migratoires, mais aussi d'évaluer leurs effets dans des domaines tels que la dynamique de la population, le marché du travail et l'emploi, et l'éducation. Parmi les thèmes spécifiques qui ont été traités figuraient les jeunes/mineurs et les femmes (voir Ministère des réfugiés, de l'immigration et de l'intégration/Service danois de l'immigration, 2010b).

Norvege : convivialité accrue conformément à l'objectif général d'amélioration de la prestation de services
Statistics Norway publie des données clés sur l'immigration et l'émigration sur son site web et permet aux utilisateurs de télécharger des données utiles, ventilées par pays et caractéristiques sociodémographiques[12]. Des aperçus thématiques spécialisés sont également disponibles.

Parallèlement, l'Office norvégien de l'immigration publie des rapports statistiques annuels qui analysent et présentent les procédures administratives liées à la migration. Le dernier rapport annuel de 2010 comprend divers graphiques et sections attirant l'attention des utilisateurs sur les principales tendances relevées (exemples : Plus d'immigration et moins de régulation ; Diminution plus marquée des demandeurs d'asile mineurs non accompagnés ; ou Augmentation des retours volontaires) (voir Office norvégien de l'immigration [UDI], 2011). Il permet aussi aux utilisateurs d'accéder aux données administratives primaires sur les visas, les permis de travail, les enregistrements ou encore les expulsions[13].

[11] Les aperçus statistiques danois sont disponibles à l'adresse suivante : http://www.nyidanmark.dk/en-us/statistics/Immigration_family_reunification_asylum/asylum_family_reunification_immigration.htm.
[12] Voir : http://www.ssb.no/innvutv_en/.
[13] Voir : http://www.udi.no/Norwegian-Directorate-of-Immigration/Annual-Report-2010/Statistics/.

Royaume-uni : publication de rapports sur le contrôle de l'immigration en complément des aperçus relatifs aux grandes tendances migratoires

Le Bureau national de la statistique du Royaume-Uni, comme Statistics Norway, produit des aperçus trimestriels et annuels de la migration[14]. Parallèlement, la Direction de la recherche, du développement et des statistiques du Ministère britannique de l'intérieur publie des rapports annuels sur l'application de la législation sur la migration et le contrôle de l'immigration (voir, par exemple, Gouvernement britannique, 2010).

Etats-unis d'Amérique : publication de statistiques annuelles sans analyse

Les annuaires de statistiques sur l'immigration réalisés par le Bureau des statistiques de l'immigration du Département de la sécurité intérieure des Etats-Unis d'Amérique comprennent des données sur les processus migratoires et sur l'application des lois sur l'immigration. Les questions et catégories abordées sont les suivantes : résidents permanents en situation régulière, réfugiés et bénéficiaires du droit d'asile, naturalisations, admissions de non-immigrants et mesures d'application (voir Département de la sécurité intérieure des Etats-Unis d'Amérique, 2010). A la différence de la pratique européenne qui veut que les statistiques de migration soient accompagnées de texte, les annuaires américains ne contiennent aucune analyse et présentent simplement les données au sein de tableaux téléchargeables par les utilisateurs. Les analyses sont fournies dans des rapports et des articles distincts, comme ceux consacrés aux estimations relatives aux groupes de population[15] .

[14] Voir : http://www.statistics.gov.uk/hub/release-calendar/index.html?newquery=*&uday=0&umonth=0&uyear=0&title=Migration+Statistics&pagetype=calendar-entry&lday=&lmonth=&lyear=.

[15] Voir : http://www.dhs.gov/files/statistics/immigration.shtm.

4. Phase 3 : Lancement et suivi

La dernière phase du processus d'établissement d'un profil migratoire consiste à s'assurer que le gouvernement en approuve le contenu et à préparer les activités de suivi (voir le tableau 5).

4.1. Etape 11 : Valider le contenu et lancer le rapport

La large diffusion du projet de rapport auprès des bénéficiaires potentiels au sein du gouvernement et de la société est une étape très importante du processus d'établissement d'un profil migratoire.

Idéalement, à ce stade, les principales parties prenantes auront déjà une idée assez précise du contenu du rapport, si bien que la validation peut être l'occasion de peaufiner certaines conclusions et recommandations.

La validation peut être réalisée lors d'une ou de plusieurs réunions de travail des membres du groupe de travail technique. Il est également possible de transmettre officiellement le projet de rapport aux diverses entités gouvernementales, au moyen d'un courrier officiel les priant de fournir des informations en retour sur les questions de fond.

Tableau 5. Liste de contrôle relative au profil migratoire

Qualité	Indicateurs
1. Contenu	
- Disponibilité des données	- Divers types de statistiques (émanant de sources statistiques et administratives) sont utilisés dans le rapport.
- Actualité des données	- Les statistiques utilisées sont les plus récentes et permettent ainsi de formuler des recommandations en tenant compte de la situation actuelle.
- Exhaustivité des données	- Les statistiques sont ventilées selon de nombreuses variables (âge, sexe, motif du déplacement, etc.).
- Comparabilité des données	- Les statistiques permettent d'effectuer des comparaisons entre les pays et respectent les définitions et normes internationales.
- Pertinence pour l'élaboration de politiques	- Les conclusions et les recommandations sont nouvelles, concrètes et conformes aux priorités actuelles.
- Fiabilité	- Les conclusions et les recommandations reposent sur des faits et sont bien documentées.
- Accessibility	- Les données sont facilement accessibles (dans des bases de données en ligne, par exemple). - Les interrogations peuvent être personnalisées.
2. Présentation	
- Facilité d'utilisation	- Le vocabulaire et le style employés font que le rapport est facile à comprendre et qu'il n'est pas trop technique.
- Attrait visuel	- Les faits, les arguments et les chiffres sont présentés de manière attrayante, intelligible et graphique.
- Equilibre entre exhaustivité et facilité d'utilisation	- La longueur du texte convient à un large éventail d'utilisateurs.

3. Processus	
- Appropriation par le gouvernement - Approche faisant intervenir l'ensemble du gouvernement - Participation de la société civile et de la communauté internationale - Renforcement des capacités - Viabilité	- Le gouvernement participe à l'élaboration du rapport de bout en bout et en approuve la totalité du contenu. - Les données sont collectées par diverses parties prenantes gouvernementales. - Le contenu présenté dans le rapport correspond aux besoins des différentes parties prenantes, notamment le gouvernement, les parlementaires, la société civile, les spécialistes et la communauté internationale. - L'amélioration de la situation des bénéficiaires après la mise en œuvre est quantifiable (compétences acquises, amélioration de la qualité des données, programmation régulière de la collecte de données, etc.). - Le rapport n'est pas un événement isolé ; il est intégré dans le cycle gouvernemental à plus long terme d'élaboration des politiques.

Si une manifestation de haut niveau relative à la migration ou à son lien avec le développement est prévue dans le pays ou la région, l'équipe de pays peut envisager d'y associer le lancement du rapport. Cette association accroît la visibilité du rapport et a été mise en pratique dans la partie occidentale des Balkans, où des profils migratoires de pays ont été présentés lors de la septième Conférence ministérielle régionale sur l'immigration clandestine, la criminalité organisée, la corruption et le terrorisme, qui s'est tenue à Brdo en 2007.

Il faut toutefois que la phase de validation du rapport soit achevée avant les événements en question, afin d'éviter des désaccords de dernière minute avec le gouvernement sur les conclusions et les recommandations contenues dans le document.

4.2. Etape 12 : Appliquer les constatations à l'élaboration des politiques

Le principal défi posé par les profils migratoires établis jusqu'ici a probablement été de faire en sorte que les conclusions et les recommandations soient utiles aux décideurs et que ceux-ci puissent les exploiter directement dans leurs activités.

Conformément à l'approche adoptée par le Groupe mondial sur la migration (voir GMG, 2010), on considère que l'élaboration de politiques migratoires et la prise en compte systématique de la migration suivent un cycle en quatre phases :

- Analyse de la situation ;
- Elaboration de la politique ;
- Mise en œuvre de la politique ;
- Suivi et évaluation de la politique.

Les profils migratoires se sont révélés très utiles lors de la phase qui précède l'élaboration des politiques, comme instrument d'**analyse de la situation**.

Dans plusieurs pays, les informations compilées dans le rapport de profil migratoire ont également été exploitées pour **élaborer des documents spécifiques d'importance stratégique**, tels que des stratégies de réduction de la pauvreté et des stratégies pour l'emploi et le marché du travail. Il s'agit là de bons exemples illustrant la manière dont les profils migratoires peuvent être utilisés pour tenir compte de la migration dans d'autres politiques sectorielles.

> *Par **prise en compte systématique (ou intégration) de la migration dans la planification du développement**, on entend « le processus d'évaluation des effets de la migration sur toute action (ou objectif) visée par une stratégie de développement et de lutte contre la pauvreté, y compris la législation, les politiques ou les programmes et sur tous les niveaux (individuel, local, national ou, le cas échéant, régional). Il s'agit d'un processus qui consiste à intégrer de manière équilibrée les questions de la migration dans l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de politiques et de programmes en matière de développement et de réduction de pauvreté. L'objectif de ce processus est de fournir de l'assistance dans le but de garantir un phénomène de migration plus respectueux du développement »* (OIM, 2010, p. 16, cité dans FMMD, 2009, p. 3).

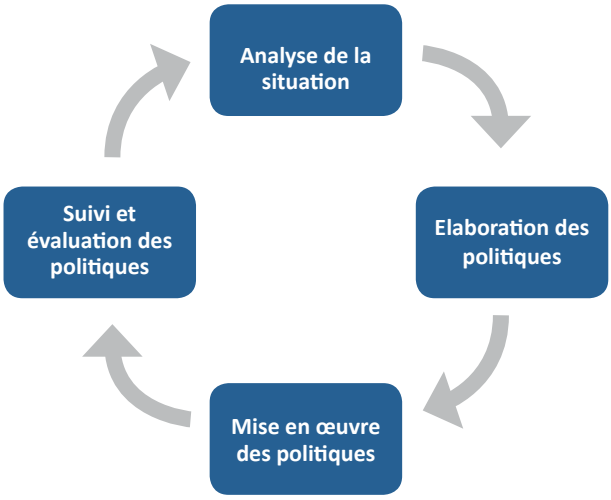

Les cas d'utilisation de profils migratoires aux fins de mise en œuvre des politiques sont très rares. Dans cette optique, toutefois, il est important de distinguer les politiques à proprement parler des projets et programmes relatifs à la migration :

- Une **politique** est « un principe ou un ensemble de lignes directrices qui guident la prise de décision. Ainsi, une politique nationale de migration peut fixer des objectifs d'acceptation des migrants, ou les conditions dans lesquelles ils sont autorisés à séjourner et à travailler dans le pays, ou bien promouvoir les migrations circulaires. » (FMMD, 2010, p. 3).
- Chaque **projet** est distinct et a une durée limitée. Dans le contexte des migrations, les projets sont souvent entrepris par des organisations et des organismes nationaux ou internationaux, en vue, par exemple, d'obtenir un effet direct particulier pour un certain groupe de migrants. On peut imaginer un projet prévoyant d'offrir une formation en matière de création d'entreprise, à l'intention d'un groupe de personnes revenant d'un pays en particulier, afin de les aider à se réintégrer (FMMD, 2010, p 3).
- Un **programme** est « un ensemble de projets prévus dans la poursuite d'un but général. Dans le contexte des migrations, par exemple, un programme sur l'intégration des migrants peut rassembler plusieurs projets orientés vers des résultats spécifiques (éducation, logement, santé) pour un groupe ciblé de migrants (enfants, demandeurs d'asile, handicapés) » (FMMD, 2010, p. 3).

L'utilisation des profils migratoires comme outils d'évaluation des politiques est expérimentée actuellement en République de Moldova, où le processus d'établissement d'un profil migratoire élargi devrait également mesurer l'efficacité du Partenariat pour la mobilité entre l'Union européenne et la République de Moldova.

4.3. Etape 13 : Améliorer les données probantes existantes – une approche progressive

Les défis liés à la mise en place d'un mécanisme de collecte et de traitement réguliers des données migratoires peuvent être résumés comme suit :

- **Disponibilité des données** migratoires : les données ne sont pas collectées (sur les migrants sans papiers, par exemple) ou ne sont accessibles qu'à un nombre restreint d'utilisateurs et ne sont pas exploitées dans la prise de décisions ou l'élaboration des politiques.
- **Qualité des données** migratoires (actualité, exhaustivité, fiabilité, comparabilité internationale) : des données sont disponibles, mais elles sont obsolètes, ne sont pas ventilées, ne sont pas fiables ou ne permettent pas d'effectuer des comparaisons internationales, et, de ce fait, ne peuvent pas être exploitées dans la prise de décisions et l'élaboration des politiques.

Encadré 16. Facteurs externes d'amélioration des données sur la migration

Le **processus d'intégration au sein de l'Union européenne** est devenu un important facteur d'amélioration des infrastructures statistiques en général et des statistiques migratoires en particulier.

Les **Recommandations en matière de statistiques des migrations internationales (Nations Unies, 1998)** proposent un outil de référence commun permettant de partager et de comparer des données dans le monde, en définissant des normes minimales et des définitions communes (résidence habituelle, durée de la migration, principales sources de données, liste commune de pays, etc.).

L'exploitation maximale des avantages qu'offrent les technologies et les communications Internet modernes a fait nettement progressé la collecte, l'échange et l'extraction de données en Australie, aux Etats-Unis et dans de nombreux pays européens. Ces pays ont en effet créé des bases de données intégrées reliant les registres existants (statistiques et administratifs) et sont donc en mesure d'extraire rapidement des données sur divers indicateurs à la demande des responsables politiques.

- **Régularité des analyses** de la migration : des aperçus des tendances migratoires sont réalisés, mais de manière ponctuelle et non régulière.
- **Exhaustivité des analyses** de la migration : les tendances migratoires sont suivies, mais uniquement dans le but d'en dégager des schémas, et non dans celui d'évaluer les effets de la migration sur les sociétés d'accueil ou d'origine.

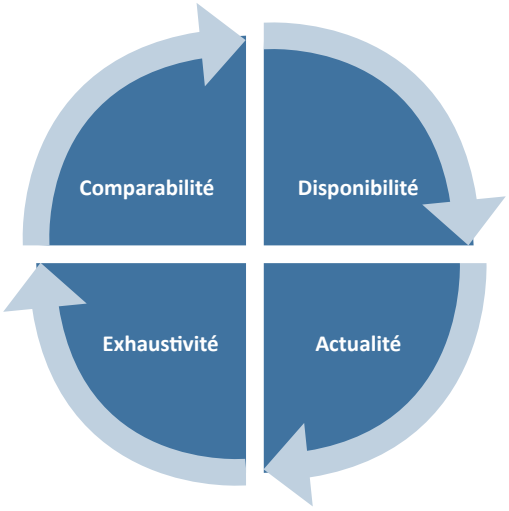

Améliorer chacune des caractéristiques mentionnées ci-dessus nécessite d'évaluer avec réalisme dans quel délai et avec quelles ressources les résultats recherchés peuvent être obtenus.

Comme le montrent les pratiques en vigueur dans différentes régions, l'amélioration de la disponibilité, de la qualité et de la fiabilité des données migratoires et de leur analyse est un processus à long terme, qui s'accompagne de reports et d'échecs fréquents (voir l'encadré 16).

Le manque de ressources et la divergence des priorités entre les parties prenantes peuvent retarder ou entraver les tentatives d'optimisation des données recueillies aux fins d'analyse.

Une approche plus réaliste consisterait à élaborer un cadre durable d'amélioration progressive de la situation en s'attaquant à chaque facteur de limitation séparément, ce qui permettrait de mettre en place une vision à long terme dans le pays.

Un processus progressif rendrait impossible l'amélioration simultanée de toutes les caractéristiques des données – **disponibilité, actualité, exhaustivité, fiabilité et comparabilité**.

Le processus pourrait comprendre les étapes suivantes :

- Collecter et regrouper en un même lieu toutes les informations et données disponibles sur la migration (amélioration de la disponibilité des données) ;
- Veiller à la mise en place d'un processus de collecte régulière afin que de nouvelles données soient périodiquement et directement disponibles (actualisation des données) ;
- Envisager de ventiler les données en fonction de variables supplémentaires non encore recensées – décomposer les données relatives aux visas par sexe, par exemple, ou les statistiques sur les mouvements transfrontières par motif d'entrée/de départ (renforcement de l'exhaustivité des données) ;
- Adapter les processus de collecte de données primaires afin de générer des statistiques en fonction de paramètres internationalement acceptés (amélioration de la comparabilité des données)[16] ;
- Elaborer de nouveaux types de données non encore collectés ou traités (ventilation des statistiques sur les permis de séjour délivrés en fonction du motif de la délivrance, par exemple).

4.4. Etape 14 : Assurer la viabilité du profil migratoire

« Y-a-t-il une vie après le profil migratoire ? » Cette question a été posée lors de la présentation d'un profil migratoire car, dans la majorité des cas, le travail sur le profil s'arrête avec la publication du rapport final.

[16] La proposition d'une approche progressive de l'amélioration des données migratoires est à porter au crédit de Thomas Mortensen, du Service danois de l'immigration.

Comme nous l'avons mentionné plus haut, l'élaboration et le lancement d'un profil migratoire peuvent, à eux seuls, représenter une réalisation importante pour de nombreux pays – en particulier ceux dans lesquels aucune analyse fiable de la migration n'a encore été menée.

Cependant, étant donné l'importance croissante que prend la migration dans tous les pays, le travail ne devrait pas s'arrêter une fois le rapport achevé et publié. Les structures, les approches adoptées pour collecter les données, les définitions et les orientations générales doivent être maintenues et actualisées au fil du temps.

L'objectif de la mise en place du profil migratoire doit être défini au début du processus. Les moyens pratiques dont on dispose pour y parvenir dans la réalité consistent notamment à :

- Déterminer la principale partie prenante gouvernementale dont le mandat recouvre la migration, l'analyse des effets de la migration et l'élaboration des politiques ; il peut s'agir d'un organisme chargé de la migration ou d'un bureau national de la statistique ;
- Elaborer le cadre nécessaire (méthode et document normatif) à ce centre de coordination pour élaborer des profils migratoires à intervalles réguliers ;
- En l'absence de structure étatique affectée à cette tâche, confier l'établissement du profil migratoire à une entité non étatique, telle qu'un institut de recherche ou un établissement universitaire.

Le principal avantage du nouveau modèle de profil migratoire est qu'il offre un cadre très souple permettant de sélectionner les modules et le contenu que le gouvernement décidera d'intégrer dans les rapports périodiques. Les expériences menées jusqu'à présent montrent que l'option la plus réaliste consiste à mettre à jour régulièrement la partie du profil consacrée aux tendances migratoires, en particulier si des procédures solides de collecte et de stockage des données (dans une base de données prévue à cet effet, par exemple) ont été établies. La mise à jour de la section relative aux effets de la migration nécessite davantage de temps et de ressources. Cependant, lorsqu'elle a été réalisée une première fois de manière minutieuse, cette section nécessite des mises à jour moins fréquentes que celle sur les tendances migratoires ou d'autres sections.

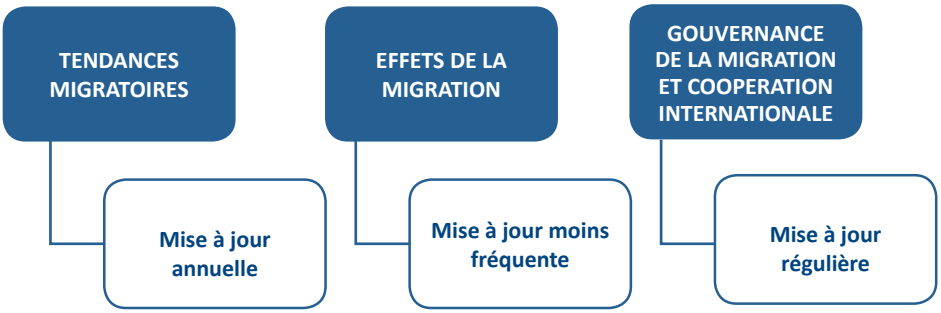
TENDANCES MIGRATOIRES
Mise à jour annuelle
EFFETS DE LA MIGRATION
Mise à jour moins fréquente
GOUVERNANCE DE LA MIGRATION ET COOPERATION INTERNATIONALE
Mise à jour régulière

5. Conclusion : Profils migratoires – pas une fin, mais un début

Bien que les profils migratoires soient utilisés, avec d'excellents résultats, pour élaborer des politiques migratoires fondées sur des données probantes, certains défis doivent encore être relevés tant par les gouvernements qui se lancent dans ce processus pour leur pays que par la communauté internationale. Dix défis clés nécessitent l'attention de toutes les parties prenantes concernées :

Défi 1 : Promouvoir une compréhension commune

Il existe de nombreux types de profils migratoires, sans compréhension commune de ce dont il s'agit vraiment. Beaucoup continuent de les considérer avant tout comme des rapports statistiques, et il convient ici de distinguer clairement le profil migratoire du profil migratoire élargi.

Les principales différences résident dans la méthode employée, l'usage de la consultation et l'appropriation du processus par les gouvernements. Les profils migratoires élargis recouvrent généralement un plus large éventail de questions concernant le lien entre migration et développement, comme la situation du marché du travail, les indicateurs de développement humain, la protection des droits des migrants ou les effets de la migration. Ils se distinguent aussi par l'importance accordée à la mise en place d'un processus consultatif continu. En d'autres termes, le profil est établi en consultation permanente avec une grande diversité d'acteurs et de parties prenantes, à l'intérieur et à l'extérieur du gouvernement. S'agissant de l'appropriation, contrairement aux profils migratoires de première génération qui étaient élaborés en externe par des institutions de recherche, les profils migratoires élargis sont pris en charge par les gouvernements, qui en définissent, dès le départ, les priorités, les objectifs et la portée. La Commission européenne, le FMMD et le GMG pourraient aider à promouvoir une compréhension commune en définissant plus clairement les différences entre les deux types de profils.

Défi 2 : Faciliter une confrontation plus systématique des expériences de profil migratoire entre pays

La confrontation des expériences entre pays ou entre organismes est insuffisante pour promouvoir une approche commune des profils migratoires. Ceux qui ont été élaborés jusqu'ici l'ont été de manière plutôt ponctuelle, selon la disponibilité des fonds et les priorités de différents donateurs. La création d'une base de données mondiale commune aiderait à promouvoir l'échange

d'informations. De concert avec le FMMD et le GMG, la Commission européenne pourrait organiser une série d'ateliers régionaux sur les profils migratoires afin d'encourager les pays à échanger et à confronter leurs expériences.

Défi 3 : Elargir la couverture géographique des profils migratoires à tous les pays

La couverture géographique des profils migratoires reste inégale. Dans de nombreuses régions du monde, comme l'Afrique de l'Est, l'Afrique centrale et l'Afrique australe, ou encore la majeure partie de l'Asie, très peu profils ont été élaborés jusqu'ici. La plupart des pays d'origine revêtant un intérêt particulier pour l'Union européenne (tels que l'Albanie, la Turquie et les pays d'Afrique du Nord) n'ont pas encore établis de profil migratoire élargi.

Défi 4 : Elargir le champ des questions couvertes par les profils migratoires

Le modèle de profil migratoire mis au point à l'origine par l'Union européenne, en 2005, pourrait être révisé et sa portée élargie à un vaste éventail de sujets susceptibles d'intéresser les gouvernements. Ainsi, très peu de profils migratoires se sont intéressés spécifiquement aux implications, sur le développement national, de la migration interne ou de la migration environnementale. Bien d'autres sujets pourraient être abordés, selon les intérêts et les priorités du pays concerné. En outre, le GMG pourrait définir un ensemble commun d'indicateurs essentiels de la migration internationale à l'intention des gouvernements intéressés.

Défi 5 : Améliorer la qualité et le niveau d'analyse des rapports

Initialement conçus comme des rapports statistiques, de nombreux profils migratoires sont des documents principalement descriptifs, n'accordant que peu de place à l'analyse des effets de la migration sur le développement et à l'évaluation des stratégies d'action. La qualité des profils pourrait être améliorée en mettant en contact les chercheurs des pays d'origine et de destination (« jumelage ») ou en créant des groupes d'examen par les pairs qui apporteraient leur assistance à l'établissement du profil dès le tout début du processus.

Défi 6 : Combler les lacunes existant dans la recherche et améliorer la gestion des données par le renforcement des capacités

Le fait de dépendre des études existantes n'a pas non plus facilité la production de rapports analytiques solides. Il ne suffit pas de regrouper les

données disponibles ; il faut aussi investir dans la collecte de nouvelles données et mener des recherches originales axées sur l'action publique de façon à mieux informer les décideurs. Dans certains pays, cette nécessité peut être problématique en raison de l'insuffisance des capacités locales en matière de recherche. L'OIM recommande de relier les profils migratoires aux efforts visant à accroître les capacités de recherche sur la migration et d'investir beaucoup plus dans de nouvelles études sur le sujet. Les initiatives d'établissement de profils migratoires élargis devraient prévoir des mesures de renforcement des capacités nécessaires pour recueillir de nouvelles données, ajouter des questions liées à la migration aux enquêtes existantes et actualiser les systèmes de données administratives. En outre, il pourrait s'avérer nécessaire de concevoir des enquêtes et des études spéciales pour traiter les questions complexes ou en évolution rapide touchant les politiques migratoires.

Défi 7 : Promouvoir les profils migratoires comme outil de suivi et d'évaluation

A l'origine, les profils migratoires visaient à faciliter le suivi et l'évaluation des politiques et des programmes de migration. Or, à ce jour, ils n'ont été d'aucune utilité sur ce point, car très peu de profils ont été actualisés. Un jour, les profils pourraient devenir un outil facilitant le suivi et l'évaluation de l'impact des politiques et des programmes de migration sur le développement, mais cela nécessitera de réunir de nouvelles données et de définir d'autres indicateurs. On pourrait, pour commencer, faire en sorte que le processus d'établissement des profils migratoires fasse l'inventaire et analyse les évaluations existantes des programmes et des projets de migration, souvent dispersées entre de nombreux ministères et organismes.

Défi 8 : Renforcer l'utilisation des profils migratoires pour promouvoir une prise en compte systématique de la migration dans les plans nationaux de développement

Si les profils migratoires sont actualisés régulièrement sur le même modèle, ils peuvent devenir un outil important de suivi des effets de la migration sur le développement. Ce type d'informations est essentiel pour que la migration soit systématiquement prise en compte dans les plans nationaux de développement. Actuellement, l'emploi du manuel du GMG sur l'intégration de la migration dans les plans de développement est en cours d'expérimentation dans quatre pays. Les enseignements importants seront dégagés de ces expériences afin de déterminer de quelle façon les profils migratoires peuvent faciliter la prise en compte systématique de la migration à l'avenir. Pour soutenir ces efforts d'intégration de la migration, les profils migratoires devront aller au-delà du

regroupement de données existantes, et permettre la collecte et l'analyse de données nouvelles, susceptibles d'éclairer l'élaboration des politiques.

Défi 9 : Renforcer l'appropriation par les gouvernements du processus d'établissement des profils migratoires et de l'utilisation de ceux-ci pour élaborer des politiques de développement stratégiques

Il est important d'établir les profils migratoires en consultation avec les responsables politiques. Dès le départ, les décideurs et les directeurs de programme devraient définir clairement le type d'informations à inclure dans le profil migratoire et expliquer l'intérêt que ces informations revêtent pour l'action publique en faveur du développement. Les profils migratoires devraient être pris en charge par les gouvernements, dans la mesure où il revient à ceux-ci d'en définir les priorités, les objectifs et la portée, et les organismes internationaux peuvent appuyer ce processus en fournissant une assistance technique. Les gouvernements devraient être encouragés à confier l'élaboration des profils migratoires à une unité ou à un ministère en particulier, qui serait alors chargé(e) de promouvoir l'utilisation de cet outil par les décideurs publics et les directeurs de programme, et d'actualiser les rapports régulièrement.

Défi 10 : Assurer la viabilité des profils et encourager leur mise à jour

L'établissement d'un profil migratoire élargi est un processus continu qui évalue les effets actuels et à plus long terme de la migration sur le développement. Il s'agit d'un processus dynamique par lequel les gouvernements peuvent renforcer la cohérence entre les politiques de migration et de développement. Pour que ces profils forment un instrument d'action efficient, ils doivent être actualisés régulièrement – par exemple une fois tous les deux ou trois ans. Jusqu'ici, les fonds destinés aux profils migratoires couvraient généralement un ou deux ans seulement ; les donateurs devraient envisager de financer à plus long terme ces initiatives de façon à assurer leur viabilité et à encourager une mise à jour régulière. Les profils auront plus de chances d'être viables s'ils sont liés aux actions en cours pour rendre systématique la prise en compte de la migration dans la planification du développement.

Annexes

Annexe 1 : Aperçu des profils migratoires élaborés de 2005 à mai 2011

Organisation	Années	Pays couverts	Description	Avantages	Inconvénients	Liens
CARIM, avec le soutien financier de la Commission européenne	2009–2011	10 pays : Algérie, Egypte, Jordanie, Liban, Mali, Mauritanie, Maroc, Niger, Sénégal et Tunisie.	Documents concis – aperçus de 10 pages au maximum sur les conditions migratoires, démographiques, économiques, juridiques et sociopolitiques.	Présentation concise, description détaillée.	Manque d'appropriation par les gouvernements, aucun impact sur le renforcement des capacités ; principalement destinés aux pays d'origine des migrants.	http://www.carim.org/index.php?callContent=502.
Commission européenne (CE)	2006–2011	Plus de 80 pays : tous les pays de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique à l'exception du Zimbabwe, et d'autres pays en développement où la CE appuie des programmes d'aide.	Annexes à des documents de stratégie de pays (pour la période 2008-2013), parallèlement à d'autres profils consacrés aux sexospécificités, à l'environnement ou à la gouvernance, par exemple.	Présentation concise.	Faible impact sur le renforcement des capacités ; principalement destinés aux pays d'origine des migrants ; manque d'appropriation par les gouvernements.	Pour les pays ACP : http://ec.europa.eu/europeaid/where/acp/overview/csp/csp_10th_edf_fr.htm. Autres pays, El Salvador, par exemple : http://eeas.europa.eu/el_salvador/csp/07_13_fr.pdf.
		Candidat potentiel à l'adhésion à l'Union européenne (UE) et pays candidats à l'adhésion à l'UE.	Rapports détaillés et propres à chaque pays, qui mettent l'accent sur les données administratives (flux aux frontières, migration irrégulière et migration de retour), ainsi que sur le cadre législatif et les politiques.	Appropriation par les gouvernements ; compatibilité avec l'acquis de l'UE en matière de statistiques migratoires ; mises à jour régulières.	Aucune prise en compte des effets de la migration sur le développement.	Pour la Bosnie-Herzégovine : http://www.msb.gov.ba/dokumenti/strateski/?id=6158.
Institut d'économie internationale de Hambourg, avec l'appui de l'Agence fédérale pour l'éducation civique	2007–2010	20 pays : Allemagne, Australie, Brésil, Canada, Espagne, Etats-Unis, Fédération de Russie, France, Irlande, Israël, Lituanie, Mexique, Maroc, Pays-Bas, Pologne, Roumanie, Royaume-Uni, Sénégal, Suède, et Turquie.	Aperçus complets, principalement descriptifs, comprenant les tendances, politiques et recommandations passées et récentes.	Documents complets, destinés aux pays d'origine et d'accueil.	Manque d'appropriation par les gouvernements ; aucun impact sur le renforcement des capacités ; présentation complexe des principaux arguments.	http://focus-migration.hwwi.de/Country-Profiles.1349.0.html?&L=1.

CIDPM, avec le soutien de la CE et des Etats membres de l'UE	2009–2011	16 pays d'Europe de l'Est et d'Asie centrale.	Rapports par pays détaillés, de 60 à 100 pages, couvrant les tendances, les politiques et l'impact.	Exhaustivité, emploi d'outils visuels (graphiques, tableaux).	Appropriation par les gouvernements limitée et peu d'impact sur le renforcement des capacités.	https://www.imap-migration.org.
OIM, avec le soutien de l'UE et d'autres donateurs, et avec des ressources propres	2006–2011	32 pays : 17 dans la région de la mer Noire et dans la partie occidentale des Balkans ; 10 en Afrique occidentale et centrale ; 4 en Amérique du Sud ; Soudan.	A l'origine, rapports statistiques concis établis par des spécialistes, puis profils migratoires élargis, axés sur le renforcement des capacités, la consultation et l'appropriation par les gouvernements.	Présentation concise et complète, avec la participation des gouvernements ; activités de suivi, mise à jour de certains rapports.	Peu d'appui des gouvernements ou faible probabilité de maintien à long terme de « profils normalisés » ; très peu d'illustrations et difficile d'accès.	http://www.iom.ch/jahia/Jahia/policy-research/migration-research/migration-profiles/cache/offonce/.
Banque mondiale		Europe de l'Est et Asie centrale.	Profils migratoires et profils des fonds rapatriés.	Présentation concise.	Aucune appropriation par le gouvernement.	http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/COUNTRIES/ECAEXT/0,,contentMDK:22471538~pagePK:146736~piPK:146830~theSitePK:258599,00.html.
Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DAES)	1990, 2000	Plus de 200 pays.	Aperçus statistiques de la migration internationale.	Principales statistiques sur des indicateurs communs.	Quelques indicateurs non analysés ; données obsolètes, limitées à la migration internationale en général.	http://www.un.org/esa/population/publications/ittmig2002/locations/mainframecountries.htm.

Annexe 2 : Exemple de brochure destinée à promouvoir un processus d'établissement de profil migratoire

Ce projet est mis en œuvre par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM)

Ce projet est financé par l'UNION EUROPEENNE dans le cadre de son programme Instrument européen de voisinage et de partenariat (IPEV)

AIDE-MEMOIRE DE L'OIM
UTILISATION D'UN PROFIL MIGRATOIRE POUR ELABORER DES POLITIQUES STRATEGIQUES

Concept succinct :

Un profil migratoire est un cadre de collecte et d'analyse de données destiné à faciliter la planification de politiques stratégiques aux échelons national et régional. Il rassemble, sous une forme structurée, des données existantes issues de différentes sources afin de définir des stratégies susceptibles de répondre aux besoins en matière d'information et d'élaboration des politiques. Pour éclairer efficacement l'action publique, le profil doit être pris en main par le gouvernement et mis à jour régulièrement.

Objectif général :

Renforcer la capacité du gouvernement à gérer plus efficacement les migrations par l'établissement d'un profil migratoire destiné à être utilisé comme un moyen de promouvoir des approches plus globales et plus dynamiques.

Objectifs spécifiques :

- Accroître les connaissances du gouvernement sur la migration et son lien avec le développement.
- Aider le gouvernement à mettre en place des mécanismes de communication régulière de l'information sur les tendances migratoires.
- Améliorer l'utilisation des informations sur la migration aux fins de l'élaboration des politiques.

- Favoriser une coordination et une collaboration interministérielles plus étroites en matière de collecte de données et d'élaboration des politiques.

Principales fonctions :

- **Outil de collecte de données** – mettre en évidence les déficits d'information et améliorer la collecte, l'analyse et le partage des données.
- **Outil de renforcement des capacités** – aider le gouvernement à prendre en main la mise à jour périodique du profil migratoire.
- **Outil d'élaboration des politiques** – encourager une plus grande cohérence et une approche plus globale de la planification et des politiques en matière de migration.
- **Outil de référence à l'appui du Partenariat pour la mobilité entre l'UE et le Moldova** – suivre et évaluer l'impact des initiatives mises en œuvre.

Principaux défis :

- Capacité limitée des institutions gouvernementales à exploiter les données sur la migration pour élaborer des politiques ;
- Nécessité d'intégrer la migration dans le contexte plus large du développement et de l'économie ;
- Cohérence limitée des politiques et manque d'efficience de la coordination entre les ministères ;
- Problèmes liés aux données existantes sur la migration :
  - précision, fiabilité et validité ;
  - couverture ;
  - actualité et fréquence ;
  - pertinence et utilité ;
  - comparabilité ;
  - accès et transparence ;
- Viabilité et appropriation par les autorités nationales.

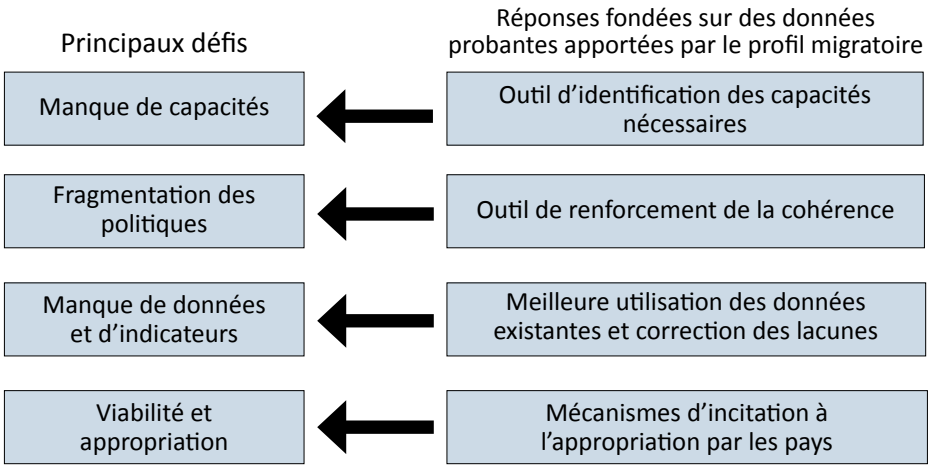

Approche/Méthode

1. Enrichissement de la base de connaissances :
   - Amélioration de l'information sur la migration par l'élaboration d'un modèle de profil migratoire complet.
   - Recensement des besoins en matière d'information et de renforcement des capacités, et élaboration de mécanismes permettant de répondre à ces besoins, grâce à :
     - l'évaluation des sources d'information et des politiques existantes ;
     - des recherches ciblées sur les lacunes constatées dans les données : recensement de la diaspora, détermination des besoins des enfants et personnes âgées restés au pays, et autres thèmes de politique générale jugés importants par les membres d'un groupe de travail technique pour approfondir la compréhension par le gouvernement des possibilités d'action dans un domaine particulier ;
     - un dialogue entre les utilisateurs et les producteurs des données, par le truchement du groupe de travail.
   - Atelier sur la collecte de données, portant essentiellement sur les activités suivantes :
     - familiarisation des représentants du bureau national de la statistique et des institutions responsables de la mise à jour du rapport de pays avec les stratégies à court terme d'amélioration de la collecte des données sur la migration internationale ;
     - formulation de recommandations sur la nécessité de constituer une équipe spéciale nationale chargée de rédiger une stratégie de gestion des données ;

- présentation et examen d'un projet d'étude cartographique sur les questions de migration incluses dans les enquêtes auprès des ménages et d'un manuel d'appui à la mise au point d'une stratégie de gestion des données.

2. Renforcement des capacités en matière d'élaboration des politiques :
   - Renforcement des capacités du gouvernement à exploiter les informations pour élaborer des politiques nationales, grâce à :
     - la section du profil migratoire relative aux politiques, qui traite des acteurs et institutions participant aux activités liées à la migration et aux cadres d'action en général ;
     - une formation ciblée au niveau national.
   - Organisation d'un atelier sur la prise en compte systématique de la migration dans la planification du développement en vue de promouvoir une plus grande cohérence des politiques en matière de migration et l'intégration de la migration dans les plans de développement et les programmes d'emploi.

3. Elaboration de mécanismes gouvernementaux pour appuyer l'établissement du profil migratoire :
   - Utilisation de compétences spécialisées locales pour rédiger le rapport de profil migratoire dans l'optique de renforcer les capacités locales de recherche et les liens entre les chercheurs et les responsables de l'élaboration des politiques ;
   - Création du groupe de travail technique interministériel afin :
     - d'examiner et d'approuver le modèle et le projet de profil migratoire ;
     - d'aider les consultants chargés des recherches à collecter des données ;
     - de relier entre eux non seulement différents ministères mais aussi les utilisateurs et les producteurs des données, pour la première fois ;
     - de définir les sujets de recherches ciblées ;
     - de fournir des éléments pour le rapport à différents stades du processus de rédaction ;
     - de donner suite à l'atelier de planification des politiques stratégiques nationales et à l'atelier de collecte des données → examiner et approuver le projet de stratégie nationale de gestion des données.
   - Composition du groupe de travail technique interministériel :
     - ministères des finances, de l'économie, de l'intérieur, de la justice, des technologies de l'information et des communications, de l'éducation et de la santé, aux côtés du Ministère des affaires étrangères et de l'intégration européenne et du Ministère du travail, de la protection sociale et de la famille ;
     - institutions publiques, telles que le bureau national de la statistique, la banque nationale, le service de surveillance des frontières, l'agence nationale pour l'emploi, et le bureau des relations interethniques ;

- organismes internationaux : BIT, OIM, PNUD, UNFPA, HCR, UNICEF, Banque mondiale ;
- société civile, établissements universitaires et instituts de recherche locaux/cercles de réflexion.

4. Promotion de l'appropriation du profil migratoire par le pays
   - Atelier de planification des politiques stratégiques :
     - présentation du projet de rapport de profil migratoire ;
     - appropriation :
       i. approbation officielle du profil migratoire par le gouvernement ;
       ii. transformation du groupe de travail technique en groupe de travail interministériel ordinaire – intégré à la structure du gouvernement ;
     - viabilité → désignation de l'institution nationale responsable de l'actualisation du profil migratoire ; création d'un observatoire national des migrations composé des institutions compétentes ;
     - définition des principales priorités en matière de collecte des données et d'élaboration des politiques ;
     - sur la base du profil migratoire, le groupe de travail interministériel définira, concevra et encouragera des mesures de gestion des migrations au profit du développement national, notamment pour mettre en place le cadre du Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP).
   - Ensemble de modules d'autoformation :
     - élaboration de programmes de formation nationaux et d'un ensemble de modules d'autoformation destinés à renforcer les capacités du gouvernement à mettre en œuvre et à actualiser régulièrement le profil migratoire ;
     - logiciels appropriés et autres outils proposés pour la mise en œuvre des modules.

5. Profil migratoire comme outil d'appui au Partenariat pour la mobilité avec l'UE :
   - Ensemble de points de référence à établir.
   - Points de référence à utiliser pour suivre et évaluer l'impact du partenariat pour la mobilité.

Modèle de profil migratoire

Le **modèle de profil migratoire** comprendra des informations sur les tendances migratoires, mais aussi sur le contexte de développement et le contexte institutionnel plus larges liés à la migration.

L'**élaboration et la mise en œuvre** devront être coordonnées par un groupe de travail interministériel et réalisées par des spécialistes.

Des **indicateurs communs normalisés** et une **méthode de collecte de données** devront être définis au niveau national, en étroite collaboration avec les autorités nationales compétentes, afin de permettre une analyse comparative plus efficace des tendances et des politiques en matière de migration au niveau régional.

Les **indicateurs** qu'il est prévu de couvrir : immigration/émigration, types de migrations (migration de main-d'œuvre, migration irrégulière), fonds rapatriés, évaluation de la politique migratoire, développement, démographie, économie, sexospécificités, marché du travail et capital humain.

Un **audit des informations et données existantes sur les indicateurs sélectionnés** devra être mené par une équipe de recherche nationale, appuyée par une équipe de recherche internationale, afin de mettre en évidence les lacunes existant dans les données et les besoins en matière de renforcement des capacités.

Le **profil migratoire à compléter** en suivant une méthode/un modèle pilote de collecte de données et au moyen d'études ciblées sur les lacunes mises en évidence par l'audit.

Contenu/structure

Le rapport de profil migratoire comprendra les sections suivantes :

- Développement et aperçu historique des schémas migratoires ;
- Analyse du contexte socioéconomique de la migration ;
- Analyse de la situation du pays au regard de la migration ;
- Facteurs de migration ;
- Efficacité des politiques de migration pour la gestion du phénomène migratoire ;
- Evaluation des conséquences de la migration et de la politique de migration sur le développement ;
- Rédaction de chapitres spéciaux à partir du recensement de la diaspora et de l'établissement du profil des besoins spécifiques des enfants et personnes âgées restés au pays.

Profil migratoire élargi

Elaborer un profil migratoire élargi tout en veillant à la viabilité du mécanisme de collecte et d'analyse de données et d'informations pertinentes sur la migration implique de suivre les étapes ci-dessous :

1. Créer un groupe de travail technique pour aider à élaborer le profil.
2. Charger des consultants nationaux et internationaux de collecter des données et de réaliser le profil en suivant la structure ci-après :
   - exposé des données disponibles et analyse des questions dignes d'intérêt ;
   - chapitres de fond consacrés aux effets sectoriels de la migration ;
   - présentation des cadres institutionnel, juridique/réglementaire et d'action de la gestion des migrations ;
   - principales constatations, conséquences pour l'action des pouvoirs publics et recommandations.
3. Organiser un atelier sur la collecte de données et la gestion de bases de données.
4. Créer un groupe consultatif en matière de statistiques.
5. Appuyer l'élaboration d'une stratégie nationale de gestion et de diffusion des données.
6. Organiser un atelier sur la prise en compte systématique de la migration dans la planification du développement.
7. Créer une base de données pour faciliter la mise à jour régulière du profil migratoire.
8. Organier un atelier sur la planification des politiques stratégiques afin de valider le profil migratoire.
9. Déléguer à une institution nationale la responsabilité de la mise à jour du profil migratoire.
10. Renforcer les capacités de l'institution chargée de la mise en œuvre et de l'actualisation régulière du profil migratoire.

Les avis formulés dans ce descriptif de projet ne reflètent pas nécessairement ceux de la Commission européenne. Pour plus d'informations, voir : Organisation internationale pour les migrations, Mission au Moldova str. Ciuflea, 36/1, Chişinău MD 2012, République de Moldova. Téléphone : +37322/23 29 40 ; 23 29 41; 23 47 01. Télécopie : +37322/23 28 62. Adresse électronique : iomchisinau@iom.int.

Bibliographie

Banque mondiale

Poverty Reduction and Equity: Tools for Evidence-Based Policy Making. Banque mondiale, Washington. Disponible à l'adresse suivante : http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/TOPICS/EXTPOVERTY/0,,contentMDK:22588768~pagePK:148956~piPK:216618~theSitePK:336992,00.html.

Bilsborrow, R.E. *et al.*

1997 *International Migration Statistics: Guidelines for improving data collection systems*. Organisation internationale du Travail (OIT), Genève.

Center for Global Development (CFGD)

2009 *Décompte des migrants : Cinq mesures pour de meilleures données sur la migration*. Rapport de la Commission sur les données relatives à la migration internationale pour la recherche et la politique de développement. Center for Global Development (CFGD), Washington. Disponible à l'adresse suivante : http://www.cgdev.org/doc/Working%20Papers/CGD_migration-FINAL_01-19-10_FR.pdf.

Chappell, L. *et al.*

2010 *Development on the Move: Measuring and Optimising Migration's Economic and Social Impacts.* Executive Summary. Global Development Network, Washington. Disponible à l'adresse suivante : http://www.ippr.org/images/media/files/publication/2011/05/DOTM%20final%20report%20summary_1774.pdf.

Commission des communautés européennes

2005 *Migration et développement : des orientations concrètes*. COM (2005) 390 final ; 1.9.2005. Commission des communautés européennes, Bruxelles. Disponible à l'adresse suivante : http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2005:0390:FIN:FR:PDF.

2009 *Méthode de suivi pour le contrôle de la mise en œuvre du Pacte européen sur l'immigration et l'asile. Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen*. Commission des communautés européennes, Bruxelles, 10.6.2009, COM(2009) 266 final. Disponible à l'adresse suivante : http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2009:0266:FIN:FR:PDF.

Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CENUE)/Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA)

2011 *Statistics on International Migration: A Practical Guide for Countries of Eastern Europe and Central Asia*. Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CENUE)/Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), Genève.

Commission européenne (CE)

2010 *Communicating Research for Evidence-Based Policymaking: A Practical Guide for Researchers in Socio-Economic Sciences and Humanities*. Direction générale de la recherche, Sciences socio-économiques et humaines, Commission européenne, Bruxelles. Disponible à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/research/social-sciences/policy-publications_en.html.

Conseil de l'Union européenne

2008a *Council Conclusions on extending and enhancing the Global Approach to Migration*. 2873e session du Conseil « Justice et Affaires intérieures », Luxembourg, 5 et 6 juin 2008. Conseil de l'Union européenne, Bruxelles. Disponible à l'adresse suivante : http://www.europa-eu-un.org/articles/en/article_7930_en.htm.

2008b *Council Conclusions on the evaluation of the Global Approach to Migration and on the partnership with countries of origin and transit*. 2914e session « Affaires générales ». Conseil de l'Union européenne, Bruxelles, 8 décembre 2008. Disponible à l'adresse suivante : http://www.consilium.europa.eu/ueDocs/cms_Data/docs/pressData/en/gena/104565.pdf.

Davies, P.

2004 Is evidence-based government possible? Conférence présentée par le Jerry Lee Center au 4e colloque annuel de *The Campbell Collaboration*, Washington. Disponible à l'adresse suivante : http://www.nationalschool.gov.uk/policyhub/downloads/JerryLeeLecture1202041.pdf.

Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DAES)

1998 *Recommandations en matière de statistiques des migrations internationales*. Division de statistique, Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DAES), New York. Disponible à l'adresse suivante : http://unstats.un.org/unsd/publication/SeriesM/SeriesM_58rev1f.pdf.

2004a *Freshwater Country Profile: Ghana*. Division du développement durable, DAES, New York. Disponible à l'adresse suivante : http://www.un.org/esa/agenda21/natlinfo/countr/ghana/waterghana04f.pdf.

2004b *United Nations Demographic Yearbook review: National reporting of international migration data. Implications for international recommendations*. Division de statistique, Service des statistiques démographiques et sociales, DAES, New York. Disponible à l'adresse suivante : http://unstats.un.org/unsd/demographic/products/dyb/techreport/migration.pdf.

2011 Documents de la neuvième réunion de coordination sur la migration internationale. DAES, New York, 17–18 février 2011. Disponible à l'adresse suivante : http://www.un.org/esa/population/meetings/ninthcoord2011/ninthcoord2011.htm.

Evidence to Policy Initiative (E2PI)

2011 *Global Health Policymaking in Germany. Country Profile*. Disponible à l'adresse suivante : http://globalhealthsciences.ucsf.edu/sites/default/files/content/ghg/e2pi-policymaking-in-germany.pdf.

Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD)

2009 *Session 1.1. L'intégration de la migration dans la planification du développement – Acteurs, stratégies et actions clés.* Document de base. Table ronde 1 – Comment le lien migration - développement peut-il permettre de réaliser les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Athènes, 4-5 novembre 2009 Voir : http://www.gfmd.org/en/documents-library/docs-development-planning.html.

2010 *RT Session 3.1 : Evaluation des répercussions des migrations sur le développement économique et social et examen des relations de cause à effet.* Document de réflexion. Table ronde 3 – La cohérence politique et institutionnelle dans la prise en compte des relations entre les migrations et le développement, Mexique. Voir : http://www.gfmd.org/en/documents-library/mexico-2010.html.

2011 *Third Meeting of the GFMD Ad-Hoc Working Group on Policy Coherence, Data and Research. Summary Report.* Genève, 26 janvier 2011. Disponible à l'adresse suivante : http://www.gfmd.org/en/adhoc-wg/policy-coherence-data-research.html.

Gouvernement britannique

1999 *Modernising Government.* Imprimerie de Sa Majesté (HMSO), Londres. Disponible à l'adresse suivante : http://www.nationalschool.gov.uk/policyhub/docs/modgov.pdf.

2009 *Migration Statistics 2008: Annual Report.* Bureau national de la statistique. Bureau national de la statistique/Ministère de l'intérieur/Dépatement du travail et des retraites, Gouvernement britannique, Londres.

2010 *Control of Immigration: Statistics United Kingdom 2009*. Minitère de l'intérieur, Gouvernement britannique, Londres. Disponible à l'adresse suivante : http://www.homeoffice.gov.uk/publications/science-research-statistics/research-statistics/immigration-asylum-research/hosb1510/.

2011 Consultation on changes to immigration-related Home Office statistical outputs. Home Office Statistics, Gouvernement britannique. Disponible à l'adresse suivante : http://www.homeoffice.gov.uk/publications/science-research-statistics/research-statistics/immigration-asylum-research/immigration-consultation-2011?view=Binary.

Groupe mondial sur la migration (GMG)

2010 *Mainstreaming Migration into Development Planning: A Handbook for Policy-makers and Practitioners.* Organisation internationale pour les migrations (OIM), Genève. Voir : http://publications.iom.int/bookstore/index.php?main_page=product_info&products_id=661.

Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR)

2011 Page d'accueil sur les profils nationaux. Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), Genève. Disponible à l'adresse suivante : http://www2.unitar.org/cwm/nphomepage/npf1.html.

Madisonville Policy Department (MDP)

2003 *Revised Racial Profiling Policy*. Madisonville Policy Department, Madisonville, Texas. Disponible à l'adresse suivante : http://madisonvillepd.net/RacialProfilingPolicy.PDF.

McCairns, G.
2010 Predictive analytics. A visa-led approach to strengthening Australia's borders. Présentation PowerPoint proposée à l'occasion de la conférence intitulée « Threat and Responses », 22 septembre 2010. Gouvernement australien, Canberra. Disponible à l'adresse suivante : http://www.safeguardingaustraliasummit.org.au/uploader/resources/Gavin%20McCairns.pdf.

Migration Observatory, Université d'Oxford
2011 *Top Ten Problems in the Evidence Base for Public Debate and Policy-Making on Immigration in the UK*. Migration Observatory, Université d'Oxford, Oxford. Disponible à l'adresse suivante : http://migrationobservatory.ox.ac.uk/top-ten/overview.

Migration Yorkshire
2011 *Yorkshire Local Migration Profiles*. Migration Yorkshire, Leeds. Disponible à l'adresse suivante : http://www.migrationyorkshire.org.uk/?page=faqlocalmigrationprofile.

Ministère de la sécurité de Bosnie-Herzégovine
2010 *Bosnia and Herzegovina Migration Profile for the Year 2009*. Secteur de l'immigration, Ministère de la sécurité, Sarajevo. Disponible à l'adresse suivante : http://www.mhrr.gov.ba/iseljenistvo/Publikacije/MigrationProfile2010ENGLISHFINAL.pdf.

Ministère indien de l'environnement et des forêts/Central Pollution Control Board
2007 *National Chemical Management Profile for India*. Ministère de l'environnement et des forêts/Central Pollution Control Board, avec l'assistance de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), Genève, et sous les auspices du Projet Canada-Inde de renforcement des institutions environnementales, Canada. Disponible à l'adresse suivante : http://cpcb.nic.in/upload/NewItems/NewItem_112_nationalchemicalmgmtprofileforindia.pdf.

Office norvégien de l'immigration (UDI)
2011 *Annual Report 2010: Facts and Figures*. Office norvégien de l'immigration (UDI), Oslo. Disponible à l'adresse suivante : http://www.udi.no/Norwegian-Directorate-of-Immigration/Annual-Report-2010/.

Organisation internationale pour les migrations (OIM)

2007 *Sharing Data: Where to Start. An Emerging Approach to Migration Data Management*. Centre de coopération technique pour l'Europe et l'Asie centrale, Organisation internationale pour les migrations (OIM), Vienne. Disponible à l'adresse suivante : http://publications.iom.int/bookstore/free/Sharing-Data.pdf.

2010 *Functionality Assessment of the Planning Research and Statistics (PRS) Unit of the Nigeria Immigration Service*. Abuja, novembre 2010. Non publié.

Organisation internationale pour les migrations (OIM)/Eurasylum

2008 *Assessing the Costs and Impacts of Migration Policy: An International Comparison*. (S. Ardittis et F. Laczko, responsables de la publication). Organisation internationale pour les migrations (OIM), Genève/ Eurasylum Ltd, Cheshire. Disponible à l'adresse suivante : http://www.iom.int/jahia/webdav/site/myjahiasite/shared/shared/mainsite/published_docs/books/Assessing_the_Cost_lores.pdf.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

2009 *Lever les barrières : Mobilité et développement humains*. PNUD, New York. Disponible à l'adresse suivante : http://hdr.undp.org/fr/rapports/mondial/rdh2009/.

2010 *Mobility and Migration: A Guidance Note for Human Development Report Teams*. PNUD, New York. Disponible à l'adresse suivante : http://www.migration4development.org/sites/m4d.emakina-eu.net/files/migration_gn.pdf.

2011 Profils de pays et Indicateurs internationaux de développement humain. PNUD, New York. Disponible à l'adresse suivante : http://hdr.undp.org/fr/donnees/profils/.

Puentes, R. *et al.*

2010 *Towards an Assessment of Migration, Development and Human Rights Links: Conceptual Framework and New Strategic Indicators*. Action mondiale des peuples sur la migration, le développement et les droits humains, 4e Forum mondial. Réseau international sur la migration et le développement, disponible à l'adresse suivante : http://www.un.org/esa/population/meetings/ninthcoord2011/assessmentofmigration.pdf.

Service danois de l'immigration/Ministère des réfugiés, de l'immigration et de l'intégration

2010a *Statistical Overview: Migration and Asylum 2009. Ministère des réfugiés*, de l'immigration et de l'intégration/Service danois de l'immigration, Copenhague. Disponible à l'adresse suivante : http://www.nyidanmark.dk/NR/rdonlyres/BB2D6CAE-E0E0-4210-BA14-EB5822253DDE/0/StatisticalOverview2009.pdf.

2010b *Statistical Overview of Integration: Population, education and employment*. Special chapter on children and youngsters. Ministère des réfugiés, de l'immigration et de l'intégration, Copenhague. Disponible à l'adresse suivante : http://www.nyidanmark.dk/NR/rdonlyres/373D7D82-3F91-4873-A3F0-1731A37DD18D/0/statistical_overview_of_integration_2010.pdf.

Sutcliffe, S. et J. Court

2005 *Evidence-Based Policymaking: What Is it? How does it work? What relevance for developing countries?* Institut du développement outre-mer (ODI), Londres. Novembre 2005. Disponible à l'adresse suivante : http://www.odi.org.uk/resources/download/2804.pdf.

US Department of Homeland Security

2010 *Yearbook of Immigration Statistics: 2009.* Département de la sécurité intérieure des Etats-Unis d'Amérique, Statistiques du Bureau de l'immigration, Washington. Disponible à l'adresse suivante : http://www.dhs.gov/xlibrary/assets/statistics/yearbook/2009/ois_yb_2009.pdf.

2011 *Profiles on Legal Permanent Residents.* Département de la sécurité intérieure des Etats-Unis d'Amérique, Washington. Disponible à l'adresse suivante : http://www.dhs.gov/files/statistics/data/dslpr.shtm.

PROFILS MIGRATOIRES :
Exploiter au mieux le processus

Partie 2
Cadre d'élaboration d'un modèle

Organisation internationale pour les migrations (OIM)

Profils migratoires

*Les **PROFILS MIGRATOIRES** sont des outils sous la maîtrise des pays, établis en consultation avec un large éventail de parties prenantes gouvernementales et non gouvernementales, qui peuvent être utilisés pour renforcer la cohérence de l'action publique, la formulation de politiques fondées sur des données probantes et la prise en compte systématique de la migration dans la planification du développement.*

En regroupant les informations existantes sur la **situation des pays au regard de la migration**, les profils migratoires :

- donnent une description solidement fondée des principales **tendances migratoires** (mobilité générale, immigration, émigration, migration irrégulière et migration interne) et des grandes **caractéristiques des migrants** ;
- offrent un cadre d'analyse des **effets de la migration sur le développement** ;
- expliquent les **politiques migratoires** et les **cadres de gouvernance de la migration** en vigueur en les replaçant dans les contextes national et régional ;
- contribuent à la formulation de **recommandations d'action** et de **mesures** ciblées sur la façon :
  - promote more effective and humane management of migration;
  - ensure policy coherence across various sectors;
  - help maximize the positive impact of migration on development and minimize associated risks and negative effects.

Le **modèle** proposé et le **Guide pratique** qui l'accompagne ont été élaborés par l'OIM afin de soutenir les efforts que consentent les parties prenantes gouvernementales et autres pour établir des profils migratoires ou actualiser ceux qui existent. Il tient compte des commentaires formulés par le Groupe mondial sur la migration au sujet d'un modèle précédent.

Le présent modèle se veut un outil d'utilisation souple. Il offre un cadre de compilation des informations susceptibles d'être incluses dans les profils migratoires. Bien que la sélection des thèmes à inscrire dans un profil migratoire puisse varier, il est important de s'assurer que les données présentées respectent les définitions et pratiques statistiques acceptées internationalement. Le modèle exposé ci-après vise à faciliter la **comparaison entre pays** des schémas migratoires, en proposant des indicateurs communs ainsi que des sources de données possibles pour ces indicateurs. Il récapitule également, accompagnées de leur analyse, les principales définitions liées à la migration qui sont acceptées internationalement, lesquelles peuvent être utilisées pour interpréter les informations recueillies et d'autres données probantes.

Tous les pays qui établissent des profils migratoires n'auront pas les mêmes priorités d'action, leurs structures de gestion des migrations seront plus ou moins avancées et les tendances migratoires que l'on y observe varieront (migration entrante par rapport à la migration sortante). **Le modèle doit donc être utilisé uniquement comme une proposition de cadre, une sorte de « menu d'options », et non comme une structure rigide universelle**.

Si le modèle est technique par essence et s'adresse aux spécialistes qui interpréteront et analyseront les données, le Guide pratique, en revanche, est davantage tourné vers l'action et offre une description détaillée du processus d'établissement d'un profil migratoire, suggérant comment tirer parti des meilleures pratiques que les expériences déjà menées en la matière ont permis de définir. Le Guide pratique recense les principaux défis et les solutions possibles. Il explique comment le processus d'établissement d'un profil migratoire peut être utilisé pour renforcer les capacités qui permettront aux gouvernements de générer des informations de meilleure qualité sur la migration et ses effets, et d'exploiter ces informations au cours du cycle d'élaboration et de mise en œuvre des politiques.

Il convient de noter que le texte entre crochets surligné en bleu correspond à des instructions destinées aux utilisateurs du modèle.

[Le présent ouvrage propose des points de repère pour élaborer un modèle, en approfondissant chaque partie. Il convient de noter que les textes entre crochets et en bleu sont des instructions destinées aux utilisateurs du modèle.]

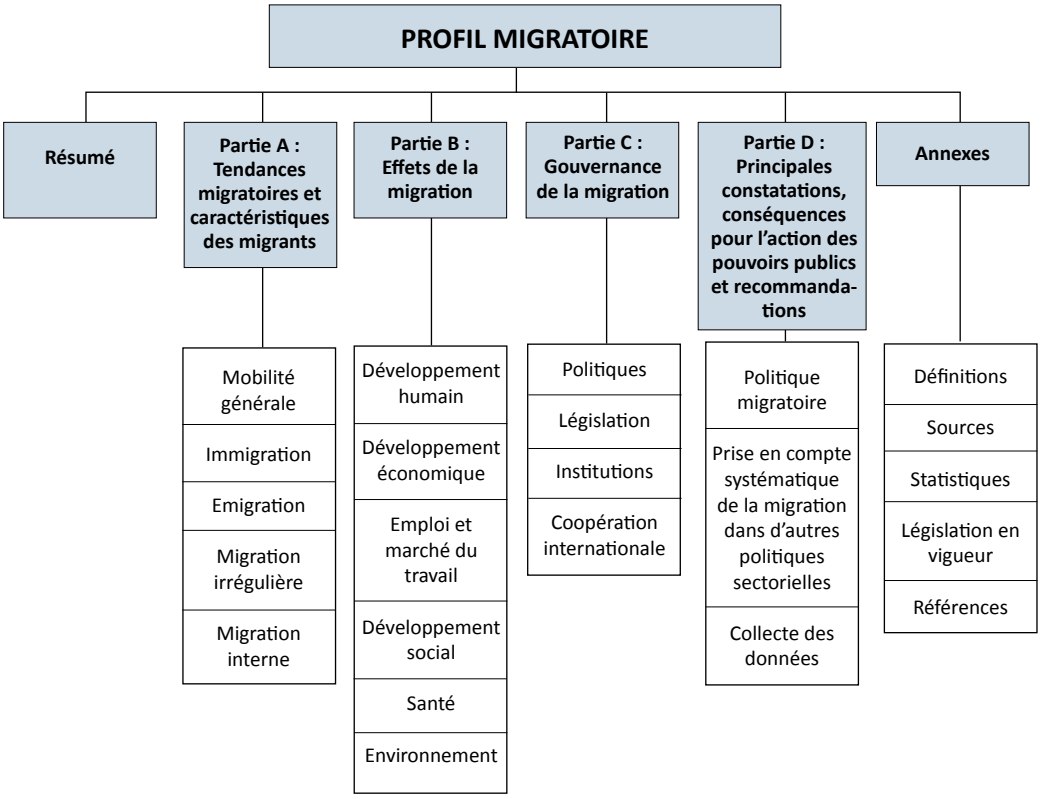

Migration in (country name)
A COUNTRY PROFILE 20XX

Migration au/en (nom du pays)
PROFIL NATIONAL 20XX

Migración en (nombre del país)
PERFIL NACIONAL 20XX

[Introduisez ici la carte de votre région et mettez le pays en évidence en utilisant la couleur affectée à cette région.]

OIM Organización Internacional para las Migraciones

[Introduisez ici le logo du pays et/ou des ministères/autorités gouvernementales qui ont participé au processus.]

[NOTE CONCERNANT LA RESPONSABILITE]

Les opinions exprimées dans le présent rapport sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les vues de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Les dénominations utilisées et la présentation de la matière contenue dans ce rapport ne doivent pas être interprétées comme l'expression de quelque opinion que ce soit de la part de l'OIM s'agissant du statut légal d'un pays, d'un territoire, d'une ville ou d'une région, ni de leurs autorités, pas plus que de leurs frontières.

L'OIM croit fermement que les migrations ordonnées, s'effectuant dans des conditions décentes, profitent à la fois aux migrants et à la société tout entière. En tant qu'organisme intergouvernemental, l'OIM collabore avec ses partenaires de la communauté internationale en vue de résoudre les problèmes pratiques de la migration, de mieux faire comprendre les questions de migration, d'encourager le développement économique et social grâce à la migration et de promouvoir le respect effectif de la dignité humaine et le bien-être des migrants.

Editeur : Organisation internationale pour les migrations
17 route des Morillons
1211 Genève 19
Suisse
Tél : +41 22 717 91 11
Télécopie : +41 22 798 61 50
Courrier électronique : hq@iom.int
Internet : http://www.iom.int

© 20XX Organisation internationale pour les migrations (OIM)

Tous droits réservés. Aucun élément du présent ouvrage ne peut être reproduit, archivé ou transmis par quelque moyen que ce soit – électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autres – sans l'autorisation écrite et préalable de l'éditeur.

84_10 [Ce numéro n'est nécessaire et attribué que si l'Unité des publications (PUB) s'occupe de la mise en page.]

[Introduisez ici le drapeau du pays et/ou les logos des principaux ministères ou autorités gouvernementales intéressés. Les logos des donateurs doivent figurer en dessous.]

Migration au Pays

PROFIL NATIONAL 20XX

Organisation internationale pour les migrations (OIM)

Groupe de travail technique interministériel

[Introduisez ici le logo et le nom de tous les ministères et autorités gouvernementales membres du Groupe de travail technique interministériel.]

Liste des tableaux et figures

Liste des abréviations et acronymes

[N'abusez pas des acronymes et des sigles. Lorsqu'un acronyme ou un sigle revient fréquemment, il faut, quand il apparaît pour la première fois dans le texte, le mettre entre parenthèses après le terme qu'il désigne (par exemple, Organisation mondiale de la Santé (OMS)). Après quoi, il peut être utilisé seul, à moins que la distance entre la première occurrence et la suivante soit trop grande (par exemple, section ou chapitre différent). Dans ce cas, il convient d'écrire le mot en entier, suivi à nouveau du sigle ou de l'acronyme entre parenthèses en cas de répétition. Quelle que soit la méthode suivie, il faut rester cohérent d'un bout à l'autre du texte.

Il convient de respecter les règles suivantes :

- Un sigle ou un acronyme ne doit pas figurer dans un titre ou un sous-titre ;
- « Nations Unies » ne peut-être abrégé ;
- Acronyms are normally used without the definite article: the members of UNESCO, the programmes of WHO (some exceptions: the ILO, the ICRC);
- Il n'est pas nécessaire d'employer un acronyme ou un sigle si le terme n'apparaît qu'une seule fois ;
- Certaines organisation sont mieux connues par leur acronyme, auquel cas il n'est pas nécessaire d'indiquer intégralement leur nom même une première fois (par exemple, OTAN, ONUSIDA, UNICEF).

Lorsqu'une publication est volumineuse, une liste d'acronymes/sigles doit être établie et placée immédiatement après la table des matières. Etant donné que l'usage des acronymes/sigles doit être limité au strict minimum (pour faciliter la lisibilité du texte), cette liste ne doit pas dépasser deux pages.

Cette liste sera différente pour chaque profil migratoire, selon les abréviations et acronymes employés ; la liste ci-après se rapporte aux sigles utilisés dans le présent modèle.]

CENUE	Commission économique des Nations Unies pour l'Europe
DAES	Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies
Eurostat	Office statistique des Communautés européennes
FIDA	Fonds international de développement agricole
FMI	Fonds monétaire international
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

IASC	Comité permanent interorganisations
IDMC/NRC	Centre de suivi des déplacements internes du Conseil norvégien pour les réfugiés
IED	investissement étranger direct
LABORSTA	Base de données des statistiques du travail du Bureau international du Travail
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OIT	Organisation internationale du Travail
OMD	objectif du Millénaire pour le développement
ONG	organisation non gouvernementale
ONUDC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
PIB	produit intérieur brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PPA	parité de pouvoir d'achat
UE	Union européenne
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
WASH	Eau, assainissement et hygiène

Avant-propos

[A insérer une fois que le profil migratoire aura été finalisé.]

Carte du pays et statistiques clés

[Carte du pays à insérer.]

[Il convient de bien s'assurer que la carte choisie correspond aux frontières reconnues internationalement, surtout pour les pays où les frontières sont contestées. La carte devrait faire apparaître la division administrative en régions ou autres circonscriptions, en particulier dans le cas de profils migratoires décrivant des processus et des effets intervenant aux niveaux infranational et local.]

Il existe plusieurs procédures de collecte des données à l'échelle mondiale, dans le cadre desquelles les gouvernements communiquent des informations à des organisations internationales selon un modèle prédéfini.

Le **Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DAES)** (par le truchement de sa Division de la statistique) recueille des données sur la population, la migration et les politiques migratoires et réalise des prévisions et des estimations mondiales.

La **Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI)** réunissent des données économiques et financières qui contiennent des renseignements sur le développement et la balance des paiements des pays, notamment sur les fonds rapatriés.

L'**Organisation internationale du Travail (OIT)** rassemble des informations semestrielles sur les travailleurs migrants internationaux.

Les statistiques clés proposées dans ce modèle ont fait l'objet d'une coordination entre les organisations membres du Groupe mondial sur la migration. Ces organisations se sont entendues pour soutenir le processus d'établissement de profils migratoires en permettant aux équipes nationales qui travaillent sur ces outils d'accéder aux données disponibles internationalement.

Nous vous invitons à accéder aux bases en ligne des organisations précitées pour en télécharger les données nécessaires ou à adresser directement à ces organisations vos demandes d'information. Si les données nationales relatives aux principaux indicateurs statistiques sont plus récentes que celles disponibles à l'échelle internationale, utilisez-les et en indiquant clairement vos sources.

[PAYS] – Statistiques clés					
Géographie :					
Superficie totale *(kilomètre carré[1])*					
	2006	***2007***	***2008***	***2009***	***2010***
Développement humain et développement social :					
Espérance de vie à la naissance *(années, moyennes annuelles)*					
Taux d'alphabétisation des adultes *(pourcentage des personnes de 15 ans et plus)*					
Taux brut de scolarisation combiné *(pourcentage)*					
PIB par habitant *(milliers de dollars E.-U.* en PPA[2]*)*					

Indice du développement humain *(IDH[3])*					
Fonds rapatriés et autres flux financiers :					
Fonds reçus *(millions de dollars E.-U.)*					
Fonds envoyés *(millions de dollars E.-U.)*					
Flux nets *(millions de dollars E.-U.)*					
Investissement étranger direct *(millions de dollars E.-U.)*					
Aide publique au développement *(millions de dollars E.-U.)*					
Fonds reçus *(pourcentage du PIB)*					
Fonds rapatriés *(pourcentage du total des flux financiers)*					

Population :	***2000***	***2005***	***2010***	***2050***
Total *(milliers[4, 5])*				
Femmes *(milliers)*				
Hommes *(milliers)*				
Citadins *(milliers)*				
Citadins *(pourcentage de la population totale)*				
Ruraux *(milliers)*				
Etrangers *(milliers)*				
Nés à l'étranger *(milliers)*				
Migration internationale				
Taux net de migration internationale[6] *(pour 1 000 habitants[7])*				
Population de migrants internationaux *(milliers[8])*				

Sources: [Il convient d'indiquer clairement la source d'où ont été tirées les estimations des différentes variables.]

Notes

1. [Conformément au chiffre rapporté à l'échelle nationale. Sinon, indiquez une source internationale.]
2. [En l'absence d'estimations nationales, les estimations du FMI issues de la base de données des perspectives de l'économie mondiale peuvent être extraites à l'adresse suivante : www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2010/02/weodata/index.aspx.]
3. [Dernière valeur communiquée par le PNUD, disponible à l'adresse suivante : http://hdr.undp.org/fr/statistiques/idh/.]
4. [Estimation la plus récente du nombre total de personnes résidant (habituellement) dans le pays, sur la base d'une source nationale (état-civil, autre source administrative ou dernier recensement de la population en date). En l'absence de source nationale, il est possible de fournir les estimations du DAES (disponibles à l'adresse suivante : http://esa.un.org/wup2009/unup/index.asp?panel=1).]
5. [Estimation nationale la plus récente ou estimation issue de la base de données sur les perspectives de la population mondiale, variante moyenne, disponible à l'adresse suivante : http://esa.un.org/unpd/wpp/index.htm.]
6. Dans les sections qui suivent, les termes « migration » et « migrant » désignent une « migration internationale » et un « migrant international », sauf si le qualificatif « interne » leur est associé.
7. [Données les plus récentes telles que rapportées par la source nationale. Il est également possible de les tirer de la source suivante : http://data.un.org/Data.aspx?d=PopDiv&f=variableID%3A85.]
8. [Estimation nationale la plus récente ou estimation issue de la base de données sur les perspectives de la population mondiale, disponible à l'adresse suivante : http://esa.un.org/unpd/wpp/index.htm.]

Résumé

[Le résumé ne doit pas dépasser cinq pages. Son objectif principal est d'informer les responsables politiques et les décideurs des grandes constatations du rapport et des recommandations proposées. Il doit aussi présenter un aperçu de la situation générale du pays en matière de migration internationale et de migration interne, de sorte que les utilisateurs qui n'ont pas le temps de lire le rapport en entier puissent néanmoins accéder aux informations essentielles.

Cette section doit être aussi concise que possible. Elle contiendra de préférence des listes à puces afin d'attirer l'attention du lecteur sur les principales tendances migratoires et sur d'autres tendances connexes qui ont été relevées, décrira de manière argumentée et crédible l'évolution possible de la situation à court et moyen termes, et énumérera les facteurs (nationaux, régionaux et internationaux) susceptibles d'influer sur les comportements migratoires futurs. Les points ci-après pourraient y être mentionnés :

- Principaux pays d'origine, de destination ou de transit des migrants ;
- Principaux moteurs passés, actuels et potentiels de la migration ;
- Principaux schémas de mobilité humaine et façon dont ils évoluent dans le temps ;
- Effets de la migration sur les sociétés d'accueil et de destination, évolution de ces effets dans le temps, et défis clés à relever pour maximiser les effets favorables et réduire le plus possible les risques et les menaces associés ;
- Principales politiques en rapport avec la migration annoncées par le gouvernement et cibles envisagées ;
- Cadre de gouvernance de la migration et législation migratoire ;
- Description et brève évaluation de la coopération internationale ;
- Principales recommandations et suggestions pour l'avenir – aussi bien dans le contexte national que dans le contexte régional – à propos des politiques migratoires, de la prise en compte systématique de la migration et de l'amélioration des données.]

Partie A : Tendances migratoires et caractéristiques des migrants

[La partie A sur les tendances migratoires et les caractéristiques des migrants forme avec la partie B relative aux effets de la migration la principale section du profil migratoire. Alors que la partie B s'intéresse aux liens entre la migration et le développement économique et social du pays, la partie A vise avant tout à présenter les chiffres et les tendances clés, ainsi que les caractéristiques des migrants, sans évaluer l'incidence de chaque tendance ou processus sur le pays d'origine ou de destination.

Il n'existe pas de définition universellement acceptée du terme « migration » (OIM, 2010). Selon les Nations Unies, un migrant est défini comme toute personne qui change de pays de résidence habituelle. La migration internationale recouvre donc de nombreux types de mouvements : mouvements de personnes quittant leur pays pour des raisons économiques, mouvements de réfugiés ou mouvements de personnes qui rejoignent leur famille à l'étranger.

Selon le contexte, l'ordre dans lequel les catégories de migrants et de migrations seront décrites changera, mais l'accent sera placé sur les plus pertinentes (en fonction de l'étendue, de l'évolution et du pourcentage de la population concernée). Idéalement, cette section doit couvrir toutes les catégories de mouvements de population forcés et volontaires, mais il est possible d'en omettre certaines si elles semblent inutiles ou moins importantes.

Cette partie doit commencer par un **bref aperçu** des principales sources de données utilisées précisant leurs éventuels problèmes de disponibilité ou de qualité, et indiquer les **différences essentielles** entre les définitions nationales et celles acceptées internationalement (voir l'annexe I). La description détaillée des sources de données et les définitions nationales doivent être présentées aux annexes II et III.

Il convient de faire clairement référence à la source de chaque chiffre cité, et de préciser s'il s'agit de **données sur les populations de migrants ou sur les flux migratoires**. Les tendances et les schémas doivent être présentés **sous une forme visuelle et agréable**, de préférence au sein **de graphiques, de diagrammes et d'illustrations**. La CENUE (2009a, 2009b) propose des bonnes pratiques pour la présentation et l'interprétation des informations. Les données des séries chronologiques sous forme de tableaux doivent être fournies à l'annexe IV.

La ventilation par âge devrait être réalisée par groupes de 5 années (0 à 4 ans, 5 à 9 ans, etc.), à moins que les seules données disponibles soient décomposées différemment.

Seuls les 10 premiers pays (de citoyenneté, de naissance, de résidence, etc.) devront être mentionnés, le reste étant regroupé sous la catégorie « Autres ».

La période de référence correspond aux 30 dernières années (pour les données fournies tous les 10 ans, comme les chiffres de recensement) et aux 10 dernières années (pour les données annuelles). Si ces données ne sont pas disponibles dans le pays, indiquez celles couvrant plusieurs périodes, de manière à présenter suffisamment d'informations pour analyser les séries chronologiques et dégager des tendances.

Les estimations fondées sur des avis de spécialistes ne doivent être utilisées que s'il n'existe pas de données numériques crédibles issues de sources nationales ou internationales. Lorsque des données analogues sont disponibles auprès de sources nationales et de sources internationales, optez de préférence pour les premières.]

En présence de différentes sources de données, administratives et statistiques par exemple, il convient de prêter une attention particulière aux limites inhérentes à chacune :

- **Le recensement** offre un panorama très complet des informations démographiques (y compris sur les étrangers et la population née à l'étranger), mais il n'est effectué que tous les 10 ans et se prête mieux à la description des populations de migrants qu'à celle des flux migratoires.
- **Les enquêtes** – qu'elles soient menées régulièrement par le bureau national de la statistique (enquête sur le budget des ménages, sur la population active, sur le niveau de vie, etc.) ou avec le soutien de parties prenantes internationales – sont une source extrêmement importante de données sur la migration. L'intégration des questions migratoires dans les enquêtes existantes représentatives à l'échelle nationale peut être un moyen peu coûteux de collecter rapidement des données sans avoir à concevoir une enquête spéciale sur les migrants. Cependant, si les migrants sont peu nombreux ou concentrés dans une région particulière, une enquête nationale ne permettra peut-être pas d'obtenir un échantillon de migrants suffisant pour réaliser une analyse pertinente.
- **Les registres de la population (ou registres d'état civil)** se révèlent très utiles pour décrire la population d'étrangers et son évolution dans le temps, mais la majorité des pays n'en ont pas établi.
- **Les registres administratifs** (permis de travail, permis de séjour) peuvent être utilisés pour obtenir des valeurs approximatives pour plusieurs catégories de migrants (travailleurs migrants, migrants de longue durée), à condition que ces registres précisent la raison pour laquelle le permis a été délivré (ou sa catégorie) et la durée de validité de celui-ci. Cela étant, ils correspondent à un nombre de cas, et non à un nombre de personnes, ce qui signifie qu'une même personne peut déposer plusieurs demandes pour le même type de permis au cours de la période de référence. Tous les dispositifs de permis ne permettent pas d'éviter le double comptage.
- **Les bases de données sur les mouvements transfrontières**, lorsqu'elles sont correctement administrées, et qu'elles indiquent la raison du passage de la frontière, fournissent des statistiques que l'on peut utiliser comme des approximations pour diverses catégories de migrants. Cependant, ces bases de données consignent un nombre d'événements (passages de la frontière), et non un nombre de personnes ; il faut donc être prudent lorsque l'on calcule des statistiques migratoires à partir de statistiques sur les mouvements aux frontières.
- **Les statistiques sur les visas** renferment des informations sur les étrangers que l'on autorise à entrer dans le pays pour une raison précise. Ces données ne correspondent toutefois pas forcément au nombre réel d'entrées, et ne permettent pas non plus de bien estimer les déplacements dans les pays où un grand nombre de mouvements se font sans visa.

A.1. Principaux facteurs de migration et de mobilité transfrontières générale

[Une ou deux pages au maximum.]

[Cette section doit énumérer les principaux moteurs (d'incitation et d'attraction) qui gouvernent les mouvements migratoires à destination, à l'intérieur et au départ d'un pays. Envisagez de décrire l'environnement politique (stabilité et sécurité globales, cycle électoral, terrorisme, criminalité, conflits militaires), la situation économique générale (niveau de développement, emploi – pénuries ou excédents de main-d'œuvre) et le contexte régional (intégration et liens culturels). Reportez-vous au document OIM (2010) ou Puentes *et al*. (2010) pour obtenir un aperçu plus complet des déterminants possibles de la migration.

Pour les pays qui élaborent leur premier profil migratoire, cette section peut comprendre une mise en perspective historique des tendances migratoires passées. L'accent devra néanmoins être mis sur les principaux schémas actuels : mouvements migratoires internationaux ou internes, migration volontaire ou forcée, migration permanente ou temporaire, principales directions des flux sortants et principaux pays d'origine des flux entrants, caractère irrégulier de certains mouvements migratoires, et migrations de transit.

Cette section doit chercher à décrire les schémas de la mobilité humaine générale à destination, à l'intérieur ou au départ d'un pays en répondant aux questions suivantes : Quelle est la politique générale du pays en matière de migration ? Le pays essaye-t-il d'attirer des migrants ? Quelle est la politique en matière de regroupement familial ? Quel est le degré de mobilité de la population du pays, et les flux entrants sont-ils plus importants que les flux sortants ? Quelles sont les principales raisons de l'arrivée d'étrangers dans le pays (si le motif d'entrée/de départ est consigné lors du passage de la frontière) ? Les flux migratoires sont-ils principalement volontaires ou s'agit-il de mouvements forcés dus à des facteurs externes ou internes (instabilité politique et conflits militaires, dégradation de l'environnement, etc.) ? La géographie de la mobilité humaine est-elle caractéristique du pays (pays d'où proviennent les étrangers et pays dans lequel les nationaux se rendent) ? Peut-on dire que les flux interviennent surtout dans une région particulière, ou se répartissent-ils de manière égale entre divers pays ? Les données permettent-elles de mettre en évidence de grands « couloirs de migration » ? Chaque fois que cela est possible, il faut faire référence aux facteurs d'incitation et d'attraction décrits plus haut (liberté de circulation dans une région, régimes de dispense de visa, liens économiques avec des pays ou des régions en particulier, tourisme, etc.).

Lorsque vous interprétez les statistiques sur les mouvements aux frontières, n'oubliez pas qu'elles se rapportent généralement à des événements plutôt qu'à des personnes, et qu'elles risquent donc de vous conduire à surestimer les flux réels. En outre, ces statistiques peuvent être incomplètes : si le système de gestion des frontières n'est pas encore installé à tous les points de passage de la frontière, par exemple, certains mouvements peuvent ne pas être enregistrés. Il convient d'examiner de manière approfondie le caractère exhaustif et la qualité des données employées dans les statistiques relatives aux visas et aux mouvements transfrontières, et d'indiquer les lacunes possibles et les risques d'interprétation erronée.]

Indicateur/ Tableau	Caractéristiques	Fréquence	Sources possibles
MODULE A.1. Mobilité transfrontières générale : indicateurs fondamentaux			
1.1. Visas délivrés *(flux migratoires)*	Citoyenneté. Type de visa/motif.	Une fois par an pendant la période de référence (ex. : 2005–2010).	Nationales : ministères des affaires étrangères et représentations consulaires à l'étranger (documents papier ou bases de données spécialisées).
1.2. Entrées *(flux migratoires)*	Citoyenneté. Motif de l'entrée sur le territoire. Pour les nationaux – précédent pays de séjour ou de résidence.	Une fois par an pendant la période de référence (ex. : 2005–2010).	Nationales : données sur les mouvements transfrontières (systèmes de gestion des frontières) ; cartes de migration ; enquêtes aux points de passage de la frontière ; organismes de statistiques (établissant des rapports à partir des données recueillies auprès des organismes de surveillance des frontières).
1.3. Sorties *(flux migratoires)*	Citoyenneté. Motif du départ. Pour les nationaux – futur pays de séjour ou de résidence.	Une fois par an pendant la période de référence (ex. : 2005–2010).	Identique à 1.2.

[Si l'on dispose de données plus complètes sur les visas délivrés, de renseignements sur les mouvements transfrontières ou d'autres types d'informations collectées aux frontières, il est possible de les ventiler selon des sous-catégories supplémentaires. Exemples :

- pour 1.1 à 1.3 – par âge (groupe) et par sexe ;
- pour 1.2. – par pays d'arrivée, durée de séjour prévue, âge (groupe) et sexe ;
- pour 1.3. – par pays de destination, durée d'absence prévue, âge (groupe) et sexe.

Des indicateurs non fondamentaux peuvent être élaborés sur la base des statistiques relatives aux visas et aux mouvements transfrontières. Exemples :

- Migration de transit ;
- Touristes (ou « visiteurs de la journée »).

Note: réaliser une estimation de ces deux types de migration uniquement à partir des statistiques sur les mouvements transfrontières ou sur les visas serait délicat et pourrait nécessiter une analyse comparative entre diverses sources de données, ou une analyse qualitative supplémentaire réalisée sous la forme d'entretiens avec des spécialistes ou des groupes de concertation, par exemple.]

A.2. Immigration

[Dans l'optique de l'établissement d'un profil migratoire, **le terme immigration s'appliquera uniquement aux étrangers**, l'immigration de nationaux étant qualifiée de « migration de retour ». Notez que les pays peuvent utiliser des définitions différentes du terme « non-national » et intègrent en outre généralement la notion d'« apatridie » à la définition du terme « non-national » ou « étranger ».

Cette section présente les données clés dont on dispose dans le pays et à l'échelle internationale pour décrire les populations de migrants et les flux migratoires par type, en tenant compte des facteurs d'immigration et en indiquant le lieu et pays d'origine des immigrants (citoyenneté, pays de naissance, pays de résidence [habituelle] précédente). D'autres caractéristiques des immigrants (âge, sexe, profession, niveau d'études, par exemple) seront analysées plus en détail dans la Partie B relative aux effets de la migration.]

A.2.1. Population étrangère/née à l'étranger et immigration

[Les pays peuvent classer leur population résidente en fonction de la *citoyenneté* ou du *pays de naissance*. Si la ventilation sur ces deux critères est utilisée, les deux types de données doivent être présentés et analysés. Dans les régions qui ont connu récemment des transformations politiques et une modification de leurs frontières, il faut user de prudence lors de l'analyse des données en fonction du pays de naissance. En effet, la population de migrants internationaux pourrait inclure des personnes déplacées à l'intérieur du pays alors que celui-ci était encore un seul et même Etat, avant d'être divisé en plusieurs Etats souverains.

Le terme « immigration » s'entend ici comme un *changement de résidence*. Si le changement de résidence « habituelle » est consigné distinctement dans le pays, il est préférable de retenir ce critère. Si l'on ne dispose pas de données sur

le lieu de résidence habituelle, le lieu de « résidence légale » (ou « résidence de jure ») doit être utilisé comme indicateur de substitution. Il convient d'expliquer quel type de résidence a été choisi pour l'examen.

On entend par « longue durée » une période d'au moins 12 mois, et par « courte durée », une période *allant de 3 à 12 mois*. Il faut indiquer clairement le type de sources de données utilisé pour calculer les chiffres de l'immigration dans le pays, et préciser si le système de collecte de données permet de déterminer la *durée d'immigration* et si la durée consignée est la durée réelle ou prévue (par exemple, telle qu'annoncée par le migrant ou telle que calculée en fonction du temps écoulé entre l'enregistrement dans le système et la radiation des données du système).]

Indicateur/Tableau	Caractéristiques	Fréquence	Sources possibles
MODULE A.2.1. Population étrangère/née à l'étranger et immigration : indicateurs fondamentaux			
2.1.1. Population résidente étrangère, chiffre total et en pourcentage de la population totale *(populations de migrants)*	Citoyenneté. Sexe.	En 1990, 2000 et 2010 (à adapter selon les dates réelles des recensements).	Nationales : recensements ; registre de population ; enquêtes (auprès des ménages, sur la population active, ponctuelles). Internationales : Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DAES).
2.1.2. Population résidente née à l'étranger, chiffre total et en pourcentage de la population totale *(populations de migrants)*	Pays de naissance. Sexe.	Identique à 2.1.1.	Identique à 2.1.1.
2.1.3. Naturalisation *(flux migratoires)*	Nationalité précédente.	Une fois par an pendant la période de référence (ex. : 2005–2010).	Nationales : bases de données administratives (ex. : rapports des administrations présidentielles, autres autorités compétentes).
2.1.4. Immigrants de longue durée *(populations de migrants)*	Citoyenneté (ou pays de naissance). Sexe.	En 1990, 2000, 2010 (ou aux dates de recensement).	Nationales : recensements, enquêtes ; registre de population ; permis de séjour (pour les étrangers) ; enregistrement du lieu de résidence. Internationales : DAES.
2.1.5. Immigrants de longue durée *(flux migratoires)*	Identique à 2.1.4.	Une fois par an pendant la période de référence (ex. : 2005–2010).	Identique à 2.1.4.

MODULE A.2.1. Population étrangère/née à l'étranger et immigration : indicateurs non fondamentaux			
2.1.6. Immigrants de courte durée *(flux migratoires)*	Identique à 2.1.4.	Une fois par an pendant la période de référence (ex. : 2005–2010).	Identique à 2.1.4.
2.1.7. Nombre estimé d'étrangers en situation irrégulière *(populations de migrants)*	Citoyenneté. Sexe.	En 1990, 2000 et 2010 (ou selon la date à laquelle les estimations ont été réalisées).	Nationales : enquêtes ponctuelles, méthodes quantitatives (à la suite de régularisations ou sur la base de déclarations fiscales, de dossiers médicaux ou de données sur les fonds rapatriés). Données des pays d'origine : enquêtes.
2.1.8. Nombre estimé de personnes ayant une double nationalité	Citoyenneté. Sexe.	Selon les données disponibles.	Nationales : méthodes d'estimation.

[Si l'on dispose de données plus complètes sur la population étrangère/née à l'étranger, il est possible de les ventiler selon des sous-catégories supplémentaires. Exemples :

- pour 2.1.1. – par âge (groupe), statut professionnel, profession ou niveau d'études ;
- pour 2.1.2. – par âge (groupe), pays de naissance des parents, statut professionnel, profession ou niveau d'études ;

pour les indicateurs relatifs à l'immigration – par motif de migration, pays de résidence antérieure, pays de naissance des parents, statut professionnel, profession ou niveau d'études.]

A.2.2. Immigration aux fins d'emploi

[Ce module présente les populations de migrants et les flux migratoires intervenant dans les *processus migratoires* (ou *mobilité*) *qui sont motivés par l'emploi*, ou migration de main-d'œuvre. Si l'on dispose de plusieurs sources pour rendre compte du nombre de travailleurs migrants et de leurs caractéristiques (par exemple, on pourrait obtenir des données sur la population étrangère occupant un emploi au moyen d'enquêtes statistiques, mais aussi des registres des employeurs), il est possible d'ajouter des tableaux et des graphiques. Dans ce cas, il convient de présenter clairement les forces et faiblesses de chaque source de données (ainsi, les enquêtes peuvent être représentatives au niveau national mais ne pas être représentatives de la population étrangère, ou les employeurs peuvent ne pas déclarer tous les étrangers qu'ils emploient). Si

possible, fournissez des indications sur la précision avec laquelle la source de données rend compte du groupe de population analysé.]

Indicateur/Tableau	Caractéristiques	Fréquence	Sources possibles
MODULE A.2.2. Immigration aux fins d'emploi : indicateurs fondamentaux			
2.2.1. Population étrangère occupant un emploi, en nombre absolu et en pourcentage de la population totale ayant un emploi *(populations de migrants)*	Citoyenneté. Sexe. Secteur économique. Profession.	En 1990, 2000 et 2010 (ou aux dates de recensement).	Nationales : recensements ou enquêtes, notamment les enquêtes sur la population active, chiffres des services de l'emploi, déclarations des employeurs. Internationales : BIT (LABORSTA).
2.2.2. Permis de travail délivrés *(flux migratoires)*	Citoyenneté. Sexe. Type de permis. Durée du permis.	Une fois par an pendant la période de référence (ex. : 2005–2010).	Nationales : dossiers administratifs. Internationales : Eurostat (pour les Etats membres de l'UE et les pays candidats à l'adhésion à l'UE déclarants).
2.2.3. Permis de travail valides *(populations de migrants)*	Citoyenneté. Sexe. Type de permis. Durée du permis.	En 1990, 2000 et 2010.	Nationales : dossiers administratifs. Internationales : Eurostat (pour les Etats membres de l'UE et les pays candidats à l'adhésion à l'UE déclarants).
2.2.4. Travailleurs étrangers ayant occupé un emploi pendant une période de référence *(flux migratoires)*	Citoyenneté. Secteur économique. Profession.	Une fois par an pendant la période de référence (ex. : 2005–2010).	Nationales : registres des employeurs ; registres administratifs. Internationales : BIT (LABORSTA).
MODULE A.2.2. Immigration aux fins d'emploi : indicateurs non fondamentaux			
2.2.5. Nombre estimé d'étrangers en situation irrégulière qui occupent un emploi *(populations de migrants)*	Pays d'origine. Sexe. Profession. Région. Durée de séjour.	Chaque fois que des estimations sont réalisées.	Nationales : enquêtes ponctuelles, méthodes quantitatives (à la suite de régularisations ou sur la base de déclarations fiscales, de dossiers médicaux ou de données sur les fonds rapatriés). Données des pays d'origine : Enquêtes.

2.2.6. Nombre estimé de travailleurs étrangers saisonniers *(populations de migrants ou flux migratoires)*	Citoyenneté. Sexe. Profession. Région. Durée de séjour.	Chaque fois que des estimations sont réalisées.	Identique à 2.2.5.
2.2.7. Nombre estimé de travailleurs frontaliers étrangers *(populations de migrants ou flux migratoires)*	Citoyenneté. Sexe. Profession. Secteur économique. Région.	Chaque fois que des estimations sont réalisées.	Identique à 2.2.5.

[Si l'on dispose de données plus complètes sur l'emploi des étrangers, il est possible de les ventiler selon la région, l'âge (groupe), le statut professionnel, la profession ou le niveau d'études.

S'agissant des permis de travail, il convient d'expliquer pourquoi certaines catégories de migrants ne sont pas tenues de demander un permis.]

A.2.3. Immigration aux fins d'études

[L'objectif de ce module est de décrire les migrations d'étudiants étrangers, afin de mettre en évidence les principaux *pays d'origine*, les *types d'établissements d'enseignement* qui acceptent des étudiants étrangers et d'autres caractéristiques de ces migrants.]

Indicateur/Tableau	Caractéristiques	Fréquence	Sources possibles
MODULE A.2.3. Immigration aux fins d'études : indicateurs fondamentaux			
2.3.1. Etrangers entrés dans le pays en vue d'y étudier *(flux migratoires)*	Citoyenneté. Type d'établissements (écoles secondaires, écoles professionnelles, grandes écoles et facultés). Sexe.	Une fois par an pendant la période de référence (ex. : 2005–2010).	Nationales : statistiques sur les mouvements transfrontières, visas et permis de séjour délivrés (si le motif d'entrée sur le territoire « aux fins d'études » est consigné) ; dossiers administratifs des ministères de la science, bureaux de la statistique. Internationales: OCDE, UNICEF.

2.3.2. Etrangers étudiant dans des établissements d'enseignement *(populations de migrants)*	Citoyenneté. Type d'établissements. Sexe.	En 1990, 2000 et 2010, ou une fois par an sur les cinq dernières années (si les données existent).	Identique à 2.3.1.
MODULE A.2.3. Immigration aux fins d'études : indicateurs non fondamentaux			
2.3.3. Etrangers ayant terminé leurs études/diplômés d'établissements d'enseignement *(flux migratoires)*	Identique à 2.3.1.	Identique à 2.3.1.	Identique à 2.3.1.
2.3.4. Stagiaires étrangers *(flux migratoires)*	Citoyenneté. Sexe.	Une fois par an pendant la période de référence (ex. : 2005–2010).	Nationales : statistiques sur les mouvements transfrontières, visas et permis de séjour délivrés (si le motif d'entrée sur le territoire « aux fins d'études » est consigné) ; dossiers administratifs des ministères de la science, bureaux de la statistique.

[Si l'on dispose des données correspondantes, il est possible d'effectuer d'autres ventilations, selon les types de programmes éducatifs ou les spécialisations, par exemple.]

A.2.4. Immigration non volontaire

[Ce module a pour objet de présenter les populations de migrants et les flux de migrants forcés qui arrivent dans le pays ou qui résident déjà sur le territoire. La migration non volontaire, ou « forcée », peut avoir diverses causes, notamment des conflits et des persécutions politiques, mais aussi une dégradation rapide ou progressive de l'environnement.]

Indicateur/Tableau	Caractéristiques	Fréquence	Sources possibles
MODULE A.2.4. Immigration non volontaire : indicateurs fondamentaux			
2.4.1. Nouvelles demandes d'asile déposées *(flux migratoires)* Voir « demandeur d'asile »	Pays d'origine. Sexe.	Une fois par an pendant la période de référence (ex. : 2005–2010).	Nationales : organisme d'Etat octroyant le statut de protection. Internationales: HCR.
2.4.2. Demandes d'asile en attente *(populations de migrants)*	Pays d'origine. Sexe.	Une fois par an pendant la période de référence (ex. : 2005–2010).	Identique à 2.4.1.

2.4.3. Détermination du statut de réfugié *(flux migratoires)*	Pays d'origine. Décision (refus, octroi). Sexe.	Une fois par an pendant la période de référence (ex. : 2005–2010).	Identique à 2.4.1.
2.4.4. Migrants forcés résidents auxquels le statut de protection a été octroyé *(populations de migrants)*	Type de protection (réfugiés, personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, autres). Citoyenneté. Sexe.	En 1990, 2000 et 2010.	Identique à 2.4.1.
2.4.5. Migrants internationaux réinstallés pour des motifs liés à l'environnement *(populations de migrants)*	Motif (dégradation rapide de l'environnement et catastrophes, dégradation progressive). Citoyenneté ou pays d'origine. Sexe.	En 1990, 2000 et 2010.	Nationales : organisme d'Etat délivrant les permis de séjour et publiant les estimations et les enquêtes.
2.4.6. Migrants internationaux réinstallés pour des motifs liés à l'environnement *(flux migratoires)*	Motif (dégradation rapide de l'environnement et catastrophes, dégradation progressive). Citoyenneté ou pays d'origine. Sexe.	Une fois par an pendant la période de référence (ex. : 2005–2010).	Nationales : organisme d'Etat délivrant les permis de séjour et publiant les estimations et les enquêtes.

[Si l'on dispose des données supplémentaires correspondantes, il est possible d'effectuer une ventilation selon l'âge (groupe).]

A.3. Emigration

[Dans l'optique de l'établissement d'un profil migratoire, il conviendra d'**étudier l'émigration des citoyens**.

Cette section a pour objet de présenter des données clés relatives aux populations de migrants et aux flux migratoires sur les plans national et international. Les données relatives à l'émigration, en raison de la nature même de ce type de migration, sont plus difficiles à recueillir que celles sur l'immigration. Dans la majorité des cas, il faut utiliser *des techniques d'estimation* et les données des pays de destination pour évaluer les populations de nationaux résidant à l'étranger. Il convient donc de bien *décrire les méthodes* utilisées pour obtenir les données présentées et de préciser leurs lacunes ou erreurs potentielles.

Le terme « émigration » s'entend ici comme un changement de résidence. Si le *changement de résidence* « habituelle » est consigné distinctement dans le pays, il est préférable de retenir ce critère. Si l'on ne dispose pas de données sur le lieu de résidence habituelle, le lieu de « résidence légale » (ou « résidence *de jure* ») doit être utilisé comme indicateur de substitution. Il convient d'expliquer quel type de résidence a été choisi pour l'examen.

On entend par « longue durée » une période d'au moins 12 mois, et par « courte durée » ou « temporaire » une période *allant de 3 à 12 mois*. Il convient d'indiquer comment l'émigration est enregistrée dans le pays et si le système de collecte de données permet de déterminer la *durée de l'émigration* (réelle ou prévue).]

A.3.1. Citoyens résidant à l'étranger et émigration

Indicateur/Tableau	Caractéristiques	Fréquence	Sources possibles
MODULE A.3.1. Citoyens résidant à l'étranger et émigration : indicateurs fondamentaux			
3.1.1. Citoyens résidant à l'étranger *(populations de migrants)*	Pays de résidence. Sexe. Durée de résidence à l'étranger. Motif de l'émigration.	En 1990, 2000 et 2010 (à adapter selon les dates réelles des recensements) ou selon les données disponibles.	Nationales : recensements, registre de population, enquêtes (auprès des ménages, sur la population active, ponctuelles); bases de données du Ministère des affaires étrangères (enregistrement auprès des autorités consulaires). Internationales : DAES. Données des pays de destination : recensements, registres de population ; permis de séjour ; enregistrement sur le lieu de résidence.
3.1.2. Emigration de longue durée de citoyens *(flux migratoires)*	Pays de nouvelle résidence. Motif de la migration.	Une fois par an pendant la période de référence (ex. : 2005–2010) ou dernière période entre deux recensements.	Identique à 3.1.1. et données sur les mouvements transfrontières (systèmes de gestion des frontières, cartes de migration ou enquêtes à la frontière).

MODULE A.3.1. Citoyens résidant à l'étranger et émigration : indicateurs non fondamentaux			
3.1.3. Population temporairement absente *(populations de migrants)*	Pays de résidence actuelle. Motif de la migration.	En 1990, 2000, 2010 (ou aux dates de recensement).	Nationales : recensements, enquêtes.
3.1.4. Anciens citoyens résidant à l'étranger *(populations de migrants)*	Citoyenneté actuelle. Pays de résidence. Sexe.	Une fois par an pendant la période de référence (ex. : 2005–2010).	Données des pays de destination : obtention de la citoyenneté (pendant toute la période de référence) – autorités compétentes, comme les organismes chargés des migrations ou les ministères de l'intérieur.
3.1.5. Renonciation à la citoyenneté *(flux migratoires)*	Citoyenneté actuelle. Pays de résidence. Sexe.	Identique à 3.1.4.	Nationales : bases de données du Ministère des affaires étrangères ou d'autres organismes (y compris des administrations présidentielles). Données des pays de destination : obtention de la citoyenneté (pendant toute la période de référence) – autorités compétentes, comme les organismes chargés des migrations ou les ministères de l'intérieur.
3.1.6. Nombre estimé de citoyens résidant à l'étranger et en situation irrégulière *(populations de migrants)*	Citoyenneté. Sexe.	En 1990, 2000 et 2010 (ou selon la date à laquelle les estimations ont été réalisées).	Nationales : enquêtes ponctuelles, méthodes quantitatives (à la suite de régularisations ou sur la base de déclarations fiscales, de dossiers médicaux ou de données sur les fonds rapatriés). Données des pays de destination : enquêtes, méthodes d'estimation (au moyen des données relatives aux régularisations).

[Si l'on dispose des données supplémentaires correspondantes, il est possible d'effectuer d'autres ventilations selon l'âge (groupe), la durée d'absence, le pays de naissance ou le pays de naissance des parents.]

A.3.2. Emigration aux fins d'emploi

Indicateur/Tableau	Caractéristiques	Fréquence	Sources possibles
MODULE A.3.2. Emigration aux fins d'emploi : indicateurs fondamentaux			
3.2.1. Citoyens occupant un emploi à l'étranger *(populations de migrants).*	Pays de destination. Sexe. Durée de l'emploi à l'étranger.	En 1990, 2000 et 2010 (ou aux dates disponibles).	Nationales : recensements ou enquêtes ; statistiques sur les mouvements aux frontières, cartes de migration (si le motif du départ est consigné) ; rapports des organismes agréés ; méthodes d'estimation. Internationales : Eurostat, OCDE. Données des pays de destination : permis de séjour (pour les activités rémunérées), permis de travail, enquêtes sur la population active, dossiers des services de l'emploi.
3.2.2. Citoyens partant travailler à l'étranger *(flux migratoires)*	Pays de destination. Sexe.	Une fois par an pendant la période de référence (ex. : 2005–2010).	Nationales : statistiques sur les mouvements aux frontières (si le motif du départ est consigné) ; cartes de migration (si le motif du départ est consigné) ; rapports des organismes agréés. Internationales : BIT (LABORSTA).
MODULE A.3.2. Emigration aux fins d'emploi : indicateurs non fondamentaux			
3.2.3. Estimations relatives à la migration circulaire *(populations de migrants ou flux migratoires – à préciser)*	Pays de destination. Durée moyenne du séjour à l'étranger. Sexe.	Chaque fois que des estimations sont réalisées.	Nationales : recensements ou enquêtes, cartes de migration (si le motif du départ est consigné) ; rapports des organismes agréés ; méthodes d'estimation.
3.2.4. Estimations relatives à la migration saisonnière vers l'étranger *(populations de migrants ou flux migratoires – à préciser)*	Pays de destination. Durée moyenne du séjour à l'étranger. Sexe. Secteurs d'activité.	Chaque fois que des estimations sont réalisées.	Nationales : recensements ou enquêtes, cartes de migration (si le motif du départ est consigné) ; rapports des organismes agréés ; méthodes d'estimation.

[Si l'on dispose de données plus complètes sur les emplois occupés par les citoyens, il est possible d'effectuer d'autres ventilations selon l'âge (groupe), la durée (prévue) de l'absence (moins de 12 mois, plus de 12 mois), le statut professionnel, la profession ou le niveau d'études.]

A.3.3. Emigration aux fins d'études

[Les sources nationales de données sur l'émigration d'étudiants ne couvriront probablement que les cas où les personnes ont bénéficié d'une aide de l'Etat (par exemple, dans le cadre de programmes éducatifs nationaux spécialisés ou d'accords bilatéraux sur des échanges d'étudiants). Il convient donc d'étudier les données des pays de destination pour obtenir une image plus complète.]

Indicateur/Tableau	Caractéristiques	Fréquence	Sources possibles
MODULE A.3.3. Emigration aux fins d'études : indicateurs fondamentaux			
3.3.1. Citoyens étudiant à l'étranger *(populations de migrants)*	Pays d'études. Sexe. Type d'établissements d'enseignement.	En 1990, 2000 et 2010 (ou chaque fois que des données sont disponibles).	Nationales : dossiers administratifs des ministères de la science, bureaux de la statistique. Internationales : OCDE, UNICEF.
3.3.2. Citoyens partant étudier à l'étranger *(flux migratoires)*	Pays d'études. Sexe. Type d'établissements d'enseignement.	Une fois par an pendant la période de référence (ex. : 2005–2010).	Identique à 3.3.1.

A.3.4. Emigration non volontaire

[L'émigration non volontaire, en particulier pour des raisons politiques, est un sujet très sensible. La décision d'inclure ou non cette catégorie et, le cas échéant, sous quelle forme et de quelle manière, doit être prise en étroite coordination avec le gouvernement. On peut obtenir des données correspondant à ces indicateurs à partir de sources émanant des pays de destination ou de la base de données statistiques en ligne sur la population du HCR.]

Indicateur/Tableau	Caractéristiques	Fréquence	Sources possibles
MODULE A.3.4. Emigration non volontaire : indicateurs non fondamentaux			
3.4.1. Demandes d'asile déposées par des citoyens à l'étranger *(flux migratoires)*	Pays de destination. Sexe.	Une fois par an pendant la période de référence (ex. : 2005–2010).	Données des pays de destination : organisme d'Etat compétent. Internationales: HCR.
3.4.2. Demandes d'asile en attente déposées par des citoyens à l'étranger *(populations de migrants)*	Pays de destination. Sexe.	En 1990, 2000 et 2010.	Identique à 3.4.1.

3.4.3. Détermination du statut de réfugié pour les citoyens cherchant à bénéficier de la protection internationale à l'étranger *(flux migratoires)*	Pays de destination. Décision (refus, octroi). Type de protection.	Une fois par an pendant la période de référence (ex. : 2005–2010).	Identique à 3.4.1.
3.4.4. Citoyens bénéficiant à l'étranger d'un statut leur accordant la protection internationale *(populations de migrants)*	Type de protection. Statut (réfugié, déplacé interne, autre). Pays de destination.	En 1990, 2000 et 2010.	Identique à 3.4.1.
3.4.5. Nombre estimé de citoyens ayant émigré pour des motifs liés à l'environnement *(populations de migrants)*	Motif (dégradation rapide ou progressive de l'environnement).	Chaque fois que des estimations sont réalisées.	Nationales : enquêtes et estimations. Données des pays de destination : enquêtes et estimations.

[Il est possible d'effectuer d'autres ventilations selon l'âge (groupe) ou le sexe.]

A.4. Migration irrégulière

[Cette section présente les statistiques sur les infractions à la législation, ainsi que sur les mesures prises par l'Etat pour faire respecter la législation sur l'immigration et d'autres lois applicables. Ces statistiques pourraient servir de mesure de substitution pour illustrer les tendances et schémas de la migration irrégulière à l'intérieur, à destination et au départ du pays. Il convient, toutefois, de garder à l'esprit que les données relatives à l'application de la législation ne brossent pas un tableau complet de la migration irrégulière et peuvent n'en souligner que les principales tendances. En outre, ces statistiques dépendent de l'efficacité de la lutte de l'Etat contre la migration irrégulière. La variation des schémas de données ne traduit donc pas nécessairement une évolution des tendances migratoires, mais peut être le signe de changements dans l'application des lois.]

Indicateur/Tableau	Caractéristiques	Fréquence	Sources possibles
MODULE A.4. Migration irrégulière : indicateurs fondamentaux			
4.1. Etrangers auxquels l'entrée a été refusée à la frontière *(flux migratoires)*	Citoyenneté. Motif de la migration.	Une fois par an pendant la période de référence (ex. : 2005–2010).	Nationales : organisme d'Etat compétent. Internationales : Eurostat.
4.2. Etrangers dont la présence illégale sur le territoire a été constatée *(flux migratoires)*	Citoyenneté. Sexe.	Identique à 4.1.	Identique à 4.1.
4.3. Etrangers sommés de quitter le pays *(flux migratoires)*	Citoyenneté.	Identique à 4.1.	Identique à 4.1.
4.4. Etrangers repartis à la suite d'une injonction de quitter le pays *(flux migratoires)*	Citoyenneté. Pays de retour (pour les nationaux d'un pays tiers réadmis).	Identique à 4.1.	Identique à 4.1.
4.5. Etrangers ayant commis des infractions administratives *(flux migratoires)*	Citoyenneté. Type d'infractions.	Identique à 4.1.	Nationales : Organisme d'Etat compétent. Ministère de la justice.
MODULE A.4. Migration irrégulière : indicateurs non fondamentaux			
4.6. Etrangers ayant obtenu le statut de résident en situation régulière lors de campagnes de régularisation *(flux migratoires)*	Citoyenneté. Type de statuts obtenus. Sexe.	Au moment des campagnes de régularisation.	Nationales : organisme d'Etat compétent.
4.7. Etrangers ayant commis des délits *(flux migratoires)*	Citoyenneté. Type de délits.	Une fois par an pendant la période de référence (ex. : 2005–2010).	Nationales : organisme d'Etat compétent ; Ministère de la justice. Internationales : ONUDC
4.8. Personnes condamnées pour traite d'êtres humains *(flux migratoires)*	Citoyenneté. Sexe.	Une fois par an pendant la période de référence (ex. : 2005–2010).	Nationales : organisme d'Etat compétent ; Ministère de la justice. Internationales : ONUDC, Module de l'OIM de lutte contre la traite.
4.9. Victimes de la traite	Citoyenneté. Type d'aide reçue. Sexe. Age.	Une fois par an pendant la période de référence (ex. : 2005–2010).	Nationales : organisme d'Etat compétent ; Ministère de la justice, ONG spécialisées. Internationales : Module de l'OIM de lutte contre la traite.

4.10. Personnes condamnées pour trafic illicite de migrants *(flux migratoires)*	Citoyenneté. Sexe.	Une fois par an pendant la période de référence (ex. : 2005–2010).	Nationales : organisme d'Etat compétent ; Ministère de la justice. Internationales : ONUDC.
4.11. Informations sur les itinéraires de migration irrégulière	Direction (à destination, à l'intérieur et au départ du pays). Moyens de transport. Points d'entrée.	Chaque fois que des estimations sont réalisées.	Nationales : enquêtes ponctuelles, avis de spécialistes.

[Il est possible d'effectuer d'autres ventilations selon l'âge (groupe), le sexe ou le type de frontières.]

A.5. Migration de retour

[La migration de retour est un phénomène dont il est difficile de rendre compte et qui peut prendre différentes formes. Comme le terme l'indique, elle peut désigner le retour du migrant sur le lieu où il habitait auparavant, qu'il s'agisse ou non de son pays de citoyenneté. Le processus peut être volontaire ou non, et le retour peut avoir pour objet d'établir de nouveau résidence pour une courte durée (entre 3 et 12 mois, selon les définitions acceptées internationalement) ou pour une longue durée (supérieure à 12 mois – voir la définition du DAES relative aux migrants de retour). Très peu de sources permettent de rendre compte du phénomène de la migration de retour. Les indicateurs présentés ci-dessous ne sont donc que des exemples.]

Indicateur/Tableau	Caractéristiques	Fréquence	Sources possibles
MODULE A.5. Migration de retour : indicateurs fondamentaux			
5.1. Citoyens rentrant volontairement dans le pays (*flux migratoires)*	Pays de résidence précédent (séjour). Durée de résidence à l'étranger. Sexe. Type de retour (spontané ou assisté).	Une fois par an pendant la période de référence (ex. : 2005–2010).	Nationales : organisme d'Etat compétent. Internationales : statistiques de l'OIM sur les retours assistés. Données des pays de destination : autorités compétentes.
5.2. Citoyens contraints de revenir dans le pays, y compris dans le cadre d'accords de réadmission *(flux migratoires)*	Identique à 5.1.	Une fois par an pendant la période de référence (ex. : 2005–2010).	Nationales : organisme d'Etat compétent. Données des pays de destination : autorités compétentes, Eurostat.

5.3. Citoyens revenus dans le pays après avoir résidé à l'étranger *(populations de migrants)*	Identique à 5.1.	Période à laquelle l'enquête a été menée.	Nationales : enquêtes.

A.6. Migration interne

[La migration interne est rarement examinée dans le contexte des migrations internationales, car son étude théorique et son analyse appellent une approche différente. Néanmoins, compte tenu de son ampleur – le PNUD a estimé le nombre de migrants internes à plus de 740 millions dans le monde en 2010 – et de son importance pour le développement – eu égard à l'augmentation des taux d'urbanisation – nous l'avons traitée ici dans un module séparé.

Il existe très peu d'indications internationales sur les méthodes de comptage et d'estimation des migrants internes. Dans cette section, le même critère – changement de *résidence (habituelle)* – est utilisé comme indicateur de substitution pour estimer la migration interne. Parallèlement, le *lieu de travail* sert à différencier un autre type de migrants internes – les personnes qui ne changent pas de lieu de résidence mais qui travaillent ailleurs. En outre, il est important pour l'analyse de la migration interne de déterminer le motif de la migration. Certains migrants internes se déplacent principalement pour des motifs économiques, tandis que d'autres y sont contraints pour des raisons environnementales ou autres.]

Indicateur/Tableau	Caractéristiques	Fréquence	Sources possibles
MODULE A.6. Migration interne : indicateurs fondamentaux			
6.1. Personnes qui ont changé de résidence à l'intérieur du pays *(flux migratoires)*	Motif de la migration. Sexe. Age.	Une fois par an (2005–2010).	Nationales : recensements ; registre de population ; procédure de radiation des listes de résidents ; enquêtes nationales.
6.2. Personnes qui travaillent ailleurs que sur leur lieu de résidence *(populations de migrants)*	Sexe. Age. Profession. Secteur économique.	En 1990, 2000 et 2010.	Nationales : recensements, enquêtes (enquête sur la population active).
6.3. Personnes qui ont changé de résidence dans le pays, quittant une zone rurale pour gagner une zone urbaine *(flux migratoires)*	Motif de la migration. Sexe. Age.	Une fois par an (2005–2010).	Nationales : recensements ; registre de population ; procédure de radiation des listes de résidents ; enquêtes nationales.

6.4. Taux d'urbanisation *(pourcentage).*	Régions les plus touchées.	Identique à 6.3.	Identique à 6.3.
6.5. Citoyens qui ont été contraints de changer de résidence à l'intérieur du pays – déplacés internes (*flux migratoires)*	Sexe. Age. Région (de départ/de réinstallation).	Identique à 6.3.	Nationales : autorités compétentes ; bases de données d'enregistrement. Internationales : HCR, IDMC/NRC.
6.6. Citoyens qui ont été contraints de changer de résidence à l'intérieur du pays – déplacés internes *(populations de migrants)*	Sexe. Age. Région (de départ/de réinstallation).	En fin d'année.	Identique à 6.5.
MODULE A.6. Migration interne : indicateurs non fondamentaux			
6.7. Personnes qui ont changé de résidence pour des raisons liées à l'environnement *(flux migratoires)*	Citoyenneté. Région (urbaine/rurale).	Une fois par an pendant la période de référence (ex. : 2005–2010).	Nationales : organisme d'Etat compétent; enquêtes ; recensements.
6.8. Personnes qui ont prévu de se réinstaller ailleurs pour des raisons liées à l'environnement	Citoyenneté. Région (urbaine/rurale).	En 1990, 2000 et 2010.	Nationales : organisme d'Etat compétent ; enquêtes.

[Il est possible d'effectuer d'autres ventilations selon l'âge (groupe), le sexe, la profession, le secteur économique ou le niveau d'études.]

Partie B : Effets de la migration

[A la différence de la partie A, conçue pour présenter des données factuelles clés relatives aux flux migratoires – effectif total, principales directions, motifs de migration, caractéristiques des principaux groupes de migrants – la partie B offre **une analyse plus complexe du lien entre la migration et différents aspects du développement socioéconomique des pays de départ et d'accueil, de leur population et de l'environnement**.

Les effets de la migration sur le développement sont difficiles à mesurer pour plusieurs raisons, notamment le fait qu'il n'existe aucune définition consensuelle de ce terme à l'échelle internationale. L'une des définitions possibles est la suivante : « Processus consistant à améliorer la qualité de vie d'un groupe de personnes et en particulier à élargir l'éventail des possibilités qui s'ouvrent à elles » (OIM, 2010). Cette définition est plus large que certaines conceptualisations classiques du développement qui s'intéressent d'abord à la croissance économique et au PIB.

La migration peut avoir divers effets sociaux, culturels, politiques et économiques, qui sont parfois difficiles à saisir statistiquement. Elle entraîne le transfert de savoir-faire et de qualifications, le transfert d'avoirs financiers, comme les fonds rapatriés, et le transfert de personnes d'un endroit à un autre. Pour un examen plus détaillé des effets de la migration sur le développement, voir le document cité sous la référence OIM (2010).

Les sous-sections ci-après peuvent être organisées dans un ordre différent, mieux adapté au contexte national. La description de certains aspects peut être omise si ceux-ci semblent peu pertinents. Il est également possible d'étayer l'analyse présentée dans cette section de sources secondaires, telles que des recherches menées par des spécialistes locaux ou internationaux, à condition que les informations et les faits cités le soient en toute objectivité et indiquent clairement référence leur source.

Lors de l'étude théorique des effets de la migration, il convient d'en distinguer clairement les deux principaux types : les effets macroéconomiques – sur la société, l'économie et le développement pris globalement – et les effets microéconomiques – sur le migrant et son ménage ou sa famille, pris individuellement. Certains isolent aussi les « effets de niveau intermédiaire », qui s'exercent sur les communautés locales.

Les effets de la migration au niveau macroéconomique peuvent être analysés à partir des données des tendances migratoires, de la part des migrants

dans différents groupes de population et de l'interaction entre la migration et des indicateurs socioéconomiques clés.

Il est également très important, lors de cette analyse, de séparer les effets directs et indirects (ou effets de contagion) de la migration.

L'analyse des effets (ou analyse d'impact) devrait en outre examiner si ceux-ci sont *limités dans le temps* (à court terme, comme les fonds rapatriés qui sont intégralement dépensés dans des biens de consommation) ou à *long terme et durables* (fonds rapatriés investis). Les indicateurs utilisés pour évaluer les effets peuvent être quantitatifs, mais ils peuvent aussi être qualitatifs et subjectifs.

A ce jour, il n'existe aucun consensus international sur les indicateurs et les approches à adopter pour analyser les effets de la migration. Les suggestions formulées ci-après dans chaque domaine analysé proviennent en grande partie des conclusions des documents OIM (2010) et Chappell et Sriskandarajah (2007).]

B.1. Migration et développement humain

Sources de données possibles
Nationales : recensement de la population, enquêtes auprès des ménages.
Internationales : DAES, PNUD.

Composante	Elément	Indicateurs possibles	Relation probable
Composition de la population	Taille de la population (croissance, déclin)	Taille totale de la population (évolution, projections, accroissement naturel et statistiques vitales – naissances, décès). Proportion d'étrangers, de personnes nées à l'étranger dans la population totale. Taux de croissance démographique (croissance annuelle en pourcentage). Migration nette comme facteur de la croissance/du déclin démographique. Indicateurs démographiques clés pour la population étrangère (née à l'étranger) et comparés aux mêmes indicateurs pour la population autochtone, notamment : - Taux de natalité ; - Espérance de vie ; - Mortalité infantile ; - Mortalité maternelle ; - Fertilité totale.	L'immigration pourrait devenir un facteur de renouvellement de la population, particulièrement dans les pays dont la croissance démographique est nulle ou négative. L'émigration, à l'inverse, est susceptible de contribuer au déclin démographique général des pays d'origine. La migration peut faire varier la valeur des principaux indicateurs démographiques, tels que les taux de fertilité, soit parce qu'elle sépare les couples dans des pays différents, soit parce qu'elle influe sur les incitations de ceux qui pourraient avoir des enfants. Les conditions de vie inadéquates de certains immigrants et le manque d'accès aux services de santé peuvent produire des effets défavorables sur les statistiques clés du pays, comme la mortalité infantile.

	Structure de la population	Répartitions par âge, sexe et appartenance ethnique (des populations étrangère et nationale) ; exemples : personnes à charge âgées de moins de 15 ans, personnes à charge âgées de 65 ans ou plus. Taux de vieillissement (des populations étrangère et nationale). Migration des jeunes (répartition par âge des immigrants et des émigrants, retour des jeunes).	Selon les caractéristiques démographiques des migrants, la structure de la population totale peut subir des modifications (des immigrants jeunes peuvent contrebalancer une tendance globale au vieillissement, par exemple).
Distribution spatiale de la population	Densité de la population	Régions et villes présentant les plus fortes concentrations de population. Proportion de la population habitant les régions à forte densité. Mouvements saisonniers et mobilité interne. Personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays.	Une émigration à grande échelle peut conduire au dépeuplement de certaines régions, sapant leur viabilité économique.
	Urbanisation	Population urbaine comparée à la population rurale, taux d'urbanisation. Tendances en matière de déplacement des populations (des zones rurales aux zones urbaines, entre zones urbaines, par sexe, par âge). Taux de dépendance des personnes âgées : total, en zone urbaine et en zone rurale.	Les déplacements de populations à l'intérieur du pays peuvent entraîner un exode rural défavorable au développement régional.

B.2. Migration et développement économique

Sources de données possibles

Nationales : ministères de l'économie et des finances, banques centrales nationales et autres autorités compétentes.
Internationales : Fonds monétaire international (FMI), Banque mondiale, Bureau international du Travail (BIT).

Composante	Elément	Indicateurs possibles	Relation probable
Développement global	Contexte mondial	Niveau de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.	
Développement macroéconomique	Production	PIB réel (niveau en dollars E.-U., taux de croissance, projections). PIB par habitant (niveau en dollars E.-U., taux de croissance). Taux de croissance sectoriels (agriculture, services, transformation, secteur public) et secteurs clés. Economie informelle (estimation en pourcentage du PIB, estimation en pourcentage de la population active, principaux secteurs d'emploi). Indépendance énergétique.	*Positive :* Les fonds rapatriés et les revenus supplémentaires tirés de la migration peuvent accroître la propension ou la capacité à consommer et à produire, entraînant éventuellement une augmentation de la production globale. La migration peut favoriser une activité économique de type capitaliste (c'est-à-dire le passage d'une économie de subsistance à une économie monétaire) ou l'urbanisation. *Négative :* Le soutien fourni par les émigrés peut réduire l'incitation à s'engager dans une activité économique ou à investir dans une activité productive. La migration peut contrecarrer les incitations mises en place par le gouvernement pour développer l'économie nationale.
	Système financier	Taux d'inflation. Devises. Equilibre budgétaire et dette publique (niveau en dollars E.-U., taux de croissance). Service de la dette (en pourcentage des exportations de biens et de services). Climat d'investissement (politiques budgétaires, monétaires). Epargne.	Les dépenses soutenues par les fonds rapatriés peuvent alimenter l'inflation, surtout dans certains secteurs. Les fonds rapatriés peuvent avoir une incidence sur l'offre de devises. La base d'imposition des revenus du travail dans l'économie peut augmenter ou baisser. L'augmentation du volume de fonds rapatriés et d'autres flux financiers peut contribuer à renforcer les institutions financières.
	Commerce	Balance des échanges, importations de biens et de services, exportations de biens et de services, indice des prix à la consommation.	La migration peut renforcer la préférence pour des biens importés. Les migrants à l'étranger peuvent multiplier les liens commerciaux. Les migrants de retour peuvent accroître la production destinée à l'exportation.

Participation des étrangers au développement économique	Production	Entreprises étrangères (secteurs, poids économique, régions). Contribution étrangère à la modernisation de l'économie (création de coentreprises, soutien de projets pilotes, transferts de savoir-faire).	Intensification du transfert de technologies avec les migrants à l'étranger et de l'exposition aux nouvelles pratiques de travail.
	Marchés financiers	Investissement étranger (apports de capitaux propres, investissement étranger direct [IED], prise de participation, secteurs de l'économie).	Si les migrants et les ménages épargnent davantage, l'investissement global peut croître. Les flux entrants d'investissements étrangers peuvent augmenter.
Contribution de la diaspora au développement économique	Taille et caractéristiques de la diaspora	Estimation des populations de migrants appartenant à la diaspora (qui se trouvent dans le pays). Caractéristique de la diaspora (âge, niveau d'études, situation au regard de l'emploi, niveau de qualification).	Les diasporas de grande taille, surtout si elles sont bien organisées, permettent de renforcer les liens économiques entre les pays d'origine et de destination, et contribuent à donner une image positive (ou négative) de leur pays d'origine. En règle générale, les diasporas sont davantage disposées à prendre des risques et plus désireuses d'investir dans l'économie de leur pays d'origine.
	Contribution de la diaspora au transfert de connaissances et de savoir-faire	Création de coentreprises, soutien de projets pilotes, transfert de savoir-faire Soutien de programmes et d'événements scientifiques et éducatifs.	En retournant dans leur pays d'origine, que ce soit temporairement, définitivement ou « virtuellement », les représentants de la diaspora hautement qualifiés rapportent au pays les connaissances acquises en travaillant à l'étranger dans des pays plus développés.
	Contribution des émigrants de courte durée et de la diaspora au transfert d'avoirs financiers	Fonds rapatriés par les travailleurs en millions de dollars E.-U., en pourcentage du PIB et par habitant. Epargne des migrants.	Les fonds rapatriés et les autres flux peuvent contribuer à étoffer les prestations de services financiers dans des zones marginales et renforcer la participation des ménages aux systèmes financiers. Les fonds rapatriés et les revenus supplémentaires tirés de la migration peuvent accroître le volume d'argent dépensé dans l'économie du pays d'origine. Si les migrants et les ménages épargnent davantage, le taux d'épargne global peut croître.

Questions utiles pour appuyer l'analyse du lien entre migration et croissance économique (OIM, 2010) :

- La migration diminue-t-elle ou augmente-t-elle le niveau d'épargne dans l'économie, influant ainsi défavorablement/favorablement sur la croissance économique ?
- La migration diminue-t-elle ou augmente-t-elle le niveau d'investissement dans l'économie, influant ainsi défavorablement/favorablement sur la croissance économique ? (Les conséquences sur l'investissement peuvent découler, par exemple, des fonds rapatriés, de l'IED effectué par la diaspora ou de l'effet incitatif des flux financiers liés à la migration sur d'autres investisseurs.)
- La migration augmente-t-elle ou diminue-t-elle la production de l'économie (en modifiant la capacité des ménages à consommer et à produire des biens locaux, par exemple) ?
- La migration conduit-elle à l'innovation (grâce au transfert de savoir-faire ou de technologies, par exemple) ?
- La migration permet-elle aux populations de passer d'une économie de subsistance à une économie monétaire, favorisant ainsi l'extension de l'économie de marché ?
- L'émigration et le flux entrant de fonds rapatriés affaiblissent-ils les incitations mises en place par le gouvernement pour développer l'économie (conduisant à la dépendance) ?
- La migration, par le truchement des fonds rapatriés, génère-t-elle de l'inflation, en augmentant le pouvoir d'achat sans influer sur la productivité ?
- La migration, par le truchement des fonds rapatriés, améliore-t-elle la situation macroéconomique du pays en influant favorablement sur l'offre de devises ?
- La migration favorise-t-elle le développement du système financier national, en raison des nouveaux services offerts aux ménages destinataires des fonds rapatriés, développement qui entraîne à son tour une expansion de l'infrastructure financière ?
- Le recours des migrants à des systèmes bancaires et monétaires informels pour leurs rapatriements de fonds sape-t-il le développement du système bancaire formel ?
- Le fait que les migrants soient en situation irrégulière dans les pays de destination les empêche-t-il de recourir au système bancaire formel pour leurs rapatriements de fonds ?
- La médiocrité des taux de change officiels ou la pesanteur de la réglementation découragent-elles les migrants d'utiliser les voies formelles ?

- Des coûts de transfert élevés diminuent-ils considérablement la somme d'argent reçue par les ménages dans les pays d'origine ?
- L'imposition du capital décourage-t-elle le rapatriement de fonds dans l'économie d'origine ?
- Les destinataires des fonds rapatriés sont-ils freinés dans leur utilisation du système financier par leur mauvaise compréhension de ce système ? La proportion de migrants qui épargnent ou investissent les fonds qu'ils rapatrient pourrait-elle augmenter si ces personnes recevaient une éducation financière ?
- Les flux entrants de travailleurs migrants permettent-ils aux producteurs nationaux de biens de se développer et de produire pour l'exportation ?
- La migration augmente-t-elle, dans les pays de destination, la demande de biens produits dans les pays d'origine (demande de la diaspora, etc.) ?
- Les fonds rapatriés dans votre pays contribuent-ils à renchérir la monnaie nationale, avec un effet défavorable sur la compétitivité ?
- La migration offre-t-elle une stratégie de subsistance aux agriculteurs en cas de mauvaises récoltes ou de pénurie de nourriture ?
- La migration influe-t-elle sur la viabilité de l'agriculture commerciale en réduisant les disponibilités de main-d'œuvre ?
- Les fonds rapatriés permettent-ils d'investir dans du matériel et des techniques agricoles offrant une plus forte productivité et une meilleure sécurité alimentaire ?
- Quels effets spécifiquement liés à l'âge et au sexe la migration a-t-elle sur le développement agricole et rural ?
- La migration conduit-elle à une surcharge ou à un démantèlement des infrastructures dans les régions/zones où passent d'importants flux entrants/sortants de migrants, entraînant un accès réduit à ces infrastructures ou une détérioration de leur qualité pour les migrants et/ou les communautés locales ?
- Dans votre pays/région, les immigrants ont-ils plus difficilement accès aux services d'infrastructure que les populations autochtones/locales ?
- Les migrants de retour ont-ils des difficultés à accéder aux services d'infrastructure (logement, etc.) ?
- La difficulté des migrants à accéder aux infrastructures de base (réseaux d'eau potable et d'assainissement, par exemple) est-elle liée au sexe ?
- La migration entraîne-t-elle une pénurie de qualifications qui freine les plans de développement des infrastructures ?
- Le retour de travailleurs qui avaient émigré et qui ont reçu une formation et acquis une expérience à l'étranger introduit-il de nouvelles qualifications/méthodes dans la production d'infrastructures de votre pays ?
- La diaspora investit-elle dans les infrastructures de son pays d'origine (immobilier, par exemple) ?

- La migration a-t-elle un effet incitatif ou dissuasif sur l'investissement de fonds publics (par le gouvernement, les autorités locales) dans les infrastructures, et donc des répercussions sur l'égalité d'accès aux services et la qualité de ces services ?
- La migration augmente-t-elle (diminue-t-elle) les incitations à l'investissement privé dans les services d'infrastructure (services d'intérêt public et logement, par exemple) et/ou à la fourniture de ces services par le secteur privé ?

B.3. Migration, emploi et marché du travail

Sources de données possibles

Nationales : enquêtes sur la population active, registres administratifs (chômeurs, offres d'emploi), enquêtes auprès des employeurs.

Internationales : base de données LABORSTA du BIT, à l'adresse http://laborsta.ilo.org/default_F.html.

Composante	Elément	Indicateurs possibles	Relation probable
Caractéristiques générales du marché du travail et débouchés professionnels pour les travailleurs migrants	Offre et excédent de main-d'œuvre	Estimations et projections de la population économiquement active (par groupe d'âges, niveau d'études, secteur et situation au regard de l'emploi, profession). Emploi (par activité économique, profession, situation dans la profession, secteur de l'économie – agriculture, transformation, services, secteur public –, sexe, groupe d'âges). Emploi organisé par rapport à l'emploi dans le secteur informel. Chômage (par sexe, groupe d'âges, niveau d'études, activité économique, profession, situation géographique – rurale ou urbaine). Caractéristiques des chômeurs et des inactifs en termes de qualification. *Chômage des jeunes* et transition à l'issue des études. Tous les indicateurs ci-dessus – pour les étrangers/les nationaux. Secteurs d'emploi des étrangers (travailleurs domestiques, par exemple). Débouchés professionnels pour les groupes vulnérables (personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, réfugiés, minorités ethniques, rapatriés).	La migration peut réduire l'offre de main-d'œuvre disponible pour des tâches génératrices ou non génératrices de revenu. La migration des travailleurs en surnombre peut réduire le chômage, mais peut aussi aggraver les pénuries de main-d'œuvre. Les migrants de retour peuvent accroître l'offre de main-d'œuvre. Les incitations des autres membres des ménages à participer à la vie active peuvent changer.

	Demande et pénuries de main-d'œuvre	Offres d'emploi (par secteur économique, qualification, zone géographique). Pénurie de qualifications actuelle ou potentielle par secteur et profession.	Le recrutement à l'étranger peut être un moyen de combler les déficits du marché du travail, particulièrement dans les secteurs/zones géographiques où l'offre locale ne permet pas de répondre à la demande.
Adéquation de l'offre et de la demande de main d'œuvre	Adéquation	Qualifications disponibles sur le marché local et qualifications demandées. Inadéquation géographique (chômage élevé dans certaines zones et offres d'emploi non satisfaites dans d'autres). Possibilité de satisfaire la demande par des moyens locaux (extension de la période d'âge actif, accroissement de la mobilité interne de la population). Statistiques des dispositifs de gestion des migrations destinés à soutenir l'emploi des nationaux à l'étranger (ou l'emploi des étrangers dans le pays).	Il peut exister des déséquilibres structurels, quand les qualifications demandées diffèrent de celles disponibles sur le marché, ce qui demande de pouvoir recourir à l'emploi d'étrangers. De la même manière, l'inadéquation peut être géographique.
Effets de la migration sur les marchés du travail	Stocks de qualifications	Emigration des nationaux par niveau de qualification (éducation, profession). Retour de nationaux (temporaire, permanent, forcé, volontaire) par niveau de qualification. Immigration d'étrangers par niveau de qualification.	L'« exode des cerveaux » pourrait aboutir à des pénuries graves dans certains secteurs, mais la possibilité de migrer est susceptible d'accroître l'investissement dans l'éducation, augmentant, à long terme, l'offre de qualifications.
	Secteurs touchés (santé ou enseignement, par exemple)	Professions (médecins, infirmières, pharmaciens, enseignants, par exemple) pour 1 000 habitants (par situation géographique – milieu rural/urbain ; par soins de santé primaires/spécialisation). Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié (OMD 5.2). Proportion du personnel de santé (médecins, infirmières, pharmaciens, agents sanitaires communautaires, etc.) né/formé à l'étranger.	L'émigration de certaines catégories de spécialistes a une incidence défavorable sur l'effectif de ces spécialistes dans les pays d'origine. La migration peut changer la structure industrielle ou modifier les parts respectives des secteurs public et privé dans l'emploi.
	Salaires nationaux	Variation due à une offre de main-d'œuvre en augmentation/ diminution. Variation due à une offre de « main-d'œuvre bon marché » en augmentation.	Les salaires des travailleurs restés au pays peuvent augmenter ou diminuer selon l'évolution respective de la demande et de l'offre de main-d'œuvre.

Questions utiles pour appuyer l'analyse du lien entre migration et emploi (OIM, 2010) :

- La migration aggrave-t-elle ou soulage-t-elle d'éventuels problèmes d'excédent de main-d'œuvre et de chômage ou de sous-emploi ?
- L'immigration atténue-t-elle les effets de l'évolution démographique, en compensant le déclin ou le vieillissement de la population active ?
- La migration creuse-t-elle ou comble-t-elle les pénuries de qualifications ?
- En quoi la migration modifie-t-elle l'équilibre entre les sexes sur le marché du travail ?
- En quoi la migration modifie-t-elle la répartition des emplois entre secteurs public et privé ?
- La migration apporte-t-elle de nouvelles qualifications du fait de la spécialisation des étrangers ou des connaissances acquises par les nationaux de retour ?
- Les migrants qui reviennent dans leur pays d'origine ont-ils des difficultés à trouver du travail à leur retour ? Ces difficultés les exposent-elles davantage au risque de marginalisation et de pauvreté, ou conduisent-elles à un « gaspillage des cerveaux » ?
- L'immigration contribue-t-elle à la préservation de certains emplois en fournissant une main-d'œuvre bon marché à des secteurs qui, sans cela, ne seraient pas compétitifs ?
- La migration augmente-t-elle les possibilités d'emploi dans le pays d'origine, du fait, par exemple, de la création d'entreprises avec des fonds rapatriés ou investis par la diaspora ?
- L'émigration de travailleurs qualifiés fait-elle progresser les salaires des travailleurs qualifiés du pays d'origine du fait de la diminution de l'offre de main-d'œuvre qualifiée ?
- L'émigration de travailleurs qualifiés du secteur public (santé, éducation, administration) exerce-t-elle sur le gouvernement une pression qui le conduit à augmenter les salaires pour retenir ses agents ?
- L'immigration atténue-t-elle les pressions salariales dans des secteurs clés en augmentant l'offre de main-d'œuvre ?
- L'immigration (irrégulière, particulièrement) entraîne-t-elle une dégradation des salaires et des conditions de travail des nationaux ?

B.4.Migration et développement social

Sources de données possibles

Nationales : enquêtes sur le budget des ménages et les conditions de vie, sondages nationaux.

Internationales : Fonds international de développement agricole (FIDA), données de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) disponibles à l'adresse suivante : http://stats.uis.unesco.org/unesco/TableViewer/document.aspx?ReportId=143&IF_Language=fra.

Composante	Elément	Indicateurs possibles	Relation probable
Conditions de vie et pauvreté	Diffusion et intensité de la pauvreté, conditions de vie	Proportion de la population disposant de moins d'un dollar E.-U. par jour en parité du pouvoir d'achat (PPA) (en pourcentage de la population totale) (cible 1.A des OMD). Indice d'écart de la pauvreté (incidence de la pauvreté x degré de pauvreté) (Cible 1.A des OMD). Population vivant sous le seuil de pauvreté national (en pourcentage de la population totale). Niveau de revenu/des salaires (comparé à d'autres pays). Revenu par habitant (en dollars E.-U.) (écart national et international). Accès à l'eau. Enfants souffrant d'insuffisance pondérale. Coefficient de Gini, écart en matière de capacité de gain, ou représentation (classements du *Global Gender Gap Report*).	Par ses effets favorables sur les budgets des migrants et des ménages, dus aux fonds rapatriés et à une épargne plus importante, la migration contribue à réduire la pauvreté et à améliorer les conditions de vie.
	Répartition des richesses	Indice d'écart de la pauvreté. Pouvoir d'achat des salaires. Part du quintile le plus pauvre de la population dans la consommation nationale.	Comme mentionné ci-dessus, la migration a une incidence favorable sur le revenu des ménages des migrants, ce qui peut néanmoins creuser l'écart de répartition des richesses entre les familles dont un membre a émigré et les autres ménages.

Alphabétisation et éducation	Impact sur le niveau d'études de la société d'accueil	Niveau d'études le plus élevé atteint par les immigrants (part de la population ayant étudié dans l'enseignement supérieur, secondaire et primaire ou dont le niveau d'études est inférieur à celui du primaire). Part des immigrants dans les jeunes de 15 ans en difficulté en lecture, en mathématique et en science. Part des immigrants dans les 30-34 ans qui ont étudié dans l'enseignement supérieur. Part des immigrants dans les abandons prématurés des études et de la formation.	Dans les sociétés d'accueil, les immigrants peuvent ne pas avoir accès à l'éducation, ou réussir différemment, comparé à la population nationale. Il peut s'agir d'un indicateur de leur intégration dans la société d'accueil.
	Possibilités des migrants et de leurs familles en matière d'éducation	Niveau d'études des migrants avant, pendant et après la migration. Niveau d'études des membres des ménages (enfants et conjoints). Accès des immigrants et des membres de leur ménage à l'éducation (écoles primaires et professionnelles, établissements d'enseignement supérieur).	Les possibilités ouvertes aux migrants peuvent accroître l'investissement dans l'éducation. Les ressources issues de la migration peuvent renforcer l'accès à l'éducation.
	Niveaux d'alphabétisation et de scolarisation	Taux d'alphabétisation (par âge et sexe). Taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire (par âge et sexe). Taux net de scolarisation dans l'enseignement secondaire (par âge et sexe). Niveaux d'études (nombre de personnes ayant étudié dans l'enseignement supérieur, par sexe, âge et qualification).	En renforçant les possibilités pour les migrants et leurs familles d'accéder à l'éducation (ou d'accéder à un enseignement de meilleure qualité), la migration peut agir favorablement sur l'alphabétisation globale de la société du pays de départ.
	Qualité de l'enseignement dans la société d'accueil/ de départ	Politique en matière d'éducation publique. Enseignement privé. Disponibilité d'enseignants.	La possibilité pour ses citoyens de migrer peut modifier les incitations qui conduisent le gouvernement à investir dans l'éducation. L'« exode des cerveaux » qui touche les enseignants risque de perturber le système éducatif, mais les migrants de retour peuvent avoir acquis de nouvelles qualifications.

Intégration sociale des migrants	Citoyenneté active	Nombre total de personnes ayant acquis la citoyenneté et proportion d'immigrants naturalisés (par nationalité antérieure, sexe et groupe d'âges). Proportion d'immigrants titulaires d'un permis de résidence permanent ou de longue durée. Proportion d'immigrants parmi les représentants élus.	Le statut juridique des étrangers dans les pays de destination a une incidence directe sur leur niveau d'intégration dans la vie politique et sociale de la société d'accueil.
	Cohésion et intégration sociale	Société monoculturelle ou multiculturelle. Diversité ethnique et langues. Tolérance envers les étrangers. Culture et normes traditionnelles. Structures familiales et réseaux sociaux. Proportion d'étrangers parlant la langue locale.	Les valeurs des migrants peuvent changer et le retour de ceux-ci ou les activités de la diaspora sont susceptibles de modifier la culture et les normes traditionnelles. La migration peut avoir une incidence sur les réseaux sociaux traditionnels, à la fois en changeant la composition réelle des groupes et des réseaux, et en redéfinissant le pouvoir détenu par chaque membre. La prévalence de ménages « séparés » peut conduire à de nouveaux problèmes sociaux.

Questions utiles pour appuyer l'analyse du lien entre migration et développement social (OIM, 2010) :

- Les migrants et leurs familles se heurtent-ils à des difficultés d'accès aux services d'éducation et de protection sociale dans les pays de destination ou dans votre pays (en raison de leur statut juridique ou de celui de leurs parents, par exemple) ?
- L'accès aux voies de migration régulières facilite-t-il l'accès à la protection sociale dans les pays de destination ?
- Les femmes migrantes trouvent-elles qu'elles ont moins/davantage de difficultés que les hommes à accéder aux services de protection sociale ?
- Les migrants de retour se retrouvent-ils sans accès aux services sociaux en raison de la non-transférabilité des prestations sociales ?
- L'émigration du chef du ménage laisse-t-elle la famille restée sur place sans accès ou avec un accès réduit à la protection ou à l'assurance sociale ?
- La migration, par le biais des fonds rapatriés, offre-t-elle une stratégie de subsistance et accroît-elle la capacité des ménages à investir dans des soins de santé, dans un logement et un système d'assainissement adéquats, dans une nourriture correcte et une eau potable, et dans l'éducation et la santé des enfants ?

- La diaspora investit-elle dans le système de protection sociale (y compris dans les régimes de retraite contributifs) de son pays d'origine, améliorant ainsi potentiellement les ressources et la qualité des services ?
- La migration a-t-elle un effet incitatif ou dissuasif sur l'investissement de fonds publics (par le gouvernement, les autorités locales) dans les infrastructures, et donc des répercussions sur l'égalité d'accès aux services et la qualité de ces services ?
- La migration des enfants conduit-elle à une concentration des infrastructures d'enseignement dans certaines zones ? Entraîne-t-elle, par exemple, la fermeture d'établissements scolaires dans des zones reculées ?
- L'émigration d'enseignants provoque-t-elle des pénuries aux niveaux local ou national ? A-t-elle une incidence sur l'offre éducative, l'accès à l'éducation ou la qualité de l'enseignement, du fait de la fermeture d'écoles ou de l'augmentation des effectifs dans les classes, par exemple ?
- L'immigration d'enseignants étrangers joue-t-elle un rôle important, en remplaçant ceux qui se sont expatriés, par exemple ?
- Le retour d'enseignants qui avaient émigré et qui ont reçu une formation et acquis une expérience à l'étranger introduit-il de nouvelles qualifications/méthodes dans le système éducatif de votre pays ?
- Les enseignants de la diaspora sont-ils à même de jouer un rôle – par exemple, en acceptant des missions de courte durée dans des zones où les enseignants manquent ?
- La migration a-t-elle un effet incitatif (ou dissuasif) sur l'engagement de fonds publics (par le gouvernement, les autorités locales) dans l'éducation ? Quelles conséquences l'amélioration (ou la dégradation) de la qualité de l'enseignement produit-elle ?
- Les migrants souhaitent-ils investir dans le système éducatif de leur pays d'origine ? Seraient-ils incités à le faire par une meilleure qualité des services ou une plus large couverture en matière d'éducation ?
- Les perspectives d'emploi à l'étranger incitent-elle à respecter les normes internationales de formation des enseignants ? Si oui, cela améliore-t-il la qualité générale du corps enseignant du pays et, par conséquent, la qualité de l'enseignement fondamental ?
- Quelle est l'ampleur de la migration de diplômés de l'enseignement supérieur et quelle est son incidence sur la rentabilité attendue des investissements publics dans ce niveau d'enseignement ?
- Les établissements d'enseignement nationaux attirent-ils des étudiants étrangers qui apportent de l'argent dans le pays (droits d'inscription, dépenses d'hébergement et d'alimentation) ?
- L'émigration de prestataires de services conduit-elle à une pénurie de formateurs et de professeurs, et a-t-elle une incidence défavorable sur l'enseignement de certaines connaissances et disciplines ?

- L'émigration de chercheurs facilite-t-elle l'intégration des instituts de recherche nationaux dans les réseaux de recherche internationaux ?
- Les qualifications acquises à l'étranger sont-elles reconnues sur le marché du travail national lorsque les migrants reviennent chez eux ? Comment le gouvernement peut-il faciliter la reconnaissance des qualifications ?
- Les perspectives de migration augmentent-elles la demande d'enseignement supérieur ?
- Les acteurs privés sont-ils intéressés par un investissement dans l'enseignement supérieur, afin de créer des débouchés commerciaux et de stimuler l'investissement dans ce secteur ?

B.5. Migration et santé

Composante	Elément	Indicateurs possibles	Relation probable
Système de santé	Principaux indicateurs de santé nationaux	Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (OMD 4.1). Taux de mortalité infantile (OMD 4.2). Taux de mortalité maternelle (OMD 5.1). Accès aux soins de santé dispensés par les établissements publics et privés du pays (par exemple, proportion des personnes non assurées ; disponibilité et accessibilité financière des soins de santé spécialisés). Proportion de la population au stade avancé de l'infection à VIH ayant accès à des médicaments antirétroviraux (OMD 6.5).	La migration (« exode des cerveaux » du secteur public vers l'étranger et dans le secteur privé) peut miner la capacité des établissements publics à dispenser des soins de santé. La migration peut diffuser des connaissances et des bonnes pratiques en matière de santé. La nécessité d'aligner la formation sur les normes appliquées à l'étranger peut faire progresser celles en vigueur dans le pays. Les migrants et les migrants de retour peuvent introduire de nouvelles pratiques. Les possibilités de migration, le rapatriement de fonds et l'investissement de la diaspora peuvent renforcer la part du privé dans les soins de santé.
	Accidents du travail	Accidents du travail par grande branche d'activité/secteur, en comparant les chiffres enregistrés pour les populations de travailleurs migrants et non migrants.	La migration, particulièrement lorsqu'elle a lieu en-dehors du cadre légal, accentue le risque d'accident du travail.

	Sécurité sanitaire	Mise en œuvre par les autorités de gestion des frontières des mesures de santé publique pertinentes décrites dans le Règlement sanitaire international (2005) de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS, 2008). Nombre de visas d'entrée refusés pour des raisons médicales. Formation du personnel des frontières aux questions de santé publique et à la gestion des soins médicaux d'urgence. Proportion de la population victime de catastrophes naturelles ayant accès à des services de soins de santé et/ou bénéficiant d'une couverture des soins de santé. Indicateurs WASH (eau, assainissement et hygiène) (recommandations du Comité permanent interorganisations [IASC]).	Les mouvements de population peuvent s'accompagner d'une transmission accrue des maladies.
Santé des immigrants	Etat de santé des immigrants	Disponibilité d'indicateurs nationaux de prévalence des maladies/de morbidité et de mortalité dans les sous-groupes de migrants. Nombre d'étrangers ayant subi un examen médical pour l'obtention de leur permis de travail (ou à l'occasion d'autres procédures liées à leur état de santé), par résultats, maladie diagnostiquée ou citoyenneté.	Les déplacements peuvent exposer les migrants à divers facteurs de risque sanitaire et leur donner accès à des soins de santé différents.
	Accès des immigrants aux soins de santé	Politique de couverture des soins de santé des migrants (couverture (médicale) universelle/accès total/accès non discriminatoire/accès équitable pour différentes catégories de migrants ; services tenant compte des spécificités linguistiques et culturelles ; programmes spéciaux d'information ; fourniture de ces services par des programmes nationaux, des ONG, des organisations internationales ou d'autres moyens). Régimes spéciaux de protection sociale de la santé pour les migrants (financés par des cotisations, par l'employeur ou par l'impôt). Nombre (proportion) de migrants affiliés à un régime national d'assurance maladie ; sans protection sociale de la santé ; comparé à la proportion de nationaux sans protection sociale de la santé. Nombre d'admissions dans les services d'urgence d'établissements de santé pour les migrants, comparé aux nationaux.	La situation irrégulière des migrants et leur méconnaissance de leurs droits ont un effet défavorable sur leur accès aux soins de santé dans la société d'accueil.
	Santé des émigrants	Nombre de citoyens ayant subi un examen médical pour travailler à l'étranger (par résultats, maladie diagnostiquée, sexe, groupe d'âges). Existence de restrictions d'entrée, de séjour ou de résidence liées au VIH (O/N et indications détaillées). Orientation et accès au traitement des migrants vivant avec le VIH, à tous les stades du processus migratoire (migrants nouvellement arrivés, migrants de longue durée, migrants de retour).	La migration peut avoir une incidence sur la capacité et/ou l'incitation des ménages à investir dans la santé. Les migrants courent le risque de tomber malades à l'étranger, mais leur état de santé peut aussi se détériorer à leur retour.

Questions utiles pour appuyer l'analyse du lien entre migration et santé (OIM, 2010) :

- Les migrants sont-ils plus sujets à certaines maladies que les nationaux ? Cette fragilité pourrait être due, par exemple, à leurs conditions de vie ou de travail (les migrants peuvent vivre dans des logements moins salubres, ou travailler dans un environnement polluant ou dans des conditions difficiles voire dangereuses). Les migrants peuvent aussi courir plus de risques de contracter des maladies par ce qu'ils sont exposés à un environnement auquel ils ne sont pas accoutumés.
- Le déplacement de personnes contribue-t-il à la propagation de maladies ?
- Les mouvements migratoires entrants et sortants augmentent-ils ou diminuent-ils la demande de services de santé dans le pays ?
- Les migrants et les personnes à leur charge ont-ils moins (ou davantage) accès aux soins de santé à l'étranger que ce ne serait le cas dans leur pays d'origine ?
- Les femmes migrantes trouvent-elles plus difficile ou plus facile d'accéder aux services de santé que les hommes migrants, notamment au vu de leurs besoins de soins de santé particuliers en matière de sexualité et de reproduction ?
- Les ménages de migrants, qui restent dans le pays d'origine, ont-ils accès aux services de santé (aux termes de la loi et dans les faits, compte tenu de leurs ressources et des infrastructures disponibles) s'ils ne sont plus couverts par l'assurance maladie du soutien de famille ?
- Les migrants de retour ont-ils accès aux services sanitaires/sociaux ? Les prestations de sécurité sociale sont-elles transférables ?
- L'immigration de professionnels de santé étrangers vient-elle étoffer le personnel de santé disponible dans le pays ? Ces immigrés se substituent-ils aux professionnels de santé qui ont émigré ?
- Les qualifications des professionnels de santé étrangers sont-elles reconnues dans le pays ? L'intégration de ces professionnels dans le personnel de santé national constitue-t-elle une ascension ou une régression sociale ?
- L'émigration de travailleurs sanitaires entraîne-t-elle des pénuries de personnel et perturbent-elle les services du système de santé au niveau local/national ?
- Les professionnels de santé migrants reviennent-ils au pays ? Si tel est le cas, réintègrent-ils le secteur de la santé ? Reviennent-ils enrichis de nouvelles qualifications et, si tel est le cas, ces qualifications sont-elles utiles pour le pays d'origine ?
- Les professionnels de santé de la diaspora sont-ils prêts à accepter des missions de courte durée dans des zones où les prestataires de ce type de services manquent ?

- Les membres de la diaspora contribuent-ils à améliorer l'accès aux services de santé (en soutenant financièrement la création de nouvelles infrastructures, par exemple) ?
- La migration – par le biais des rapatriements de fonds – augmente-t-elle la capacité d'investir dans la santé au niveau des ménages, des communautés, du pays ?
- Les perspectives d'emploi à l'étranger incitent-elle à mieux former les professionnels de santé et à en former davantage ? En quoi cela modifie-t-il la qualité des services de santé sur le plan national ?

B.6. Migration et environnement

Composante	Elément	Indicateurs possibles	Relation probable
Environnement et changement climatique comme facteurs d'incitation à la migration	Défis environnementaux et réponses apportées par l'Etat	Zones instables sur le plan environnemental. Dégradation de l'environnement. Existence de programmes publics spéciaux visant à gérer la réinstallation des populations concernées. Ecotechnologies. Secours en cas de catastrophe.	Les migrants peuvent faire davantage pression sur les Etats pour que ceux-ci agissent dans le sens d'une durabilité environnementale. L'émigration des personnes vivant dans des régions instables sur le plan environnemental peut réduire la pression exercée sur les Etats pour que ceux-ci atténuent les dégradations. Les migrants peuvent contribuer à la diffusion de technologies qui ont un effet favorable ou défavorable sur l'environnement. Les migrants installés à l'étranger peuvent apporter leur assistance en temps de crise, en augmentant les rapatriements de fonds ou en renforçant l'aide fournie. La capacité d'aide de la diaspora peut dissuader l'Etat ou d'autres acteurs non étatiques d'intervenir.
Effets de la migration sur l'environnement	Comportement des individus à l'égard de l'environnement	Attitude des citoyens, des immigrants, des citoyens de retour eu égard à la protection de l'environnement.	Les migrants installés à l'étranger ou de retour peuvent accroître la sensibilisation aux défis environnementaux.

Questions utiles pour appuyer l'analyse du lien entre migration et environnement (OIM, 2010) :

- La dégradation de l'environnement conduit-elle à la migration ? Y a-t-il eu des déplacements de population à la suite de catastrophes naturelles ?
- Quels sont les groupes de la population les plus exposés aux effets de la dégradation de l'environnement et des catastrophes naturelles ? Quels types de mesures ciblées peuvent être appliquées pour aider ces groupes ?

- Quelles mesures peuvent être prises pour réduire au minimum le risque de catastrophes naturelles et le degré d'exposition à ces catastrophes ? Des mécanismes adéquats de préparation aux catastrophes sont-ils en place ?
- En quoi la migration, y compris temporaire ou circulaire, pourrait-elle constituer une option d'adaptation pour les populations touchées par la dégradation de l'environnement ?
- Dans les régions qui subissent des changements environnementaux graves, voire irréversibles, de quelle façon la migration peut-elle être transformée en solution ?
- La migration augmente-t-elle la demande de terre et d'autres ressources rares, y compris dans les zones urbaines pour la migration interne, exerçant potentiellement une pression sur la base de ressources ?
- L'immigration ou le retour de nationaux de l'étranger ont-ils une incidence sur les attitudes et comportements sociétaux à l'égard de l'environnement ?
- La diaspora fournit-elle une quelconque contribution dans ce domaine, par exemple, en investissant dans la protection de l'environnement dans son pays d'origine, en fournissant des secours et en soutenant la reconstruction après des catastrophes naturelles, ou encore en transférant des compétences ou des connaissances en matière de gestion de l'environnement ou de techniques agricoles ?

Partie C : Gouvernance de la migration

[Cette section offre un aperçu des politiques nationales, du cadre législatif et des arrangements institutionnels clés en matière de gouvernance de la migration, ainsi que de la coopération internationale passée, actuelle et prévue dans le domaine de la migration.]

C.1. Cadre d'action

Cohérence et coordination des politiques : quel est le niveau de coordination entre les ministères, et entre les ministères et d'autres organismes nationaux/internationaux ? Existe-t-il des organes (groupes de travail) ou des mécanismes de coordination ? Comment les migrants ou les groupes de migrants sont-ils représentés dans les instances de coordination et de mise en œuvre ou d'examen des politiques ? Quelles sont leurs fonctions ?

Il convient, le cas échéant, de décrire brièvement la politique migratoire du pays, ou, à défaut, les initiatives en cours visant à créer un cadre de politique migratoire :

- Documents clés et priorités annoncées dans le domaine de la **gouvernance de la migration** (stratégies, concepts et plans d'action associés).
- **Prise en compte systématique de la migration dans les plans de développement** : dans quelle mesure la migration est-elle mentionnée ou même prise en compte dans les plans de développement/documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté ? quelle place occupe-t-elle dans les politiques sectorielles et autres plans stratégiques et plans d'action nationaux (travail, santé, éducation, etc.) ?
- Si la migration n'est pas encore incluse dans la planification du développement, des efforts sont-ils déployés pour l'y intégrer ? Comment les migrants sont-ils pris en considération dans le suivi de la réalisation des cibles associées aux objectifs du Millénaire pour le développement ?
- **Diaspora et développement** : des activités de mobilisation de la diaspora en faveur du développement (dispositifs d'investissement spéciaux, programmes de transfert des compétences, par exemple) sont-elles entreprises ?

C.2. Lois et réglementations (aux échelons national, régional et international)

- Aperçu des principales lois nationales sur les migrations et des questions de migration intervenant dans la législation d'autres secteurs (santé, travail, affaires étrangères, par exemple), et présentation de leur mise en œuvre actuelle :
  - Admission et résidence des migrants (y compris la loi sur la nationalité) ;
  - Emigration ;
  - Traite et trafic illicite ;
  - Accès des migrants internationaux et internes aux soins de santé et aux services sociaux ;
  - Diaspora ;
  - Migration de retour, fonds rapatriés, etc.

- **Principaux traités internationaux et accords multilatéraux** sur la migration qui ont été signés, ratifiés et mis en œuvre, et autres accords multilatéraux (brève présentation, une liste d'instruments étant fournie à l'annexe V) :
  - Accords régionaux et sous-régionaux portant sur la libre circulation et d'autres questions migratoires ;
  - Conventions internationales/documents relatifs aux droits de l'homme ;
  - Inventaire des accords bilatéraux conclus avec des pays tiers (par exemple, sur la réadmission et le recrutement éthique des professionnels de santé – transfert de prestations sociales, reconnaissance des qualifications et de l'expérience).

C.3. Cadre institutionnel

- Description des fonctions **des divers ministères et organismes gouvernementaux** chargés de la gestion des migrations et des questions liées à la diaspora. Idéalement, le cadre institutionnel devrait être présenté sous forme graphique (voir, par exemple, les graphiques des cadres institutionnels d'Etats membres de l'Union européenne élaborés par le Réseau européen des migrations, disponibles à l'adresse suivante : http://emn.intrasoft-intl.com/Downloads/prepareShowFiles.do?entryTitle=0%2E%20Institutional%20Charts%20on%20Asylum%20and%20Migration).
- Mention des principales **organisations internationales** qui contribuent à la gestion nationale des migrations.

- Brève description du **rôle d'acteurs non gouvernementaux**, comme les organisations non gouvernementales (ONG) et la société civile, et de l'engagement/la représentation des groupes de migrants.
- Autres partenariats noués dans le domaine de la migration qui aident votre pays à coopérer en matière d'action publique avec les pays voisins et les pays de destination ou d'origine des migrants.

C.4. Coopération internationale

La section C.4 doit servir d'outil de référence rapide aux principales parties prenantes qui travaillent sur la thématique de la migration et du développement, en leur offrant un cadre transparent d'évaluation et de planification.

Elle offre un aperçu et une évaluation de la coopération internationale et des programmes qui ont été, sont et devraient être mis en œuvre. Il peut s'agir aussi bien de mesures à petite échelle que d'actions de grande ampleur, financées par l'Etat lui-même ou par des donateurs externes. L'objectif principal est non seulement de donner la liste des activités et donateurs clés, mais aussi de **tenter d'évaluer la pertinence, l'efficacité, l'efficience et le degré d'opportunité de chaque action**. Il convient de même de s'intéresser aux complémentarités et synergies des différentes actions. En outre, les possibilités d'interventions futures devront être évoquées.

Partie D : Principales constatations, conséquences pour l'action des pouvoirs publics et recommandations

[Cette section résume les principales constatations et présente les recommandations clés formulées en consultation avec les responsables politiques.]

D.1. Principales constatations sur les tendances actuelles, les politiques migratoires et les effets de la migration

D.2. Recommandations relatives au cadre de gouvernance de la migration

- Domaines dans lesquels il serait nécessaire de renforcer les politiques et les interventions.
- Recommandations clés visant à améliorer la gouvernance de la migration.

D.3. Recommandations relatives à la prise en compte systématique de la migration dans les politiques de développement

D.4. Recommandations concernant l'amélioration des statistiques migratoires et des informations générales disponibles

- Recensement et explication des lacunes existant dans les données et des problèmes rencontrés pour collecter des informations.
- Actions et stratégies recommandées pour améliorer ou générer des données sur la migration.
- Actions et stratégies recommandées pour améliorer les données probantes en prenant en compte systématiquement la migration dans le cadre de développement.
- Suggestions visant à garantir la viabilité du processus d'établissement du profil migratoire.

Annexes

Annexe I : Glossaire international

Terme	Définition	Source
Demandeurs d'asile	Personnes qui ont demandé asile ou un statut de réfugié, mais n'ont pas encore reçu de décision finale quant à leur demande. Il convient de distinguer le nombre de demandeurs d'asile qui ont déposé une demande individuelle au cours d'une période donnée (« demandes d'asile déposées ») et le nombre de demandeurs d'asile dont la demande d'asile individuelle n'a pas encore reçu de réponse (« dossiers non traités ou en attente »)	HCR, voir www.unhcr.org/45c06c662.html#asylum-seekers.
Demandeurs d'asile	Personnes qui demandent l'asile à un pays autre que le leur. Elles conservent le statut de demandeur d'asile jusqu'à ce qu'il soit statué sur leur demande.	DAES, 1998
Disponibilité des données	Les données doivent être collectées, enregistrées, traitées et stockées dans chaque système, ainsi l'enregistrement et les statistiques de l'état civil seront accessibles aux utilisateurs dans un format pratique, à la demande.	DAES, 2001a
Travailleurs frontaliers	Personnes faisant la navette entre leur pays de résidence habituelle (qui est habituellement le pays dont elles sont aussi ressortissantes) et leur lieu de travail à l'étranger.	DAES, 1998
Migration circulaire	Déplacement facilité de personnes entre différents pays, pour des séjours temporaires ou de longue durée, dans lesquels toutes les parties concernées trouvent leur intérêt dès l'instant où ces déplacements ont un caractère volontaire et s'accordent avec les besoins en main-d'œuvre des pays d'origine comme de destination.	OIM, 2011
Citoyenneté	Nationalité légale d'une personne.	DAES, 2001a
Registre de l'état civil	Classeur à feuilles volantes, registre ou fichier électronique ou tout autre fichier officiel créé pour l'enregistrement permanent, conformément aux procédures établies, de chaque type d'événement d'état civil et des données qui lui sont associées, survenant dans la population d'une zone bien définie (pays, district, municipalité, paroisse, etc.).	DAES, 2001a
Pays de résidence habituelle	Pays dans lequel vit une personne, c'est-à-dire pays dans lequel elle dispose d'un logement qui lui sert habituellement pour son repos quotidien. Les voyages temporaires à l'étranger à des fins de loisirs, de vacances, de visites à des amis ou à des parents, d'affaires, de traitement médical ou de pèlerinage religieux ne changent pas le pays de résidence habituelle d'une personne.	DAES, 1998
Descendants de personnes nées à l'étranger	Ce sont les personnes nées dans le pays dont les parents sont nés à l'étranger (on dit souvent qu'elles appartiennent à la « deuxième génération »).	CENUE, 2006
Développement	Processus consistant à améliorer la qualité de vie d'un groupe de personnes et en particulier à élargir l'éventail des possibilités qui s'ouvrent à elles.	OIM, 2010

Terme	Définition	Source
Etrangers excursionnistes (dénommés aussi « visiteurs de la journée »)	Etrangers qui visitent le pays d'accueil pendant une journée sans passer la nuit dans un logement collectif ou privé dans le pays visité. Cette catégorie comprend des passagers en croisière qui arrivent dans un pays sur un paquebot de croisière et regagnent ledit paquebot chaque nuit pour y dormir à bord, ainsi que les membres de l'équipage qui ne passent pas la nuit à terre dans le pays. Elle comprend aussi des résidents des zones frontalières qui visitent le pays voisin pendant la journée pour y faire des courses, rendre visite à des amis ou des parents, se faire soigner ou participer à des activités de loisirs.	DAES, 1998
Immigrants admis au titre du regroupement familial	Etrangers autorisés spécialement à s'installer durablement en raison de leurs liens familiaux avec des nationaux ou avec des étrangers qui résident déjà dans le pays d'accueil.	DAES, 1998
Migration forcée	Mouvement non volontaire de personnes causé par des menaces contre leur propre vie et leurs moyens d'existence, qu'elles résultent de catastrophes naturelles ou de l'action de l'homme (comme les mouvements de réfugiés, de déplacés internes, ou encore de personnes déplacées par des catastrophes naturelles ou environnementales, chimiques ou nucléaires, par une situation de famine ou des projets de développement).	OIM, 2011
Population étrangère d'un pays	Toutes les personnes qui résident habituellement dans un pays tout en étant ressortissantes d'un autre.	DAES, 1998
Etudiants étrangers	Personnes admises par un pays autre que le leur, habituellement avec un permis ou un visa spécial, expressément pour suivre un cours d'étude particulier dans un établissement homologué du pays d'accueil.	DAES, 1998
Population d'un pays née à l'étranger	Toutes les personnes qui résident habituellement dans ce pays et sont nées dans un autre.	DAES, 1998
Etrangers ayant le droit de s'établir librement	Etrangers qui ont le droit de pénétrer, rester et travailler sur le territoire d'un pays autre que le leur en vertu d'un accord ou d'un traité conclu entre le pays dont ils sont ressortissants et le pays d'accueil.	DAES, 1998
Etrangers en transit	Personnes qui arrivent dans le pays d'accueil sans en franchir officiellement la frontière parce qu'elles poursuivent leur voyage vers une autre destination.	DAES, 1998
Etrangers dont le statut est régularisé	Etrangers dont l'entrée ou le séjour n'a pas été autorisé par le pays d'accueil et qui ont contrevenu aux conditions de leur admission et, cependant, sont autorisés à régulariser leur statut. Bien que, dans la plupart des cas, les personnes qui régularisent leur statut se trouvent depuis un certain temps dans le pays d'accueil, leur régularisation peut être considérée comme marquant la date de leur admission officielle sur le territoire en tant que migrants internationaux.	DAES, 1998

Terme	Définition	Source
Indice du développement humain	L'indice du développement humain (IDH) est un indice composite mesurant le niveau moyen atteint dans trois dimensions essentielles du développement humain : la santé, le savoir et les revenus. Il a été élaboré au départ par l'économiste pakistanais Mahbub ul Haq, aujourd'hui décédé, avec la collaboration du lauréat du Prix Nobel Amartya Sen et d'autres grands penseurs du développement, à l'occasion du premier Rapport sur le développement humain, en 1990. Cet indice a été introduit pour remplacer les mesures classiques du développement national, comme le niveau de revenus et le taux de croissance économique.	PNUD (voir http://hdr.undp.org/fr/statistics/hdi/)
Migration interne	Mouvement de personnes d'une région à une autre à l'intérieur d'un même pays aux fins d'y établir leur résidence. Cette migration peut être provisoire ou définitive. Les migrants internes se déplacent mais restent dans leur pays d'origine (par exemple dans le cas d'une migration de la campagne vers la ville).	OIM, 2011
Personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays	Personnes ou groupes de personnes qui ont été forcés ou contraints à fuir ou à quitter leur foyer ou leur lieu de résidence habituelle, notamment en raison d'un conflit armé, de situations de violence généralisée, de violations des droits de l'homme ou de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme ou pour en éviter les effets, et qui n'ont pas franchi les frontières internationalement reconnues d'un Etat.	ONU, 1998
Taux des mouvements internationaux	Somme de la population totale d'immigrants entrés dans un pays donné et d'émigrants ayant quitté ce même pays, exprimée en pourcentage du total de la population résidente et émigrante de ce pays.	PNUD, 2009
Migrants en situation irrégulière	Non ressortissants (à l'exclusion des réfugiés et des demandeurs d'asile) qui ne bénéficient pas d'une autorisation valable d'entrée et/ou de séjour sur le territoire d'un Etat.	Les droits fondamentaux des migrants en situation irrégulière en Europe Commissaire aux droits de l'homme, Conseil de l'Europe, CommDH/IssuePaper(2007)1
Migration irrégulière	Mouvement contrevenant à la réglementation des pays d'origine, de transit et de destination. Il n'y a pas de définition universellement acceptée de la migration irrégulière. Du point de vue du pays de destination, ce terme renvoie au fait d'entrer dans le pays, d'y séjourner ou d'y travailler sans les autorisations nécessaires ou les documents requis aux termes de la réglementation en vigueur en matière d'immigration. Du point de vue du pays d'origine, l'irrégularité tient au fait, par exemple, qu'une personne a franchi une frontière internationale sans un passeport ou document de voyage valide, ou ne remplissait pas les obligations administratives pour quitter le pays. Il y a cependant une tendance à restreindre l'usage du terme « migration illégale » aux cas de traite des personnes et de trafic illicite de migrants.	OIM, 2011

Terme	Définition	Source
Migrant de longue durée	Une personne qui va dans un pays autre que celui où elle a sa résidence habituelle pour une période d'au moins un an (12 mois), de sorte que le pays de destination devient en fait son nouveau pays de résidence habituelle. Du point de vue du pays qu'elle quitte, cette personne devient un émigrant de longue durée et, du point de vue du pays où elle arrive, elle devient un immigrant de longue durée.	DAES, 1998
Travailleurs migrants	Personnes admises dans un pays autre que leur pays d'origine à seule fin d'y exercer une activité économique rémunérée par le pays d'accueil. Certains pays distinguent différentes catégories de travailleurs migrants, notamment : 1) travailleurs migrants saisonniers ; ii) travailleurs contractuels ; iii) travailleurs exerçant dans le cadre d'un projet ; et iv) travailleurs migrants temporaires. Toutes ces sous-catégories et d'autres doivent être regroupées sous la catégorie « travailleurs migrants » en faisant la distinction entre les différentes durées de séjour.	DAES, 1998
Migrants au titre du regroupement familial ou de la fondation d'une famille	Etrangers admis en leur qualité de proche parent ou de futur conjoint d'un national ou d'un autre étranger résidant dans le pays d'accueil. Les enfants étrangers adoptés par des nationaux ou des résidents étrangers et autorisés à séjourner dans le pays d'accueil sont également inclus dans cette catégorie. La définition de proche parent, qui varie d'un cas à l'autre, vise en général le conjoint et les enfants mineurs.	DAES, 1998
Migrants aux fins d'installation	Etrangers admis en leur qualité de proche parent ou de futur conjoint d'un national ou d'un autre étranger résidant dans le pays d'accueil. Les enfants étrangers adoptés par des nationaux ou des résidents étrangers et autorisés à séjourner dans le pays d'accueil sont également inclus dans cette catégorie. La définition de proche parent, qui varie d'un cas à l'autre, vise en général le conjoint et les enfants mineurs.	DAES, 1998
Migration nette	Nombre net de migrants, c'est-à-dire le nombre d'immigrants moins le nombre d'émigrants. Ce nombre est exprimé en milliers.	Glossaire du DAES (voir http://esa.un.org/wpp/Documentation/glossary.htm)
Taux de migration nette	Nombre d'immigrants moins nombre d'émigrants sur une période donnée, divisé par les années-personnes vécues par la population du pays d'accueil sur cette période. Ce taux indique le nombre net de migrants pour 1 000 habitants.	Glossaire du DAES (voir http://esa.un.org/wpp/Documentation/glossary.htm)
Nomades	Personnes n'ayant pas de lieu de résidence habituelle, se déplaçant d'un lieu à un autre, habituellement selon des schémas bien établis de mobilité géographique. Lorsque leur trajectoire leur fait traverser des frontières internationales, ils rejoignent les flux internationaux de migrants. Certains nomades sont parfois apatrides parce que, n'ayant pas de lieu fixe de résidence, ils ne sont reconnus comme ressortissants par aucun des pays qu'ils traversent.	DAES, 1998

Terme	Définition	Source
Personnes admises pour d'autres raisons humanitaires	Etrangers qui ne bénéficient pas du statut de réfugié à part entière mais sont néanmoins admis pour raisons humanitaires car ils se trouvent dans une situation assimilable à celle de réfugiés.	DAES, 1998
Population	1) Tous les habitants d'un pays ou d'une zone (province, ville, zone métropolitaine, etc.) considérés dans leur ensemble. 2) Dans les sondages il s'agit d'une collection d'unités distinctes (personnes, ménages, institutions, événements, etc.) d'où est tiré un échantillon.	DAES, 2001a
Population	Ensemble des personnes effectivement présentes dans un pays, une zone ou une région au 1er juillet de l'année en question. Les chiffres sont présentés en milliers.	Glossaire du DAES (voir http://esa.un.org/wpp/Documentation/glossary.htm)
Qualité des données	En matière d'enregistrement des faits d'état civil ou de statistiques de l'état civil, la qualité des données s'évalue en fonction de leur degré de complétude, d'exactitude, de ponctualité et de disponibilité.	DAES, 2001a
Réfugié	Toute personne qui, craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays.	Convention relative au statut des réfugiés, art. 1a(2), 1951, modifié par le Protocole de 1967.
Rapatriements de fonds	Somme des envois de fonds des travailleurs (transferts privés de migrants demeurant dans un pays pendant un an ou plus vers des ménages d'un autre pays), de la rémunération des travailleurs (totalité du revenu d'un migrant demeurant dans le pays hôte pendant moins d'un an) et des autres transferts effectués par les migrants (transfert des effets du ménage et des avoirs financiers, qui intervient lorsqu'un migrant change de pays de résidence).	Ratha, 2003
Demandeurs d'asile rapatriés	Nationaux qui rentrent dans leur pays après avoir essayé d'obtenir asile à l'étranger. Autant que possible, cette catégorie inclut les personnes qui rentrent lorsque leur demande d'asile a été refusée, ainsi que les personnes qui n'ont peut-être pas pu demander l'asile mais qui sont restées temporairement protégées à l'étranger.	DAES, 1998
Réfugiés rapatriés	Nationaux rentrant dans leur pays après avoir reçu asile à l'étranger. Les réfugiés de retour dans leur pays, dans le cadre d'un programme de rapatriement bénéficiant de l'aide internationale, et les réfugiés rentrés spontanément dans leur pays devraient figurer dans cette catégorie.	DAES, 1998
Migrants de retour	Personnes qui rentrent dans le pays dont elles sont ressortissantes après avoir été des immigrants internationaux (de longue ou de courte durée) dans un autre pays et qui ont l'intention de rester dans leur propre pays pendant au moins un an.	DAES, 1998
Travailleurs migrants saisonniers	Personnes employées dans un pays autre que le leur pendant une partie de l'année seulement parce qu'elles accomplissent un travail qui dépend des saisons. Elles constituent une catégorie subsidiaire des travailleurs migrants étrangers.	DAES, 1998

Terme	Définition	Source
Migrant de courte durée	Personne qui se rend dans un pays autre que celui de sa résidence habituelle pour une période d'au moins 3 mois mais de moins d'un an (12 mois) à l'exception des cas où le voyage dans ce pays est effectué à des fins de loisirs, de vacances, de visites à des amis ou à de la famille, d'affaires, de traitement médical ou de pèlerinage religieux. Aux fins des statistiques des migrations internationales. le pays de résidence habituelle des migrants de courte durée est le pays de destination pendant la période où ils y habitent.	DAES, 1998
Trafic illicite de migrants	Fait d'assurer, afin d'en tirer directement ou indirectement un avantage financier ou un autre avantage matériel, l'entrée illégale dans un Etat Partie d'une personne qui n'est ni un ressortissant ni un résident permanent de cet Etat.	Art. 3 a) du Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée de 2000.
Apatrides	Personnes qui sont considérées comme n'étant ressortissantes d'aucun Etat.	DAES, 1998
Traite des personnes	Le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation.	Art. 3 a), Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, 2000.
Touristes	Personnes qui ne résident pas dans le pays d'arrivée sur le territoire duquel elles ont été admises avec un visa de tourisme (si besoin est) pour des loisirs, des activités récréatives, des vacances, des visites à des amis ou parents, des soins de santé ou des soins médicaux ou des pèlerinages. Ils doivent passer au moins une nuit dans le pays d'accueil, dans un logement collectif ou privé, et la durée de leur séjour ne doit pas dépasser 12 mois.	DAES, 1998
Visiteurs	Personnes qui ne résident pas dans le pays d'arrivée et sont admises pour de brefs séjours pour des loisirs, des activités récréatives, des vacances, des visites à des amis ou parents, des affaires ou des activités professionnelles qui ne sont pas rémunérées à partir du pays d'accueil, des soins de santé ou des pèlerinages. Les excursionnistes, les touristes et les voyageurs pour affaires sont classés dans cette catégorie.	DAES, 1998

Annexe II : Glossaire national

[Cette annexe doit comprendre les définitions des notions et termes clés employés dans le pays dans le contexte national. Il convient en particulier de bien expliquer si et en quoi les termes utilisés diffèrent des recommandations internationales indiquées à l'annexe I. Le canevas suivant peut être adopté :]

Terme/notion	Document source (où ce terme est défini)	Différences par rapport au terme recommandé internationalement (indiquer si et en quoi ce terme est différent)
(ex. : « immigration »)	(ex. : Loi sur les étrangers, adoptée en [année])	(voir l'annexe I).

Annexe III : Sources de données nationales

[Cette annexe doit énumérer les principales sources de données exploitées pour générer les statistiques figurant dans le profil migratoire. Le canevas ci-après peut être utilisé :]

Source de données	Organisme responsable	Niveau d'informatisation	Types de données collectées	Autres informations pertinentes
(ex. : recensement, enquête, procédure d'enregistrement, base de données sur la circulation transfrontalière, base de données sur les permis de résidence, etc.)	(ex. : gardes frontière, bureau de la statistique, Ministère de l'intérieur, etc.)	(entièrement automatisé, partiellement automatisé, dossiers papier)	(ex. : catégories de migrants, telles que les immigrants, permis de résidence délivrés, étrangers ; préciser si les chiffres correspondent à une population (stock) ou à un flux)	(qualité des données, actualité, fiabilité, accès par d'autres autorités, partenaires publics et internationaux)

Annexe IV : Principaux instruments internationaux

[Cette annexe doit énumérer les principaux instruments internationaux, notamment les conventions internationales et les accords multilatéraux et bilatéraux auxquels le pays est partie, qu'il a signés ou ratifiés, ou qui sont entrés en vigueur. Le canevas ci-après peut être utilisé :]

Convention internationale, accords multilatéraux ou bilatéraux	Année (signature, ratification et date d'entrée en vigueur)	Réserves	Autres informations pertinentes
(ex. : Convention internationale des Nations Unies sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, 1990)	(ex. : signé en 1995, ratifié en 1996 et entré en vigueur en 1996)	(ex. : non lié par l'article 92, paragraphe 1)	(ex. : transposé dans la législation nationale par la Loi ... de [année])

Bibliographie

Banque mondiale

Medical Brain Drain: Physicians' Emigration Rates 1991–2004. Groupe de recherche sur le développement de la Banque mondiale, Programme de recherche sur la migration internationale et le développement. Disponible à l'adresse suivante : http://go.worldbank.org/9PRMDT0N70.

The Brain Drain Database. Groupe de recherche sur le développement de la Banque mondiale, Programme de recherche sur la migration internationale et le développement. Disponible à l'adresse suivante : http://go.worldbank.org/9PRMDT0N70.

La Banque mondiale, Données en libre accès, Indicateurs du Développement Mondial et autres bases de données en ligne. Disponible à l'adresse suivante : http://donnees.banquemondiale.org/frontpage.

2011 Recueil de statistiques 2011 sur les migrations et les envois de fonds. Banque mondiale, Washington. Les bases de données en ligne sont disponibles à l'adresse suivante : http://econ.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/EXTDEC/EXTDECPROSPECTS/0,,contentMDK:21352016~pagePK:64165401~piPK:64165026~theSitePK:476883,00.html.

Chappell, L. et D. Sriskandarajah

2007 Mapping the development impacts of migration. Development on the Move: Working Paper 1. Institute for Public Policy Research, Londres. Disponible à l'adresse suivante : www.gdnet.org/CMS/getFile.php?id=Impactmap.pdf.

Centre de suivi des déplacements internes du Conseil norvégien pour les réfugiés (IDMC/NRC)

Site web fournissant des informations sur les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Disponible à l'adresse suivante : www.internal-displacement.org.

Centre international pour le développement des politiques migratoires (CIDPM)

i-Map – Carte interactive sur la migration. Disponible à l'adresse suivante : www.imap-migration.org.

Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CENUE)

2006 *Recommandations de la conférence des statisticiens européens pour les recensements de la population et des logements de 2010*. Préparé en collaboration avec l'Office des statistiques des Communautés européennes (EUROSTAT). Nations Unies, New York et Genève, 2006. Disponible à l'adresse suivante : www.unece.org/fileadmin/DAM/stats/publications/CES_2010_Census_Recommendation_French.pdf.

2008 *Guidelines on the use and dissemination of data on international immigration to facilitate their use to improve emigration data of sending countries*. Document présenté par l'Equipe spéciale CENUE/EUROSTAT chargée de la mesure de l'émigration à la réunion de travail conjointe CENUE/Eurostat sur les statistiques migratoires, tenue à Genève du 3 au 5 mars 2008. Disponible à l'adresse suivante : www.unece.org/stats/documents/2008.03.migration.htm.

2009a *Making Data Meaningful. Part 1: A guide to writing stories about numbers.* Nations Unies, New York et Genève. Disponible à l'adresse suivante : www.unece.org/stats/documents/writing/MDM_Part1_English.pdf.

2009a Making Data Meaningful. Part 2: A guide to presenting statistics. Nations Unies, Genève. Disponible à l'adresse suivante : www.unece.org/stats/documents/writing/MDM_Part2_English.pdf.

Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DAES)

United Nations Global Migration Database (UNGMD, base de données mondiale des Nations Unies sur les migrations). Disponible à l'adresse suivante : http://esa.un.org/unmigration.

Base de données des indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement. Disponible à l'adresse suivante : http://mdgs.un.org.

1998 *Recommandations en matière de statistiques des migrations internationales, révision 1*. Etudes statistiques, Série M, n° 58/Rev.1, DAES, Division de statistique, New York. Disponible à l'adresse suivante : http://unstats.un.org/unsd/publication/SeriesM/SeriesM_58rev1F.pdf.

2001a *Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil, Deuxième révision*. DAES, Division de statistique, New York. Disponible à l'adresse suivante : http://unstats.un.org/unsd/demographic/standmeth/principles/default.htm.

2001b *Results of the Eighth United Nations Inquiry among Governments on Population and Development*. ST/ESA/SER.R/155, DAES, Division de la population, New York.
2008a *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements, Deuxième révision*. Etudes statistiques, Série M, n° 67/Rev.2, DAES, Division de statistique, New York. Disponible à l'adresse suivante : http://unstats.un.org/unsd/demographic/sources/census/census3.htm.
2008b World Urbanization Prospects: The 2007 Revision. Edition CD-ROM, DAES, New York.
2009a International Migration Flows to and from Selected Countries: The 2008 Revision. DAES, Division de la population, New York.
2009b *International Migration Report 2006: A Global Assessment*. ESA/P/WP.209, DAES, Division de la population, New York.
2009c Trends in International Migrant Stock: The 2008 Revision. DAES, Division de la population, New York.
2009d World Population Prospects: The 2008 Revision. DAES, Division de la population, New York.

Development Research Centre on Migration, Globalisation and Poverty, Université du Sussex (DRC)
2007 Global Migrant Origin Database (Version 4). DRC. Disponible à l'adresse suivante : www.migrationdrc.org/research/typesofmigration/global_migrant_origin_database.html.

European Union Democracy Observatory on Citizenship (EUDO Citizenship)
Site web présentant des informations sur la perte et l'obtention de la citoyenneté, des normes juridiques nationales et internationales, des statistiques en matière de citoyenneté et des ressources bibliographiques dans les Etats membres de l'UE. Disponible à l'adresse suivante : http://eudo-citizenship.eu.

Fond monétaire international (FMI)
2010 Base de données des Perspectives de l'économie mondiale. Disponible à l'adresse suivante : www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2010/02/weodata/index.aspx.

Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)
2009 *Tendances mondiales en 2008 : Réfugiés, demandeurs d'asile, rapatriés, personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et apatrides*. HCR. Disponible à l'adresse suivante : www.unhcr.fr/4af93d346.pdf.

2010a *Tendances mondiales en 2009 : Réfugiés, demandeurs d'asile, rapatriés, personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et apatrides*. HCR. Disponible à l'adresse suivante : www.unhcr.fr/4d1222608.html.

2010b *Niveaux et tendances de l'asile dans les pays industrialisés en 2009 : Panorama statistique des demandes d'asile présentées en Europe et dans des pays non européens choisis*, HCR. Disponible à l'adresse suivante : www.unhcr.fr/4cf7a63e9.html.

2010c UNHCR Statistical Online Population Database (base de données statistiques en ligne sur la population du HCR). Voir : www.unhcr.org/statistics/populationdatabase.

Migration Policy Institute (MPI)

Centre de données du MPI. Disponible à l'adresse suivante : www.migrationinformation.org/datahub.

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE. Disponible à l'adresse suivante : www.oecd.org/document/49/0,3746,fr_2649_39023663_44274408_1_1_1_1,00.html.

Base de données sur les migrations internationales dans les pays de l'OCDE. Disponible à l'adresse suivante : www.oecd.org/document/49/0,3746,fr_2649_39023663_44274408_1_1_1_1,00.html.

Ensemble de données « Etudiants étrangers inscrits/étudiants internationaux (en mobilité) ». Extrait de http://stats.oecd.org/Index.aspx?lang=fr.

Base de données en ligne sur l'éducation, UNESCO/OCDE/EUROSTAT (UOE). Disponible à l'adresse suivante : www.oecd.org/education/database.

Organisation des Nations Unies (ONU)

1998 Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays. Additif au Rapport du Représentant du Secrétaire général, M. Francis M. Deng, présenté conformément à la résolution 1997/39 de la Commission des droits de l'homme, Nations Unies, E/CN.4/1998/53/Add.2.

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC)

2009 Global Report on Trafficking in Persons, ONUDC, Vienne.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

1997 *Classification Internationale Type de l'Education* (CITE 1997), UNESCO, mai 2006, réédition. Disponible à l'adresse suivante : www.uis.unesco.org/Library/Documents/isced97-fr.pdf.

2006 *Recueil de données mondiales sur l'éducation 2006 : Statistiques comparées sur l'éducation dans le monde*. UNESCO, Institut de statistique, Montréal. Disponible à l'adresse suivante : www.uis.unesco.org/Library/Documents/ged06-fr.pdf.

Organisation internationale du Travail (OIT)

Base de données des statistiques du travail du Bureau international du Travail (LABORSTA). Disponible à l'adresse suivante : http://laborsta.ilo.org/default_F.html.

Organisation internationale pour les migrations (OIM)

2008 *Etat de la migration dans le monde 2008 : Gestion de la mobilité de la main-d'œuvre dans une économie mondiale en mutation*. OIM, Genève. Disponible à l'adresse suivante http://publications.iom.int/bookstore/free/WMR08_FR.pdf.

2010 *Mainstreaming Migration into Development Planning: A Handbook for Policy-makers and Practitioners*. Groupe mondial sur la migration, OIM, Genève. Disponible à l'adresse suivante http://publications.iom.int/bookstore/free/GMG2010.pdf.

2011 *Glossary on Migration*. Deuxième édition, Droit international de la migration n° 25, OIM, Genève. Disponible à l'adresse suivante : http://publications.iom.int/bookstore/free/Glossary%202nd%20ed%20web.pdf.

Organisation mondiale de la Santé (OMS)

2008 *Règlement sanitaire international* (2005). Deuxième édition. OMS, Genève.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

2009 *Rapport mondial sur le développement humain 2009 : Lever les barrières : Mobilité et développement humains*. PNUD, New York.

Puentes, R. et al.

2010 Towards an assessment of migration, development and human rights links: Conceptual framework and new strategic indicators. International Network on Migration and Development. Document présenté au 4e Forum mondial de l'Action mondiale des peuples sur la migration, le développement et les droits humains, tenu à Mexico, en novembre 2010.

Ratha, D.
2003 Workers' remittances: An important and stable source of external development finance. Dans : *Global Development Finance 2003*. Banque mondiale, Washington.

Union européenne (UE)
Base de données statistiques Eurostat. Disponible à l'adresse suivante : http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/statistics/search_database.
Base de données Eurostat. Disponible à l'adresse suivante : http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/population/data/database.

17 route des Morillons 1211 Genève 19 Suisse
Tél : +41.22.717 91 11 • Télécopie : +41.22.798 61 50
Courriel : hq@iom.int • Internet : http://www.iom.int